

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

*Dossier concernant les accusations
formulées par l'Art Moderne
contre la Commission des Musées*

N° 3379

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

Mercure
24 fev. 92

Monsieur le secrétaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre
ce contre le texte de la motion que j'ai
présentée à la dernière séance de la Commission
et que je tiens à voir insérer au procès
verbal. Veuillez, cher Monsieur, me croire à mes
meilleurs sentiments.

Charles Delibesque

Texte.

M. Delibesque soumet à l'appréciation de ses collègues la
question suivante : « N'est-il pas opportun pour la Commission de
« exposer à M. le Ministre des beaux arts, soit verbalement soit par
« écrit la situation qui lui est faite devant le parlement et le pays
« par les deux interpellations de M. Klingenberg, qui tout en parlant
« à la chambre en son nom personnel a néanmoins entraîné la
« commission à sa suite et de prier le gouvernement de mettre
« fin à cette situation. »

Il est répondu à M. Delibesque unanimement ce qu'ayant
« dans un rapport détaillé satisfait à toutes les demandes qui
« lui ont été adressées par M. le Ministre, la Commission n'a
« pas d'attitude nouvelle à prendre. »
La séance est levée à ... heures.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 8926

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 20 octobre 1891.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3379

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous
transmettre ci-joint, avec prière
de vouloir bien me le renvoyer
en répondant à la présente dépêche,
un article paru dans l'Art
moderne du 6 septembre dernier.

Le tabl. a été acquis par le Govt.
le 9 Sept 1879. —

J'espère, Messieurs, qu'il vous
sera facile de prouver que l'article
de feu Tietz, commenté par l'Art
moderne, ne concernait pas le
tableau de Quentin Metsys acquis
du Conseil de fabrique de l'église
St Pierre, de Louvain.

Le Ministre,

J. Bourlet

A la Commission directrice des Musées de peinture et de
Sculpture de l'Etat.

Extrait du Journal "L'Art Moderne".

Chose plus grave: Constater - nous
l'avant vu de nos yeux, au Musée de
Cologne, dans la salle flamande les
quatre têtes de nègres, les identiques
à celles de notre Musée, signées non
plus Rubens, mais Vandyck. Encore une
fois, nos conservateurs sont-ils au courant
de cette coïncidence.

Certes, n'est-il pas étrange que
c'est Vandyck copia un tableau de son
maître, mais une esquisse? Un tel
double est malaisé à expliquer, d'autant
que c'est le panneau signé Vandyck
qui a plus que celui, paraphé Rubens,
l'aspect vieux & séculaire. - Le nôtre a
si on sait quel dehors neuf, quelle allure
d'aujourd'hui. - Il pourrait être peint
par Henri Regnault. Et tant-à-coup,
à cette réflexion, ce qui nous le faisait

" Tant admirer à première vue, c'est -
" à - dire la merveilleuse conservation
" La miraculeuse fraîcheur, la touche
" Touche spéciale, le tourment contre
" lui, nous inquiétant tant à son authen-
" ticité & sachant les gaffer commiser
" par nos conservateurs, l'habileté des
" vendeurs, l'histoire du faux Rembrandt,
" nous nous demandons si les titres de
" Nègres ont leur acte de naissance
" en règle ou bien ne sont qu'une transcription
" du Vandyck de Colagros. -

" La question vaut-elle la peine
" qu'on l'examine & ceux qui s'y inté-
" ressent à l'art désirent-ils vivement
" qu'elle soit fixée au clair, certes. "

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 22719

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

/ ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 24 octobre 1891.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3379

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous
adresser ci-joint un article
découpe' dans le journal L'art
moderne, très malveillant pour
votre Collège. Il y est question
d'une copie ou d'une reproduction
originale de l'étude de Rubens
où sont représentées quatre têtes
de nègres, que l'Etat a acquise
pour ses collections, sur votre
proposition. Je vous serais obligé,
Messieurs, de vouloir bien me
donner quelques renseignements
sur la constatation de l'authenti-
cité de ces têtes de nègres et en
même temps me faire connaître
si vous connaissez la reproduc-
tion signée Van Dyck, qui se
trouve au musée de Cologne.

Agriez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. Bourlet

3164

Reçu le 10 mai 1890

A la Commission directrice des Musées de peinture et de sculpture de l'Etat.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24318

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

1 ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 28 J^ul^{et} 1891.

Rem le 4 Nov.

Ugent

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3379

Monsieur,

3379

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
un minié de l'art moderne, relatif aux a-
chats faits pour le musée ancien depuis un
certain nombre d'années.

Je vous prie de bien vouloir me fournir
des renseignements au sujet de cette polémique
qui prend un caractère de précision et de vivacité
tel que votre commission et le Gouvernement
ne peuvent point se passer d'en connaître.

Agitez, Monsieur, l'assurance de ma consi-
dération distinguée.

Le Ministre

J. B. B.

A la Commission directrice des
musées de peinture et de sculpture

Bruxelles, le 30 Octobre 1891.

Monsieur le Ministre

En vous transmettant par votre
Dépêche du 20 octobre un numéro 1.
l'art moderne, ^{du 6 septembre} voyez mon jacté et hon-
neur de vous dire que mon espoir
qu'il vous sera facile de prouver
que l'article de Jean Sirey, commenté
par l'art moderne, ne concerne pas
le tableau acquis de la fabrique de
l'église ~~de la fabrique~~ par le gouvernement de
l'église Saint-Pierre de Louvain. notre
réponse sera très simple en très caté-
gorique :

Depuis que le triptyque de Quentin
Meys est entré au musée venant
directement de l'église Saint-Pierre de
Louvain, il n'en est pas sorti un seul
jour, ~~il n'a pas quitté la~~ et n'a subi
aucune restauration.

Nous affirmons le fait qui est
d'ailleurs de notoriété, car tout le
monde sait que le chef-d'œuvre de
Quentin Meys n'a ~~pas~~ jamais
quitté les places d'honneur, ~~de la~~ de la
qu'il ~~occupait~~ a successivement occupé
dans les deux lieux.

Nous joignons ici le Numéro
de l'art moderne dont est question
ci-dessus et vous priez, etc.
d'agr.

Le Secrétaire,

Le Président,

4 Novembre 1891. -

Monsieur le Ministre

Par votre Décret du 21 octobre
"ordon des Beaux-Arts" n° 22719,
vous nous adressez un article de l'éloge
dans le journal l'art moderne,
très malveillant, ~~comme vous~~ pour notre
Collection, comme vous le dites fort bien,
article où il est question d'une copie
ou d'une reproduction originale de
l'œuvre de Rubens où sont représentés
Quatre fils de nègre que l'Etat a acquis,
pour la collection sur notre proposition,
et vous nous invitez à vous donner quelques
enseignements sur la constatation
de l'authenticité de cette œuvre. Nous ne
doutons pas, Monsieur le Ministre, que
vous ne soyez certain que nous n'avons
pas conseillé l'acquisition de la
peinture en question sans être com-
plètement édifiés sur ^{son} authenticité.
Cette authenticité n'était, du reste,
guère difficile à établir. Le titre de
nègres de Rubens ne surprenait pas
tout-à-coup du monde, l'inconnu,
et nous n'avons pas eu le mérite de
le découvrir. Le tableau a son his-
toire et des papiers généalogiques
en règle. Il provient de l'ancienne
collection bien connue de Commersfel
dont pour le reste a eu lieu à Paris
en 1864. Burger, dans un travail
consacré à la description de cette col-
lection, qualifie de l'œuvre de Rubens
de peinture merveilleuse. Or vous ~~signez~~
n'ignorez pas, Monsieur le Ministre,

que Burger était un ^{grand} grand
connaîtreur de notre époque. à la
vente de la galerie Commersfelden
les quatre de négres furent acquises par
le prince Narischkine.

En 1883 les quatre de négres reparurent
à Paris, à la vente de la collection
Narischkine. Voici à quel terme
M. Paul Mantz, célèbre critique,
dont les jugements en fait d'art font
autorité, s'exprima dans un article
de la Gazette des Beaux arts consacré
à Rubens :

* C'est à la même préoccupation d'ethnographie que
de rattacher la belle étude d'après nature, les quatre
têtes de nègres qui, après avoir figuré dans la collection
Commersfelden, se reparaissent dans la vente Narischkine.
Nous ne savons pas exactement en vue de
quelle occasion cette merveilleuse peinture a été
faite; mais elle est si sincère dans son œuvre,
si scrupuleusement attentive à traduire le
caractère particulier de la vie individuelle,
qu'elle nous paraît se rapporter comme date à
une époque où Rubens gardait encore le culte
de la réalité, et restait devant la nature vivante
dans l'attitude humble qui convient à un
disciple passionné!

Il nous souvient encore de l'enthousiasme accueilli
que l'on fit à cette merveilleuse étude lors de son
apparition dans la vente Commersfelden.
Jamais morceau de peinture ne fut, croyons-
nous, autant applaudi, mieux goûté. On
s'en souvient toujours rempli d'illusions, espérant bien qu'il
serait acquis par la Direction du Louvre. Il
n'en fut rien : les quatre têtes de nègres de
partirent pour St. Pétersbourg. Et mainte-
nant qu'après seize ans d'exil les voilà
revenues à Paris, les laissera-t-on échapper
de nouveau ?
+ qui l'emporta à San Donato.

(Ici le passage : c'est à la même
préoccupation . . . de)
De son côté, M. Paul Lefort,
un érudit également, s'occupant
de la vente Narischkine, dit ceci de
ses quatre de négres :

(Ici le passage : Il nous souvient . . .)
L'œuvre que tout le monde qualifiait
de merveille de peinture fut acquise
par le prince Narischkine par le
prince Demidoff. Ce fut l'avant-
dernière étape de ce tableau voyageur;
la dernière fut le trajet de Florence
à Bruxelles où le voici de la
main fixé que de la main de la
royauté de la voir, de célèbres collec-
tionnaires. La dernière fut le trajet de
Florence à Bruxelles où le voici de la
nitivement fixé, à la grande satisfaction
des amateurs belges et à la grande
utilité de jeunes artistes qui le peuvent

à l'encre ^{pour} un sujet d'étude, comme
le prouve le nombre de copies qui
en ont déjà été faites.

Relativement aux quatre de négres
du Musée de Cologne, œuvre signée
amure - t-on, il nous n'avons qu'un mot
à dire, c'est que la signature n'est
ici une preuve que de la fausseté de
l'œuvre en question, car tout le monde
sait que pas plus que Rubens ou Van
Dyck ne signait ses productions, et
que la signature au bas d'une toile
attribuée à l'un de ces maîtres, suffit
à la signaler comme apocryphe.

Veuillez agréer,
Le Président,
Le Secrétaire,

Brux. 10 Nov. 1891

à M^{re} le Ministre de l'Intérieur
S^r

La Commission descriptrice
se réfère à la demande
conformément dans votre dépêche
du 28 Octobre dernier (qui ne
nous est parvenue que le 4 de
ce mois) et dont^{on} le Bureau des
N° 24318, a l'honneur de
nous adresser la note ci-jointe.
répondant aux accusations
formulées contre l'Adminis-
tration des études royales
de Peinture dans l'article
du Journal: l'Art Moderne,
intitulé: au pied du mur.

La Commission ne doute
pas, M^{re} le Ministre, qu'après
avoir pris connaissance
de ces explications, vous ne
reconnaissez combien sont
malveillantes & injustes
blâmes les accusations
dirigées contre ce Collège
dans l'unique présomption
à longuement été la splendeur
de l'Université & dont les Chambres^{en} #

~~La Commission de ce Collège
a l'honneur de vous adresser
la présente communication d'avoir rempli
son devoir dans la mesure de
ses connaissances.~~

Elle vous prie, M^{re} le Ministre,
d'agréer S^r

Le Secrétaire
V^{re}

Le Président
J. J. J.

ont la parfaite conviction
d'avoir rempli dans toutes
les circonstances leur devoir
envers l'Etat, et envers le
public.

Note en réponse aux accusations formulées contre
la Commission Directrice du Musée royal de Peinture
dans l'article du Journal: L'Art Moderne, intitulé:
Un pied du mur.

1°

On reproche à la Commission d'avoir
gaspillé 80,000 fr. en dénégement du
Musée ancien, alors que l'impératif
quel entrepreneur eût opéré ce travail
pour 25,000 francs.

Or, le transfert du tableau ancien
et du recueil de sculptures (membres,
franges, plâtres etc) ainsi que leur
installation au Palais de Beaux-Arts
ou le déplacement du Musée moderne et
le nouvel aménagement de celui-ci
dans les locaux du Palais de l'Ancien
Cours n'ont coûté ensemble que
F 11200.-

2. 3. 4.

Les points ne concernent pas la
Commission Directrice des Musées.

5

Le prix payé pour l'acquisition
de Léys (l'un des meilleurs tableaux pour
le célèbre peintre universel pour son
tableau du Musée: Le Prêtre) n'a
pas été trouvé exorbitant en raison
de la valeur artistique et la rareté
qu'il présentait pour les Collections
du Musée.

Le rôle de la Commission n'est pas
de fréquenter l'hôtel des ventes et
Brouillon pour les achats du Musée.

Le M^r Breton a eu la chance d'y
rencontrer le Léys en question, et
n'était pas une obligation pour lui
de nous le vendre au prix auquel
il l'a obtenu.

On a pu négocier l'acquisition
d'Angelus de Willet au prix de
3000 fr. - Rappelons-le en cette
circonstance avec différents suc-
cès de ce tableau payé
aujourd'hui près d'un million.

La Commission ne va pas au devant
des offres de tableaux que les marchands
faisaient dans le cas de lui faire; elle
les attend et ce n'est pas la faute de
M^{re} Gauthier possédant une clientèle
spéciale qui le met, en rapports conti-
-nues avec les principaux amateurs
d'Angleterre, de France, d'Allemagne
et d'Italie, à peu près tous acquéreurs
d'œuvres importantes qu'il se
présentait au salon.

Il ne se remarque au surplus
que depuis 1880 les collections se
sont enrichies de nombreux
ouvrages provenant de ventes publiques
d'amateurs et de divers marchands.

En voici la liste:

Opgang dit Remont

Verhaegh

Anonyme

Breydel

Van Deelen

Ruyssdael. Jacq.

Van Goyen

Dubaut

Dormann

Koedijk

Duker

Vander Poul

Van Oude, etc.

Saaklewin

Van Hemessen

Brouwer etc.

Tenier D.

Van Goyen

Fyt

De Vos Paul.

Osmyl

Brughe

Hogheest

Franchys (Luc)

Eilborg

Bot. J.

Steenwyck H^{re}

Anonyme

Cuyss. B.

Van Dyck
Anonyme
Dorck J. J.
Hobbeema
Rijckman D.
Van der Werf d. Jordaens
Eerborck. Gerard
Wel Duv
Gérard d. Luitens
Patenier
Van der Elst
De Heem J. D.
Mignon
De Vries
Gassel (Luc)
Visschersbooms
P. Potter
Bruckhuyzen
Van Lier
Le même

On demande pourquoi l'indication
des prix des tableaux acquis à Paris
dans la dernière édition de l'catalogue.

Cette suppression a paru nécessaire
parce que les personnes qui offrent
des œuvres en vente se prévalaient
de ces renseignements pour justifier
leurs prétentions exagérées.

Non moins remarquable qu'un
livre de principes d'histoire d'art
- nous ne devons cette mention
à la Commission, le désir de
l'indication de prix devant être
au risque de l'incrimination qui
vient d'être signalée.

On attribue à Van Baelen,
la Vierge et l'Enfant Jésus, acquis
de M^{re} Gauthier comme une peinture
- d'un de Rubens.

Cette asserption n'est appuyée
par aucune preuve. - Rien n'est

plus facile que de contester une
attribution, sans lui opposer des
arguments sérieux. — Nous nous
en rapporterons à des sources précises
d'informations prouvant que le tableau
a figuré sous le nom de Rubens
dans la Collection J. Douglas et
Compton, en Angleterre.
D'autre part, Smith, le célèbre
auteur du Catalogue raisonné des
œuvres de peintres, qui fait auto-
rité partout et la Vierge et
l'Enfant Jésus comme une œuvre
de Rubens réellement remarquable.

Le glaius et épais Rubens:
La Chasse d'Atalante.

On peut différer d'appréciation
sur la valeur artistique d'une
peinture, mais nous avons souvent
vu cette œuvre fort favorablement
accueillie par la presse et le public
lorsqu'elle est entrée au Musée.

Cette toile faisait partie du tableau
qui ornait la maison de Rubens
et qui furent vendus après sa mort
(N° 1 de l'inscriteur); elle a fait
partie également de la Collection de
Lady Stuart, de M^{me} Higginton et
de M^{re} Beaumont. — Elle est citée par
Smith comme un maximum d'élégance
et estimée alors 1000 Guinées (sur)
£ 26500. — Elle a figuré, en outre,
en 1884 à l'Exposition de la Royal
Academy de Londres.

La Chasse d'Atalante a été
gravée par Boursier, un des
interprètes de Rubens affectionnés
du maître.

Avec de pareils titres peut-on
contester sérieusement le mérite de
l'œuvre acquise pour le Musée?

10^e

Le paysage de Luc Gassel
est vivement critiqué; tableau anti-
-quement repint dit-on. —
Affirmation légèrement avancée et qui
ne concorde guère avec l'avis émis
par l'un des Experts du Musée qui
attribue à cette production, excessi-
-vement intéressante au point de vue
archéologique, de grands détails picturaux
qui font désirer de la voir figurer
au Musée de l'Etat comme l'une
des œuvres les plus complètes de Luc
Gassel. — Elle y eût été une lacune
regrettable. — On sait que les
travaux de ce peintre bruxellois
sont très rares; dans un seul
Musée seulement, possédant une
bonne œuvre. — Le rapport de
l'Expert établit que la conversation
du tableau a été trouvée bonne et
porte la valeur à un chiffre se
rapprochant de celui qui a été payé
par le Musée.

11^e

La Commission ne conteste pas
l'intérêt qu'il y aurait pour le Musée
de posséder une production de Roland
Lavery; mais il lui a paru que celle
qui fut achetée 1300 francs par
M^{re} Girard dans une vente où elle
avait été vendue, ne réunissait pas les
conditions voulues pour être acquise
en une de nos Collections. —
Le Musée de Courtrai a eu la
bonne fortune d'obtenir cette peinture
au prix de 5000 fr., procurant
ainsi au vendeur un bénéfice de
3700 francs qu'on trouve légitime
ici, alors qu'on nous reproche
l'achat fait à M^{re} Beaumont
dans des conditions identiques
de l'Etude de Leyd dans laquelle
question est de Leyd.

Le Lucas De Leyde, intitulé :
Le Bal de Marie-Madeleine. Serait
faux d'après l'assertion de Mr.
Bédins.

Cette peinture a été acquise
à la vente publique des œuvres de laissées
par ~~L'Empereur~~ Mr. John Nieuwen hays
dont la connaissance dans l'appré-
-ciation des tableaux était sans
doute incontestable et nous savons
qu'il a toujours attaché une
grande valeur à l'ouvrage. Dont
l'authenticité est si facilement
contestée. - Voici en outre l'avis
l'avis de Mr. L'Empereur. Let Roy :
" Bon Specimen de Lucas
" Leyde, indiscutable comme au-
" thenticité; le ciel est un peu
" nettoyé; valeur 10,000 francs.

L'authenticité du portrait de
vieille femme, par ~~Rembrandt~~ ^{Rembrandt}, payé
100,000 francs et non 105,000 fr.
est contestée par le même Mr.
Bédins, plus érudite archivistique
que connaisseur infailible en
peinture.

L'affirmation de Mr. Bédins
est tellement étrange qu'elle semble
ne pas devoir être discutée.
Bornons-nous à lui opposer
l'opinion de Mr. V. Le Roy, l'habile
expert, justement apprécié ici
et à l'étranger. Voici comment
il s'exprime au sujet de la vieille
femme de Rembrandt.

" Je la considère comme l'un
" des plus parfaites productions du
" pinceau de Rembrandt et du meilleur
" faire du maître. La tête et la main
" dessinés en plume sèche, sont bien

" dessinés, d'un bon modèle et les
" étoffes sont bien rendues. Elle est
" dans un état exceptionnel d'œuvre.
" vestimentaire, et est, comme garantie,
" le portrait d'une jeune femme
" Musée d'Amsterdam et le portrait
" de jeune femme, de la vente Van
" Donato acheté par Mr. Perrier
" 137,500 francs, plus les frais.
" J'estime (le portrait de la vieille
" femme) à 115,000 francs.

On insiste sur ce fait que la
Commission n'a pas acquis di-
-rectement en vente publique, à
Bruxelles, un certain Van Ostade
qui ne s'est vendu que 7100 francs,
tandis qu'elle en a acquis un au
prix de 50,000 fr.

Il n'y aurait qu'un moyen
de trancher cette question; ce serait
de rapprocher les deux tableaux et
de les comparer. L'acquéreur
du Van Ostade de 7100 fr. y consen-
-tira-t-il? La Commission ne
demande pas mieux que de faire
cette épreuve. Il y a du Van Ostade
qui ont coûté moins de 7100 fr.
C'est au moins une moitié, puisqu'il en
a 130,000 fr. et 145,000 fr., dans des
ventes publiques en 1876 et 1880.
Tout cela dépend de l'importance
et de la qualité de l'œuvre.

Le Eric flamand de Van Ostade
acquis à Paris en 1881, pour le
compte de l'Etat, à la vente des
œuvres de la Collection Van Roo,
de Gand, a été adjugé au prix
de 18,585 fr. - Il est incontestable
que ce petit panneau, quel que
mérite qu'il présente, ne saurait
supprimer la comparaison avec
le tableau dont l'achat est la

vivement et si injustement critiqués.
 Nous donnons ci-après une
 liste de quelques tableaux importants
 d'Ostade avec les prix qu'ils ont atteints
 au vente publique :

Vente Schneider (1876) *Cubaret Hollands* Fr 13 000
 „ *Paterum* (1857) *Estimé* - - - 51 000
 „ *San Donato* (1880) *Fête dans une chaumière* 80 000
 „ *reun* „ *Le jeu interrompu* 51 000
 „ *reun* „ *Le Jucille* - - - 145 000
 „ *Lissiusen* (1876) *Le jeu de cartes* 28 100
 „ *Dernidoff* - *Le Maitre D. Higginson* 76 000
 „ *Schneider* (1876) *Intérieur de Cubaret* 113 500
 „ *Hamiltoun* (1882) *reun* - - - 47 500
 „ *Panderschrick* (1861) *Le marquis de Harms* 6820
 „ *Van Loo* (1881) *Le tableau flamand* - - 18585

Il a été répondu à ces deux questions
 par les lettres adressées à M^r le Ministre
 de l'Intérieur et de l'Instruction publique
 les 30 Octobre et 14 Novembre 1891.

On pourrait dire même pour
 ce qui concerne le triptyque des
 Quinten et les deux autres qu'il n'y a pas de
 traces de repeints. - Mais la com-
 -position centrale et les deux volets
 ont subi une certaine détérioration
 pour avoir été exposés dans la
 Chapelle de l'Eglise de St Pierre à
 Louvain, où ils étaient placés à
 l'action directe d'une lumière
 vive et continue, contre laquelle on ne
 les protégeait, tandis que les deux
 volets préservés de cette cause
 de détérioration ont conservé toute
 la fraîcheur, toute l'intensité de
 leur coloris.

Lorsque le Musée a acquis la
Songeuse de Maer, il n'avait pas
 à se préoccuper du prix auquel
 le vendeur s'était procuré cette

admirable production. - En effet il
 ne s'est pas soucié de donner pour
 une telle préoccupation et a tenu
 avant tout à faire figurer dans
 les Collections un morceau de
 peinture absolument capital.

Les tableaux de genre de Nicolas
 Maer sont rares. Il n'y en a
 ni au Louvre, ni à Dresde, ni à
 Vienne, ni à Francfort, ni même
 à La Haye. - Plus rares encore
 sont les tableaux du maître avec
 des figures de grandeur naturelle.
 On n'en estait que trois : une
 au Musée d'Amsterdam : La
 Révélée, un autre également dans une
 Société de la même ville et le
 troisième acquis par M^r le Baron
 de Rothschild à la vente San Donato
 au prix de 85 000 fr sans les frais.

D'autre part, voici sur cette
 admirable page l'opinion de M^r
 V. Lefroy :

„ Cette production est l'une des
 „ plus belles de Maer, très vigoureuse
 „ et très lumineuse ; il se montre
 „ l'égal de Rembrandt et le surpasse
 „ même dans certaines parties par
 „ son exécution franche et son brillant
 „ coloris. „

M^r Lefroy ajoute que les
 tableaux de cette dimension sont
 peu nombreux dans l'œuvre de
 Maer et fort recherchés. Il
 l'estime à 90 000 francs

La marche suivie pour la
 restauration est bien simple
 et présente toutes garanties pour
 la conservation des tableaux.

La Commission approuve la
 plus grande réserve dans les

Dans les travaux de ce genre, elles
n'utilisent les soins des restaurateurs
qu'en cas d'insupportable nécessité.
Se bornant à faire refaire les
parallèles de couleur qui ne sont
plus adhérents à la préparation
des tableaux, à retoucher ceux-ci
ou les parquer, lorsqu'à la
dernière rigueur il faut avoir
recours à ces opérations.

Les travaux de ce genre sont
surveillés soigneusement par les
membres de la Commission et afin
de rendre cette surveillance plus
efficace, il a été décidé que ces
travaux s'effectueraient toujours
au même lieu, dans un local
particulier, afin de pouvoir les
contrôler sans cesse. - La
Commission se borne donc au
strict nécessaire et elle dira à
l'appui de cette assertion que
pendant ces dix dernières années
une somme d'environ 5700 fr.
seulement a été consacrée à
l'entretien des tableaux.

On nous reproche d'avoir
acheté le tableau de Dirk Van Deelen
(la Portique d'un Palais)

Dans le rapport qui lui a été
présenté, avant l'achat du tableau,
M. l'Expert Le Roy fait connaître
que "les pièces du panneau de
" sont disjointes et ont été mal
" recollées; que dans le dallage une
" grande parcelle de couleur est
" tombée. Il ajoute que quelques
retouches pour imposer existent

à long des joints, dans la ci et près
du haut, du fond, ainsi que
dans la voûte du Palais.

Ce tableau a simplement
été soumis à l'opération du
parquetage, devenu indispensable
par ce que le panneau de
gondolait et qu'il fallait
rapprocher les joints indiqués
plus haut par l'expert. On
s'est borné à ce seul travail
de conservation. Le restaura-
teur n'a donc pu compres-
- mettre la conservation du
tableau puisqu'il n'a rien
restauré.

On reproche à la Commission
d'avoir payé trop cher certains
tableaux acquis dans ces dernières
années. - Il est bien difficile
d'établir la valeur des tableaux.
Cela dépend de leur degré de
rareté, de l'occasion et du
moment. Il est des maîtres
dont la valeur, nominativement,
mais mobile, a singulièrement
varié. - Un Frans Hals qui
se payait, quatre ou cinq mille
francs, il y a trente ans, monte
aujourd'hui à cinquante à
cent mille francs. Qui peut
dire que l'on trouvera à un
moment donné telle œuvre
d'un maître dont les productions
ne paraissent que rarement
deux le commerce. Il n'en
est pas de cette-ci comme
d'un produit industriel qu'on
voit certain de rencontrer à

tout propos et pour lequel on
aurait fort, par conséquent, dû
faire un sacrifice lorsqu'il est
présenti fortuitement. — On
rencontre - l'on si aisément un
Paysage d'Hobbema, un portrait
de Rembrandt, un tableau de
Meun, comme la Songeuse.

On lui reproche encore de
n'avoir pas acquis telles œuvres
qui ont passé dans les ventes
publiques et qu'elle aurait pu
avoir à des prix avantageux,
mais il faut remarquer que la
Commission n'a pas à sa
disposition des crédits illimités.
Dans les ventes on doit payer
comptant et quand les fonds
manquent, on est forcément obligé
de s'abstenir. — Plusieurs des
nos acquisitions les plus importantes
ont été faites de la main à la main,
grâce à ce que le paiement a pu
être effectué sur plusieurs exercices.

Cependant, la Commission n'a
pas négligé les ventes publiques
et depuis quelques années
des ouvrages de grand mérite
sont venus enrichir nos
collections. — Citons les
tableaux de Jacques Ruysdael,
Gusart, De Maan, Koedijk,
Decker, Van der Poel, Ad. Van Stadi,
Lafleur, Ad. Brouwer, Emmer
Van Goyen, Tjot, Paul De Vos,
Ryckhaert, Verboort et P. Potter,
provenant des ventes Wilson,
Veruly, Hukner, Van der Vliet
Bernard Dubou, P. Crabbe & C.

Nos tentatives dans les
ventes pour y trouver l'occasion
de combler les lacunes de nos
collections ont souvent été infructueuses
et nous avons eu le regret de voir
passer en d'autres mains des
tableaux dont l'achat ne pouvait
se réaliser qu'au moyen des
sommes exagérées.

La Commission ne désigne
la responsabilité d'aucune des
acquisitions qu'elle a faites pour
notre Galerie nationale avec
l'approbation du Gouvernement;
mais il est à remarquer que lorsqu'il
s'est agi d'œuvres capitales d'un
prix élevé, elle a partagé cette
responsabilité avec les Ministres
qui n'en ont autorisé l'achat
qu'après être venus, répondant à
l'appel de la Commission, s'assurer
par eux-mêmes de la qualité des
œuvres signalés à leur attention.

Nous ne pouvons pas nous
empêcher de rappeler ici avec
reconnaissance que la plupart
des acquisitions importantes
de ces dernières années, celles
de la Songeuse de Millet, du portrait
de femme de Rembrandt, du
Paysage et des Enfants de nîgres de Rubens,
du Paysage d'Hobbema ont eu
lieu avec l'approbation personnelle
de M. Beernaert, qui en accusa
certes point de ne pas s'y
connaître.

Bruxelles, le 10 Novembre 1891.

Relatif des dépenses payées
 depuis 1881 pour la restauration
 & l'entretien des tableaux du Musée ancien

1881	Van Kempten	F 206.-
1882	Néant	-
1883	Néant	-
1884	Buero 50 - V. Le Roy 1901	1951.-
1885	V. Le Roy	168.-
1886	Néant	-
1887	Néant	-
1888	Buero 500.- Van Kempten 875	1375.-
1889	Van Kempten	1955.-
1890	Van Kempten	675.-
		5.730

Discussion Du Budget De l'Intérieur 3^e
Séance du 23 Décembre 1891

M^r Slingseneyer - Il me reste à traiter un dernier point.
Des reproches nombreux ont été adressés à la
Commission des élus royaux; ces reproches
furent formulés, notamment dans le Journal
l'Art Moderne dont il a été question lors d'une
interpellation que j'ai faite au mois de Novembre
dernier. Le Numéro du 25 Octobre de ce Journal
enonçait vingt questions relatives à des faits
déterminés.

Jusqu'ici, ni la Commission des Elus royaux,
ni aucun de ses Membres n'a jugé à propos
de répondre.

Mon sentiment personnel à cet égard, tels
- ment que j'ai d'ailleurs exprimé à diverses
reprises, c'est que la voie la plus sûre n'est
pas de nous mêler à une polémique qui ne
peut, à un certain moment, une grande virulence
mais de demander une enquête sérieuse, confiée
à des hommes étrangers à ces débats. Je
signale cette proposition au Ministre des
Beaux-Arts, qui appréciera ce qu'il convient
de faire.

Pour ma part, je n'ai jamais été ni
par le sincère désir de voir notre Musée
bien administré et s'enrichir de belles œuvres;
tout ce qui pourra contribuer à ce but
devra trouver en moi un chaud partisan
et si quelques réformes sont à accomplir,
ce qu'une enquête pourra révéler, - je serai
des premiers à les réclamer et à les défendre.

M^r De Burlet - Ministre de l'Intérieur 3^e.

M^r l'honorable M^r Slingseneyer a dit quelques
mots d'une question qui a touché de vives
polémiques dans les journaux artistiques;
il s'agit de la gestion de la Commission
des Elus royaux de Peinture, dont
l'honorable Député fait justice.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
3379

Si j'ai bien compris cette parole du dit com-
te l'honorable Membre, cette Commission
desire que le Parlement et le pays soient
éclairés autrement que par les membres
de la Commission elle-même et adresser
par elle au Gouvernement en réponse aux
critiques formulées et l'honorable M^r
Stingemeyer a demandé une enquête
complète sur sept ou vingt questions
posées par l'Act Madras.

M^r Stingemeyer. J'ai parlé en mon nom personnel.

M^r de Burlet, Ministre des Intérieurs. Sans doute, l'honorable
Membre ne nous apporte pas, en ce sens,
une délibération officielle de la Commission
des officiers; mais lorsque un membre
important de cette Commission signale ce
mode d'information comme désirable;
lorsqu'il demande une enquête régulière,
on doit en conclure, semble-t-il, que
tel est le sentiment de la Commission
elle-même.

Quoiqu'il en soit, la proposition d'enquête
de l'honorable Membre sera formelle;
aussitôt la discussion générale du Re-
censement organisée, elle aura à s'occuper
de la question, de commun accord avec
le Ministre.

Le vœu romane au sentiment des
dilectiss qui inspire la proposition
d'enquête de l'honorable M^r Stingemeyer
est un perfectionnement en ce monde, et
si des réformes sont à accomplir dans
l'administration du Malin dont il fait
partie, on ne peut que le louer d'être
comme il le disait il y a un instant,
le premier à les réclamer et à les défendre.

La Chambre à la veille de se séparer, ne
pourrait d'ailleurs la discussion, je ne m'attendrais
pas par davantage aujourd'hui son est objet.

L'ART MODERNE

PARAISANT LE DIMANCHE

REVUE CRITIQUE DES ARTS ET DE LA LITTÉRATURE

Comité de rédaction : OCTAVE MAUS — EDMOND PICARD — ÉMILE VERHAEREN

ABONNEMENTS : Belgique, un an, fr. 10.00 ; Union postale, fr. 13.00. — ANNONCES : On traite à forfait.

Adresser toutes les communications à

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE **l'Art Moderne**, rue de l'Industrie, 32, Bruxelles.

SOMMAIRE

LES « TALENTS NAISSANTS » DE M. GUSTAVE FRÉDÉRIX. — QUELQUES
FLÈCHES AU MUSÉE. — LES PETITS PAPIERS DE M. FRÉDÉRIX. —
LE ROYAUME DES FEMMES. — A PROPOS D'UN MUSÉE DE COPIES. —
L'ÉTERNELLE HISTOIRE. — MEMENTO DES EXPOSITIONS. — PETITE
CHRONIQUE.

Les « talents naissants »

DE M. GUSTAVE FRÉDÉRIX

MON CHER CONFRÈRE,

Je ne vous lis guère. Ne croyez pas à de l'indifférence : la vôtre pour le miracle d'une littérature se produisant chez le peuple le moins littéraire du monde est un cas trop curieux et qui bien plutôt me passionnerait. Ma confraternité, toutefois, pour se former une opinion du talent que les salons vous prêtent, attendait une œuvre de vous où ce talent se fût authentiquement dénoncé. Le parfilage qui constitue l'usuel fond de votre critique, le travail de Pénélope qui vous fait recommencer sans trêve les pantoufles que vous brodez à votre gloire, les freluches dont vous amusez votre désœuvrement littéraire, ne peuvent entrer en ligne de compte. Mais vous avez, à travers une maturité indiscutable qui vous vaut,

comme à Sarcey, nos respects, la jeunesse incurable. C'est peut-être le secret de ce livre lent à venir et dont vous nous ménagez indéfiniment la surprise.

Il m'est arrivé l'autre dimanche de rencontrer mon nom en une ligne de vous reproduite par *l'Art moderne*, une ligne où, à propos du « talent naissant » que vous m'accordiez à une époque où j'avais fini de débiter, ce nom est enfilé négligemment avec quelques autres. Ma parcimonieuse gratitude, en effet, se souvient d'un article un peu lointain déjà sur celui de mes romans où vous fûtes à peu près seul à vous apercevoir de cette particularité de « mon talent » quand à Paris et ici, chez mes cadets, depuis passés maîtres à leur tour, ce roman (*un Mâle*) me valait une sympathie qu'on n'est pas accoutumé d'accorder à des écrivains encore dans les langes. C'est votre originalité à vous de ne découvrir sans restrictions des écrivains que là où l'originalité fait justement défaut, et pour ceux qui ont acquis l'espoir de s'en croire un peu, de la restreindre en de telles limites qu'elle cesse à peu près d'exister.

Votre article sur *le Mâle*, cette prose bifide et rétractile, du plus réticulaire éreintement et où, du bout des pincettes de votre critique, vous aviez l'air de me déposer à la voirie, témoignait de votre façon d'encourager « les talents naissants ». Et vraisemblablement, j'en devais être un plus encore que vous ne vouliez le dire, pour si bien mériter l'aigre-doux d'un

jugement au bout duquel, sous cet enterrement de première classe où vous m'aspergiez d'un goupillon frénétique, je finissais par n'être plus qu'un talent mort-né, un pauvre talent qu'on mène pourrir aux charniers de l'indifférence et du dégoût publics.

Le « talent naissant » ressuscita, il est vrai, dans un article sur *La Belgique*.

Ah! y déploriez-vous assez l'excès de ma couleur et les ribotes de mon style, vous qui, fidèle uniquement aux malvacées, tempérant jusqu'en votre goût des sédatives tisanes, préférez vous enivrer de sobriété! — puis à propos de la pièce tirée du *Mâle* par Bahier, Dubois et moi, dans un recommencement, mais plus congestionné encore, de votre démolissage du livre. Vraiment oui, vous fûtes à mon égard un fossoyeur diligent; les pelletées lourdes de vos encouragements tombèrent sur mes livres sans les enterrer.

A part ces sécrétions de votre bienveillance, je ne me rappelle pas d'un seul écrit d'où puisse résulter la confiance que j'aie continué d'exister pour vous. Après tout, n'était-ce pas déjà bien suffisant, cette charité de votre parainage, pour un écrivain dont les amis, il y a trois ans, fêtaient, à l'occasion de son vingt-cinquième livre, le jubilé de vingt-cinq ans « de luttes et de victoires », ainsi qu'ils s'exprimaient, trop avantageusement pour moi?

Ah! comme cet enthousiasme d'artistes généreux a dû vous paraître ridicule à vous qui, le Jeune premier de notre vieille littérature constitutionnelle, différez toujours de débiter! Allez! je vous envie tout de même. Tout le monde, à travers un demi-siècle de feuilleton, n'a plus les dents qu'il faut pour rire. Et vous avez toujours, vous, la petite grimace acide du singe mordant dans le brou d'une noix!

Je vous surprendrai probablement, mon cher Confrère, en vous apprenant qu'avant le *Mâle*, j'avais écrit *Nos Flamands*, les *Contes flamands et wallons*, le *Coin de Village*, *Thérèse Monique*, les *Charniers*, et que, même pour plus d'une de ces œuvres du commencement, mes aînés m'épargnèrent l'ironie de ce « talent naissant » que plus tard vous deviez tenir sur les fonts baptismaux. Vous n'étiez pas obligé de le savoir : n'étais-je pas un de ces écrivains belges de qui, avec une merveilleuse et immuable impertinence, il vous a suffi à vous, toujours si bavard et melliflu aux mérites de vos plus éventés confrères parisiens, de parler comme à la cantonade, avec le mépris d'un pion pour de négligeables cancre? « Talents naissants! » Ah! Monsieur, c'est admirable : vous les prenez, vous, vers la trentaine, vous leur apprenez à têter quand déjà les molaires leur ont poussé. Peut-être espérez-vous rajeunir ainsi vous-même l'air de vieille douairière précieuse et caillette qui fait remonter votre esprit à l'âge des ridicules et des marabouts.

On m'assure que vous donnez plus large mesure aujourd'hui et que, comme le fruit, votre critique s'est attendrie en blettissant. Quoi! vous seriez devenu ce bon apôtre! Vous mêleriez l'eau bénite à vos verjus! Ce serait à désespérer de l'encroûtement. Je ne veux pas croire à cette faiblesse *in extremis* du vieux pêcheur, et souhaite pour l'intérêt des lettres chez nous que vous restiez le contempteur pétré et irréductible, le critique d'arrière-garde dont nous n'avons jamais vu que les talons, l'officier civil préposé aux naissances des talents déjà adultes, le cocher de corbillard de notre littérature; oui, je le souhaite, vos dénis nous étant, après tout, plus profitables que vos suffrages. N'est-ce pas à la condition de les écorcher avec libéralité que vous conférez l'eau lustrale à ceux d'entre nous en qui votre clairvoyance continue encore à diagnostiquer des « talents naissants ». Ah! cessons d'outrager Sarcey : il fut bon oncle quelquefois.

Je m'occupe ici d'un cas personnel. Encore ne m'y décidé-je que dans ma joie immodérée de me retrouver vivant en une ligne de votre écriture. D'autres se sont chargés ici de réduire à sa vraie importance votre consternant et vain effort pour nous maintenir sur la chaise percée du premier âge littéraire. Félicitez-vous, Monsieur, de ma mansuétude; j'aurais pu, à propos de cette découverte de mon « talent naissant » dont vous vous vantez trop légèrement, le prendre de plus haut avec vous et recommencer la querelle que, plus jeune, je fis à un autre critique belge qui, je crois, n'eut pas les rieurs de son côté. Je me réjouis d'être arrivé à un peu de la sérénité de l'indifférence que vous réservez aux écrivains qui ne vous ressemblent pas. A quoi bon, d'ailleurs? Les livres parlent mieux que le mal qu'on en dit et la défense qu'on en peut faire. Puis, n'est-ce pas, il ne faut abuser d'aucun genre de supériorité, bien que la vôtre, au sujet de nos livres, ait un peu tumultueusement consisté à montrer l'écart qui règne entre nous qui en faisons et vous qui n'en faites pas.

Vous avez, en effet, mon cher Confrère, le silence envahisseur et turbulent; vous êtes le muet bruyant du sérail. C'est votre force de n'avoir rien écrit qui puisse faire soupçonner que vous soyez capable d'écrire à votre tour. Après des ans de laborieuse indigence littéraire il vous échœra la gloire finale de vous en aller plein des livres que vous n'avez pas écrits. Vous êtes bien heureux : vous laisserez le regret de ceux que vous auriez pu écrire.

CAMILLE LEMONNIER.

QUELQUES FLÈCHES AU MUSÉE

On a fait grand bruit jadis autour de l'acquisition par l'État des *Têtes de nègres* de Rubens. Et, certes, cette étude si moderne malgré — dit-on — ses deux siècles d'âge, éblouit par sa facture

et sa conservation. Si elle est de Rubens, c'est au mieux, et ne le fût-elle, encore serait-ce une toile superbe et en tout point digne d'une galerie. Seulement, puisque cette toile a été payée haut et que depuis des temps, tout achat par notre Musée est pécuniairement excessif, il importe de vérifier celui-ci comme les autres.

Mais disons d'abord que notre étonnement a été net, de voir récemment en des musées d'Allemagne et d'Angleterre quelques-unes de nos toiles appendues aux cimaises. Sont-ce des copies, sont-ce des doubles ? Qu'en est-il d'un *Crucifiement* cartouché à la *National Gallery* : Patinir et d'une *Vierge*, cataloguée en Allemagne sous le nom de Mabuse ? Nos conservateurs les ignorent-ils ? Si point, pourquoi n'en faire mention au catalogue et discuter l'authenticité de nos chefs-d'œuvre mis en parallèle avec leurs similaires ? Pourquoi ne les point signer comme là-bas et se contenter au contraire de les marquer : *inconnu*, ce mot tout d'impuissance mais plus souvent encore tout d'incurie et de paresse. *La Nation* faisait dernièrement ces mêmes remarques.

Chose plus grave : constater — nous l'avons fait de nos yeux — au Musée de Cologne, dans la salle flamande, les *Quatre têtes de nègres*, les identiques à celles de notre Musée, signées non plus Rubens, mais Van Dyck. Encore une fois, nos conservateurs sont-ils au courant de cette coïncidence ?

Certes, n'était-il pas étrange que l'élève Van Dyck copiât un tableau de son maître, mais une esquisse ? Un tel double est malaisé à expliquer, d'autant que c'est le panneau signé Van Dyck qui a plus que celui, paraphé Rubens, l'aspect vieux et séculaire. Le nôtre a je ne sais quel dehors neuf, quelle allure d'aujourd'hui. Il pourrait être peint par Henri Regnault. Et tout à coup, à cette réflexion, ce qui nous le faisait tant admirer à première vue, c'est-à-dire sa merveilleuse conservation, sa miraculeuse fraîcheur, sa touche toute spéciale se tournent contre lui, nous inquiètent quant à son authenticité et sachant les gaffes commises par nos conservateurs, l'habileté des vendeurs, l'histoire du faux Rembrandt, nous nous demandons si les *Têtes de nègres* ont leur acte de naissance en règle ou bien ne sont qu'une transcription du Van Dyck de Cologne.

La question vaut-elle la peine qu'on l'examine et ceux qui s'intéressent à l'art désirent-ils vivement qu'elle soit tirée au clair, certes.

Puisque nous voici au chapitre des achats, c'est-à-dire des gaffes commises, pourquoi ne point appuyer sur certains points. Sur celui-ci, par exemple :

Il est constant — nous l'avons fait ressortir en maint article — que tel qui peuple le Musée de Bruxelles de chefs-d'œuvre (?), ce n'est point la Commission, mais une trinité, Gauchez, Bourgeois et Mancino ne faisant qu'un seul... monsieur. A lui seul il remplace tous les membres. Leur approbation, elle lui est acquise on dirait d'avance. C'est un état de choses que leur ignorance et leur paresse ont créé : fatal. Tous ces petits commissaires fainéants ont choisi un marchand de tableaux pour maire du palais de la rue de la Régence. Pendant qu'il administre, ils se réunissent, mais à seule fin de toucher des jetons de présence ou fumer leur cigare. L'autre les laisse faire, les soigne, leur fournit la série d'œuvres intéressantes à coller au mur de six mois en six mois, puis s'en retourne à Paris compter ses bénéfices en honnête marchand et citer peut-être à ses collègues, comme type de bêtise humaine, tel membre de la Commission des Musées royaux de Belgique. Si l'art n'en souffrait, nous ne verrions aucun inconvénient à cette comédie : les gens inaptes et nuls étant faits pour servir de fromage à la

vermine des habiles et des exploiters. Mais l'art est atteint et, par conséquent, les réformes s'imposent. Voici ce qu'on pourrait proposer :

La demi-douzaine de chevaliers de l'ordre de Léopold, qui actuellement composent la Commission, étant plaqués jusqu'à la mort à leur chaise de membre, indécollablement, certes, on leur peut continuer la vanité de fournir de toiles le Musée, seulement — et ce seulement devrait être une barrière sérieuse — ils ne seraient autorisés à conclure un marché à moins qu'une commission de purs artistes, choisis à ce seul effet, n'approuvassent leur choix et la valeur esthétique de l'œuvre. L'évidence de l'authenticité des signatures devrait être fondamentale pour tout panneau d'ancien maître. Les ventes publiques fréquentées plus assidûment que des boutiques de brocanteurs et les sommes mises à la disposition des acheteurs plus larges et plus alertes.

Ainsi, y aurait-il moyen d'éviter les gaffes légendaires, la pacotille prenant la place du chef-d'œuvre, le faux paraphe s'étalant à la cimaise et la bêtise belge logée ailleurs et étalée ailleurs qu'en des palais, bâtis aux frais de l'État, pour servir d'instruction au peuple, d'enthousiasme aux artistes et de spectacle burlesque aux étrangers.

LES PETITS PAPIERS DE M. FRÉDÉRIX

Quiconque, ayant déjà été condamné, récidivera, subira le maximum de la peine et sera placé sous la surveillance spéciale de la police.

CODE PÉNAL, art. 54 et suivants.

Nous aurions voulu clore par l'article de Camille Lemonnier nos rapports avec M. Gustave Frédéric. Mais voici que nous avons reçu la lettre agacée suivante du Bellac de *l'Indépendance* :

Bruxelles, le 5 octobre 1891.

MONSIEUR L'ÉDITEUR DE « L'ART MODERNE »,

L'Art moderne consacre de bien nombreux articles, et bien longs, au critique de *l'Indépendance*, tout en le déclarant sans clairvoyance, sans autorité, sans générosité. C'est un acharnement bien puéril, si ce critique, en effet, n'existe pas.

Je ne crois ni nécessaire, ni intéressant de répondre à ces fébriles gamineries. Je tiens cependant à rassurer l'auteur de votre dernier article, lequel semble bien inquiet, bien alarmé de ce que j'aie publié une lettre de reconnaissance d'un romancier, qui m'en a écrit bien d'autres, non moins reconnaissantes, sur « l'attention que je lui ai toujours accordée dans *l'Indépendance* », et qui ne l'empêche pas de m'injurier aujourd'hui. Il est visible que le rédacteur de *l'Art moderne* a dû écrire une lettre, à peu près de même encre, au critique de *l'Indépendance*.

J'ai souvenance, en effet, d'avoir reçu, après un feuilletton très élogieux sur *Mon Oncle le Jurisconsulte* de M. Edmond Picard, une lettre de gratitude de l'auteur de cet opuscule distingué, avec envoi d'un bel exemplaire, sur grand papier, de la *Forge Roussel*. Mais que M. Picard se rassure. Il n'est pas probable que j'aie attaché assez d'importance à sa lettre, pour la garder. Et en tout cas, je ne prendrai pas la peine de la rechercher.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération.

GUSTAVE FRÉDÉRIX.

Incorrigible, ce M. Frédéric ! Il papillonne de petit papier en petit papier.

Donc sa réponse est toujours la même ! Quand on lui met le

nez dans sa sénile critique, il riposte : « Eh ! elle doit être excellente, car, un jour que j'ai parlé de celui-ci ou de celui-là, il m'a envoyé sa carte sous forme de lettre polie ; il m'a même, une fois, donné un livre avec des images ! »

Voyez-vous ça ! Avec cet ingénieux système de guerre, M. Frédérix assurerait l'impunité aux fariboles dont il illustre *l'Indépendance*. Chaque fois qu'il redoute un adversaire, vlan ! il rabâche sur une de ses œuvres, reçoit son remerciement, l'expression de sa gratitude distinguée et de sa parfaite considération, serre le papier dans le célèbre tiroir, et attend en paix les événements.

En cela, M. Frédérix rappelle un sémite bruxellois bien connu qui ouvrait généreusement sa bourse, mais, au moment où l'on empochait les espèces, réclamait tout doucement un reçu en règle qui mettait la corde au cou de l'infortuné emprunteur et garantissait sa servitude. A la moindre velléité, l'excellent créancier menaçait d'exhiber la pièce en public.

Écrivains de tout âge, vous voilà avertis ! N'écrivez jamais à ce périlleux personnage. Ses articles sont des piperies. Il ne fait pas de gamineries, il se contente d'indélicatesses.

M. Edmond Picard ne se souvient que vaguement de ce fameux article sur *Mon Oncle le Jurisconsulte*, « opusculé distingué ». — « Il n'y a pas attaché assez d'importance pour le garder et ne prendra pas la peine de le rechercher. » — Si ce beau feuilleton « très élogieux » lui a été envoyé, il ne l'a peut-être pas considéré comme un encouragement pour son « talent naissant » (l'opusculé distingué n'a paru qu'il y a cinq ou six ans !), mais a certainement remercié de son attention l'auteur, selon les prescriptions du code de la civilité puérile et honnête, — voire par cette banalité : le don d'un volume. Nous sommes heureux de l'apprendre à M. Frédérix, dont l'ignorance à ce sujet est singulière pour un homme du Bel-Air, et, vraiment, lui enlève quelque chose de la bonne posture en laquelle si volontiers il se carre (1).

Ce qui est tout aussi certain, c'est qu'alors même que M. Picard aurait grossi de cent billets de politesse les dossiers que forme sournoisement M. Frédérix, gazetier très prudent, il ne se tiendrait pas pour baillonné au sujet de cet étrange personnage et ne manquerait pas de dire, en toute bonne occasion, son fait à sa critique infatuée, traître et louche. On ne vend plus sa liberté pour un plat de lentilles, ce légume fût-il récolté dans le potager de *l'Indépendance*.

Au lieu de s'attarder « fébrilement » à ces niaiseries, M. Frédérix ferait mieux d'essayer une réponse aux reproches précis formulés contre sa myopie littéraire, ses radotages parfumés de benjoin, son constant mauvais vouloir à l'égard de notre jeune école et ses prétendus encouragements aux « talents naissants ». Nous lui répétons qu'il a cherché à assassiner la jeune littérature jusqu'au jour où il a compris, enfin, qu'il fallait compter avec elle ou tomber sous le ridicule. Nous lui répétons qu'il ne fera jamais prendre pour de la bienveillance et de la perspicacité sa malice à se concilier ceux dont il hait l'art ou à paralyser leur indépendance en les gratifiant d'un morceau de son sucre candi frelaté.

Bien qu'il ne demande pas l'insertion de son épître, nous la publions pour ne point laisser perdre la mémoire des corrects procédés de ce gentleman de lettres.

(1) Le texte de cette mystérieuse lettre serait intéressant à connaître. A qui M. Frédérix, ce collectionneur de documents de l'espèce, fera-t-il accroire qu'il l'a égarée ? Blagueur, va !

LE ROYAUME DES FEMMES

Pièce en 3 actes de MM. BLUM et TOCHÉ. — Théâtre des Galeries.

Dans le royaume des femmes, celles-ci portent — vous l'avez deviné — les culottes. Elles sont ministresses, générales, chéfesses de bureau. Aux hommes, les fonctions subalternes de ménagers, de bouquetiers, de piqueurs de bottines, de gantiers et de « bons d'enfants » ! Les femmes font la cour aux hommes, leur offrent un petit hôtel et un coupé quand c'est pour le mauvais motif, sollicitent respectueusement leur main quand c'est pour le bon. En ce royaume... Mais à quoi bon continuer ? Vous avez déjà saisi la donnée de la pièce, le ressort destiné par les auteurs à faire jaillir en fusées le rire.

Il paraît que nos pères ont trouvé cela superlativement comique. Vers 1830. Mais depuis cette espèce de nuit des temps, il est passé sur les planches tant de *Grande-Duchesse de Gérolstein* et tant de *Madame l'Achiduc* que le ressort s'est usé. Les auteurs ont eu beau le remonter, cric, cric, et le tendre à le briser, le rire n'a pas voulu jaillir.

Il eût fallu pour rendre cette vieilleries plaisante la semer de traits d'esprit, selon la recette donnée par Gondinet à un jeune auteur pour avoir un succès certain.

MM. Blum et Toché ne l'ont pas voulu. Pourquoi ? C'est ce qu'on s'est demandé, mardi, aux Galeries. Les plus malins ont trouvé ce motif : le *Royaume des Femmes* a été fait pour le Théâtre des Nouveautés en vue de l'Exposition de 1889. Les traits fins, la satire délicate, les rastaquouères accourus à Paris des plus lointaines Amériques pour « s'en fourrer jusque là » ne les eussent pas compris. Il fallait une exhibition de maillots, un déshabillage de petites femmes, un éblouissement de chairs et de lumière électrique, des ballets, des cortèges, du bruit, du clinquant, et ce genre de spectacle ne s'accommode guère des scènes de comédie bien venues, des dialogues pétillants. MM. Blum et Toché ont donc fermé à double tour le coffre-fort aux saillies amusantes. Ils ont laissé le costumier échanrer les corsages et supprimer les jupes, et la cocasserie de Brasseur fils aidant, la pièce a eu un nombre honorable de représentations.

On s'est aperçu tout de suite qu'à Bruxelles les rastaquouères manquaient. Ce n'était pas, d'ailleurs, la seule chose qui faisait défaut. Mesdames les artistes, se mettant avec trop d'empressement dans la peau de leurs personnages, ont remis pour la circonstance, avec leurs jupes, leurs jolies voix de fauvettes. Elles ont poussé la conscience de leurs rôles masculinisés jusqu'à chanter aussi mal que des messieurs....

Si l'illusion en était renforcée, le spectacle y perdait singulièrement en intérêt. Et le plaisir de lorgner d'agréables travestis n'a pas paru au public une compensation suffisante. On a baillé, discrètement, aux flonflons d'opérettes et de café-concert qui traversent, en couplets de revue, ce vaudeville vieillot. Et les petits carabiniers, et les petits guides, et les petits grenadiers sans lesquels, depuis *le Petit Poucet*, il n'y a plus de cortège dans les théâtres de Bruxelles, ont à peine suffi à tirer l'auditoire de la somnolence à laquelle il s'abandonnait mollement.

L'ART MODERNE

PARAISANT LE DIMANCHE

REVUE CRITIQUE DES ARTS ET DE LA LITTÉRATURE

Comité de rédaction : OCTAVE MAUS — EDMOND PICARD — ÉMILE VERHAEREN

ABONNEMENTS : Belgique, un an, fr. 10.00 ; Union postale, fr. 13.00. — ANNONCES : On traite à forfait.

Adresser toutes les communications à

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE l'Art Moderne, rue de l'Industrie, 32, Bruxelles.

SOMMAIRE

UNE ENQUÊTE QUI S'IMPOSE. — DOCUMENTS A CONSERVER. — *Le Rapport du Jury sur la Princesse Maleine.* — LA MAISON DU ROI. — LA QUESTION DES MUSÉES. — CHRONIQUE JUDICIAIRE DES ARTS. — ACCUSÉS DE RÉCEPTION. — PETITE CHRONIQUE.

UNE ENQUÊTE QUI S'IMPOSE

A propos de notre opiniâtre campagne relative aux Musées nationaux et à l'Administration des Beaux-Arts, on annonce que M. Slingeneyer, à la rentrée des Chambres, réclamera une enquête.

Bravo ! Il faudra donc que ces étranges muets sortent de leur inexplicable silence. Ils en ont vraiment besoin, car des légendes commencent à se former, nul, surtout s'il est investi d'un mandat public, ne pouvant impunément se taire et la vieille tactique qui consiste à faire semblant de ne pas s'apercevoir, n'aboutissant, en définitive, qu'aux pires soupçons.

M. Slingeneyer rendra donc service à ses collègues en même temps qu'à l'intérêt général. Il est d'une conscience trop délicate pour ne pas souffrir beaucoup de l'inertie que ce collège affecte. Nous avons plus d'une fois rendu ici même hommage au sentiment élevé qu'il a de l'art et des devoirs de l'artiste. Nous comprenons

qu'il ne veuille pas exposer davantage la très honorable situation qu'il s'est acquise, et que, dans l'impossibilité où il se trouve, en galant homme, de donner sa démission immédiate, qu'il songe à provoquer une mesure qui mettra en relief les responsabilités de chacun. Le bruit court que le nouveau ministre de l'intérieur, dont l'indépendance vis-à-vis de la routine des bureaux s'accroît de plus en plus, abonde dans le même sens.

Nous aurons donc, espérons-le, une enquête.

C'est là un résultat considérable de la polémique que nous avons instituée et que quelques journaux ont appuyée ; les autres, pour des raisons que nous n'avons pas à approfondir, ont observé une assez singulière réserve.

Cette enquête remplacera avantageusement l'information officieuse que nous avons commencée avec de grandes difficultés, car, lorsqu'on en est réduit aux forces et à la bonne volonté privées, il est extrêmement malaisé de pénétrer les mystères administratifs, et les occasions d'erreurs peuvent être fréquentes. Il est stupéfiant que dans un pays de libre critique il ait fallu pendant environ quatre mois se contenter de ce mode imparfait, alors que de si graves intérêts étaient en jeu, et qu'on ait assisté au spectacle de particuliers contraints de faire eux-mêmes la police de nos collections nationales.

Nous arrêterons donc à partir de notre prochain numéro la publication des renseignements qui chaque

semaine nous arrivent plus abondants et toujours plus caractéristiques. Un procédé officiel et plus sûr va remplacer notre action individuelle. Nous ne doutons pas que nos obligés correspondants admettront cette réserve. Qu'ils songent, au surplus, que le contrôle est souvent embarrassant à cause de l'attitude expectante de l'ennemi que nous harcelons et que, dans ce bon pays de zwanze, il ne manque pas d'imbéciles qui essaient de faire trébucher, par de misérables et puériles mystifications, l'accomplissement d'un devoir courageusement poursuivi, sans acception de personnes et sans crainte des ennuis.

Une enquête! oui, parfait. Mais à la condition qu'elle soit sérieuse.

A cet égard d'immédiates réflexions viennent à l'esprit.

La direction et l'administration des musées sont confiées à une commission de dix membres, chargée aussi de compléter les collections. Les achats, proposés par elle, exigent une autorisation du Ministre, dont on avait fait, avant l'arrivée de M. de Burlet aux affaires, une formalité tellement vaine que le Van Ostade récemment acquis 50,000 francs à M. Gauchez était déjà en place au musée avant qu'elle n'eût été obtenue : c'est là que le Ministre récalcitrant a dû aller le voir. Trois commissaires experts sont attachés aux musées; pour le moment l'*Almanach royal officiel* n'en renseigne que deux : MM. Victor Le Roy et Lampe; les avis qu'ils sont appelés à donner sont consignés par écrit et signés par eux; mais le bruit court que leur contrôle a été plus d'une fois dédaigné.

Les membres de la Commission sont présentement MM. Fétis, Portaels, Slingeneyer, Balat, Fraikin, Robie, Guffens, comte de Beaufort, Emile Wauters, Clays, A. De Vriendt, Delebecque, et Jean Rousseau, ce dernier cumulant fort étrangement cette fonction avec celle de Directeur des Beaux-Arts, de telle sorte qu'en cette dernière qualité il a le contrôle des actes qu'il accomplit en la première.

Eh bien, pour éviter toute équivoque, toute malice et toute mystification, nous demandons :

1° Que la Commission d'enquête soit composée d'artistes et d'amateurs pris en dehors de ce monde administratif et officiel qui ne saurait, soit par les fonctions qu'il occupe, soit par ses attaches mondaines et autres, avoir l'indépendance indispensable pour ne rien commettre qui ressemble à une complaisance ou à une indulgence;

2° Que comme première mesure on se fasse représenter les procès-verbaux et feuilles de présence de cette fameuse commission à noms plus ou moins retentissants, afin de constater par l'examen de l'assiduité ou de l'absence aux séances, la part que chacun a prise dans tout ce qui a été fait;

3° Qu'on dresse la liste officielle et complète des achats avec les prix exacts, car on comprend combien l'erreur est aisée là-dessus, puisque, depuis plusieurs années, sans qu'on sache exactement pourquoi, sauf qu'on le devine trop, ces prix n'ont plus été inscrits au catalogue. C'est ainsi qu'il paraît que la *Peste de Tournay*, cette immense non-valeur, a été payée 105,000 francs et non 180,000. La bêtise de cet achat subsiste, mais le chiffre, toujours formidable, doit être réduit. Cette liste devrait mentionner les noms des vendeurs et résumer les motifs allégués par la Commission dans la dépêche qu'elle doit adresser au Ministre pour obtenir son consentement à l'achat : ou nous nous trompons fort, ou il y aura là de curieuses révélations.

4° Que pour chaque œuvre on s'assure si les commissaires-experts ont été consultés et ont délivré les avis écrits obligatoires, signés par eux. C'est là un point de la plus haute importance, étant données les critiques sérieuses dirigées en Belgique et à l'étranger contre l'authenticité de certains tableaux. Il serait même bon de réunir pendant un certain temps tous ces achats dans une salle unique, ouverte au public, où ils seraient soumis à la critique générale des artistes, des savants et des amateurs.

5° Que l'on dresse aussi la liste des restaurations, avec indication des restaurateurs et des salaires qui leur ont été payés. Ce côté de l'affaire mérite une attention particulière. Là également il faut se mettre en garde contre les équivoques. Récemment on nous disait : « Ce n'est pas le Quentin Metsys de Louvain qui a subi le traitement atroce raconté par M. Siret en 1884, c'est un autre tableau ». On voit d'ici la tactique : on produirait la note du premier, on se tairait sur le second, et on triompherait. Pareil tour doit être déjoué : il le sera par le relevé intégral. Cette indication des restaurations mise en rapport avec les œuvres permettra d'apprécier ce qu'on leur a fait subir. De plus les procès-verbaux de la Commission permettront d'apprécier quelles mesures ont été prises pour les préserver des sacrilèges de rentoileurs abandonnés à eux-mêmes.

6° Que la Commission d'enquête ait le droit de soumettre les œuvres à des expertises sérieuses au point de vue de leur authenticité et de leur valeur; qu'elle puisse entendre quiconque s'offrira à lui fournir des renseignements sur l'origine des tableaux et sur les prix antérieurement payés; qu'elle puisse appeler devant elle les critiques qui s'en sont occupés pour les contester ou les réduire à leur juste valeur; qu'elle ait le droit de prendre toute mesure utile comme, par exemple, de confronter à Cologne même les *Têtes de nègres* de Bruxelles avec celles qui sont dans le musée de cette ville.

Ce qui précède ne concerne que les tableaux anciens.

A chaque jour suffit sa peine. Il faudra, quand la lumière aura été faite là-dessus, entamer aussi les modernes.

Voilà rapidement les points sur lesquels nous attirons l'attention de M. Slingeneyer. S'il veut faire une besogne sérieuse, que ce soit là sa plate-forme. Il est parfois un peu timide dans ses critiques. L'occasion est bonne pour rompre les chiens et montrer ce que peut un honnête homme las enfin du rôle subalterne qu'on lui a fait jouer dans cette comédie. Car il est vrai, n'est-ce pas, Monsieur, que si vous aviez pu vous douter de tout ce qu'il y a à redire, il y a longtemps que vous et plusieurs de vos collègues auriez été plus exigeants et plus fermes dans l'exercice de vos fonctions? Que votre attitude prochaine, à la rentrée des Chambres, vous lave de ce léger reproche que nous nous permettons.

Et tenez, Monsieur, puisque nous nous adressons à Vous, voici deux faits sur lesquels nous attirons votre attention, parce qu'ils peuvent mieux montrer à vous-même comment ces choses se passent et le rôle qu'on fait jouer à la Commission.

Savez-vous que lorsque fut annoncée, il y a peu de mois, la vente Buisseret, où figuraient plusieurs tableaux anciens dignes d'attention, le Ministre mit à la disposition de la Commission un subside que nous croyons être de 50,000 francs et obtint de la famille de Buisseret une promesse de fixer des époques de paiement commodes. A cette vente figurait un beau Van Ostade qui fut adjugé pour 7,000 francs ou environ? On vous a vu, avec deux ou trois de vos collègues, à l'exposition. Mais rien ne fut acquis. A cette même époque la Commission achetait 50,000 fr. l'autre Van Ostade à M. Gauchez et, comme nous le disions plus haut, considérait l'avis favorable du Ministre, nécessaire aux termes des arrêtés, comme une formalité de si peu de conséquence, qu'elle faisait pendre l'œuvre au Musée avant de l'avoir obtenue et le mettait dans la délicate situation de l'accepter aveuglément ou de provoquer un fâcheux conflit avec le marchand.

Savez-vous si ce tableau a été soumis aux commissaires-experts et s'il existe d'eux l'avis écrit et signé prescrit?

Savez-vous qu'en proposant au Ministre l'achat de ce Van Ostade sept fois plus cher et, supposons-le, sept fois meilleur que celui de la famille Buisseret, on a essayé d'endosser au même Ministre, qui a furieusement regimbé, deux autres tableaux, présentés avec force vanteries, l'un de 50,000 francs, l'autre de 35,000 francs. Avaient-ils été soumis aux experts et approuvez-vous les boniments qui accompagnaient la demande de ratifier l'achat de ces toiles?

DOCUMENTS A CONSERVER

Le Rapport du Jury sur « la Princesse Maleine »

Il y aurait une lacune dans l'*Art moderne* si sa collection ne comprenait pas ce monument de l'incurable mauvais vouloir, et de l'étonnante ignorance du groupe des arriérés, pour la Littérature belge nouvelle. Et comme nous avons l'espoir et l'orgueil (oui, l'orgueil!) de croire que ce journal restera un témoignage de ces résistances ineptes et des luttes par lesquelles on les a vaincues,

et qu'il servira à ceux qui feront l'histoire de l'Art national en ces temps où tout ce qui chez nous est vieilli et déléteré aura été bousculé et anéanti, nous voulons combler cette lacune et nous érigeons en nos colonnes cette dépouille d'ennemis si amoindris qu'ils ne prétent plus qu'à rire.

Voici ce texte, rédigé par l'un de ces jurés incomparables et approuvé par les autres :

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le jury chargé de juger le concours triennal de littérature dramatique en langue française, pour la période 1888-1890, a l'honneur de vous adresser le résultat de son examen et le résumé de ses délibérations.

Le département de l'intérieur a reçu et transmis au jury dix pièces dont voici les titres : *Les Microbes*; *L'homme du siècle*; *Ambiorix*; *La princesse Maleine*; *Les Aveugles*; *Le Roman d'une ouvrière*; *Comtesse*; *Le Mariage de Berthe*; *Trop de Bâtards* et *Le Pont du Diable*. Dix œuvres de presque tous les genres, puisqu'on y trouve une tragédie en vers, à forme classique, une féerie en dix-neuf tableaux, deux drames, de hardiesses nouvelles avec des imitations anciennes, une comédie d'après réalité, d'autres comédies à complications étonnantes ou à plaisantes surprises.

Le jury a examiné ces différents ouvrages, en y cherchant les marques les plus originales de talent, et sans aucun souci des systèmes, des écoles d'art dramatique, des vieilles ou neuves formules. Bien avant l'homme qui a eu plus d'esprit que tout le monde, on savait que tous les genres sont bons; et les publics qui, autrefois et aujourd'hui, ont admiré *Œdipe-Roi*, *Macbeth*, *Andromaque*, *Hernani*, comme ceux qui se sont plu à l'*Ecole des Femmes*, aux *Jeux de l'Amour et du Hasard*, à *Diane de Lys*, au *Gendre de M. Poirier*, au *Voyage de M. Perrichon*, à la *Petite Marquise*, n'ont pas adopté successivement des théories contraires, en se laissant prendre à toutes ces œuvres puissantes ou charmantes.

Les auteurs présentés au concours triennal de littérature dramatique en langue française ne semblent pas se proposer de faire des révolutions au théâtre. Le seul, dont on ait cité une parole sur son dessein particulier de drame, aurait dit : « Je vais tâcher de faire une pièce à la façon de Shakespeare pour un théâtre de marionnettes ». Ce qui est une fantaisie curieuse, mais n'aspire évidemment pas à être un modèle nouveau et fécond pour l'art dramatique.

Le jury, consciencieusement appliqué à découvrir celui des neuf auteurs ayant le plus personnellement fait œuvre d'art, ne prétendait couronner un drame tout neuf ou une comédie audacieuse, une pièce de conception forte ou d'exécution vivante. Peu de concours ont apporté de ces pleines révélations. Il nous suffisait de reconnaître quelque chose de saisissant, des mérites individuels de forme, une façon particulière de rendre la terreur ou la pitié, le mystérieux, le naïf ou le pittoresque.

Nous avons déjà rappelé l'opinion d'un critique illustre, disant à propos d'un concours de littérature dramatique : « Quand des récompenses publiques sont proposées par l'Etat, il est de bon exemple qu'elles trouvent leur objet; il est pénible de venir déclarer, après examen, qu'il n'y a pas lieu à les décerner ». Le prix triennal de littérature dramatique ne fut pas décerné en Belgique en 1882, ni le prix quinquennal de littérature française en 1883. Cette dernière décision fut surtout critiquée, et avec beaucoup de véhémence, par nos jeunes littérateurs, qui avaient souhaité généreusement qu'un de leurs chefs, brillant et vigoureux écrivain, obtint cette « récompense publique de l'Etat ». Il l'obtint dans le concours quinquennal suivant, et aux applaudissements de tous, avec un livre sur la Belgique, ayant le double mérite d'un style très éclatant et d'une fierté très patriotique, de descriptions très orgueilleuses et très caractéristiques de notre pays.

Notre jury n'a pas pris sa décision, fait son choix, par la principale raison qu'il est « de bon exemple » que les couronnes officielles

soient distribuées. Quelques-unes des œuvres présentées ne sont pas sans mérites, mais leur quantité et leur qualité d'art ne nous ont pas paru suffisantes. Nous proposons d'attribuer le prix à *la Princesse Maleine* de M. Maurice Maeterlinck, précisément parce que l'auteur est un artiste délicat, un chercheur de naïveté et d'étrangeté, un écrivain de science raffinée. Qu'on ait pour lui des ambitions violentes, qu'il peut justifier plus tard, qu'il soit d'une école nouvelle ou qu'il fasse des pastiches d'autrefois, peu importe : M. Maeterlinck a sa personnalité d'écrivain et il a produit quelque chose de rare.

Le rapporteur se permet de redire ici un peu de ce qu'il avait dit ailleurs de *la Princesse Maleine* : c'est un drame en cinq actes, dont les personnages n'ont aucun caractère et les événements aucune originalité. Rien de moins compliqué que ces personnages dont on ne sait rien, marqués par quelques traits rudimentaires, et que ces événements d'une horreur inexplicable. L'art subtil et net de M. Maurice Maeterlinck est d'avoir prêté du charme et du tragique à des scènes si peu vivantes, à des êtres si indistincts, à des sentiments si peu profonds. Ce drame d'une guerre figurée par quelques images exiguës, d'un amour exprimé par quelques paroles terrifiées, de traîtres et de meurtres dévoilés en quelques mouvements rapides, ce drame embryonnaire, de réalité nulle et d'humanité vide, arrive au saisissant et au délicieux par sa naïveté savante. C'est du primitif, refait avec une ingéniosité minutieuse, dont on voit le jeu souvent, mais dont les lignes ont une précision rare. Et l'émotion de ce conte bleu, où l'on sent l'épouvante et le mystère, a une intensité vague, apporte des contours arrêtés à une vision chimérique.

Dans toutes les crises du drame, les personnages ne s'expliquent sur l'événement que par quelques exclamations, et, le plus souvent, par quelques onomatopées, comme : « Oh ! Oh ! Oh ! » Ainsi M. Maeterlinck évite tout le poncif des réflexions et des discours des gens très affligés. Il ne risque pas de faire de phrases déclamatoires ni de morceaux fâcheusement éloquentes, puisqu'il n'en fait pas du tout. C'est très ingénieux. Mais, tout en se garant du poncif, il se dérobe au plus difficile et au plus noble de l'art dramatique, à cette difficulté de montrer la diversité des caractères, le dedans des âmes et le mouvement des passions sous les coups du sort ou dans les férociétés des luttes.

M. Maurice Maeterlinck n'a pas voulu que sa *Princesse Maleine* fût un drame de cette sorte. Il a écrit, avec une délicatesse très curieuse, avec les finesses et les sûretés de ce temps-ci, un poème dramatique primitif. Par la netteté du style, par la fraîcheur ou l'étrangeté des images, par le choix des petits détails pittoresques ou émouvants, tous très suggestifs, *la Princesse Maleine* est une œuvre originale : originale, malgré le factice de sa naïveté ; charmante, malgré l'insistance de ses procédés ; forte, malgré la pâleur anémique de ses personnages. C'est un drame artificiel, avec des situations à à peine accusées qui font frémir, et avec des mots à peine expliqués qui font rêver.

Le jury, chargé de désigner pour le prix, l'œuvre la plus remarquable, parmi celles qui ont été présentées au concours triennal de littérature dramatique de 1888-1890, propose de couronner *la Princesse Maleine*, de M. Maurice Maeterlinck.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le rapporteur,
G. FRÉDÉRIX.

La Nation a signalé le caractère insolent et malveillant de cet étrange factum. Elle a signalé aussi le piège auquel était exposé le poète convié à accepter la prétendue distinction qu'on lui avait annoncée sans lui faire connaître de quel méchant commentaire, de quelles venimeuses restrictions on se réservait de l'accompagner. Son instinct l'a servi heureusement, et il a évité de recevoir la palme qu'on était résolu à accompagner d'un soufflet. Bien mieux, c'est lui dont la fière attitude a calotté ces distributeurs de

couronnes enfiellées. Le voit-on pris dans ce traquenard et risiblement traité en moutard de lettres par ces gérantes ?

Ces ricanants marmottages comblent la mesure. La guerre doit être à mort entre ces incorrigibles et les représentants de l'art neuf. Que tous s'unissent pour les abattre sans trêve ni merci. Qu'à toute attaque nouvelle réponde une exécution immédiate et impitoyable.

Nous n'y faillirons pas. Toute concession, toute indulgence, toute tendance à la paix ou à la trêve ne sont que duperie.

En avant donc et préparons-nous à sabrer de nouveau ! Sus, sus, à la moindre incartade.

Et d'autre part, nous adressant au Ministre qui nomme ces stupéfiants jurés, nous lui disons : Vous avez désormais la preuve évidente de la partialité de ces personnages ; rien, en eux, ne prévaut contre leurs préjugés et leurs parti-pris ; ils ne jugent plus, ils insultent ; ils ne songent plus à encourager notre littérature, ils n'ont de préoccupation que d'assouvir leurs animosités et d'essayer de sauver leur autorité vermoulue ; les désigner encore pour remplir une mission qui veut le désintéressement, le calme, l'équité, serait un déni de justice ; si vous voulez que cette institution qui leur a été livrée ne tombe pas sous le mépris, qu'il ne soit plus jamais question d'eux ; choisissez ailleurs des artistes dignes de l'exercer, choisissez-les parmi les générations nouvelles et laissez définitivement aux Invalides ces malheureux infirmes de l'esprit ; ils se vantent d'être des Sainte-Beuve ; ils se parent, en effet, de toutes ses plumes, sauf de celle avec laquelle il écrivait.

LA MAISON DU ROI

Lentement, lentement se complète, avec des détails d'archéologie saveur, le prestigieux décor architectural de la Grand-Place. Après les maisons de corporations restituées en leur prime silhouette, voici enfin sortir de ses langes ligneuses l'antique *Broodhuis*, tel que l'avait projeté Antoine Keldermans, « maître ouvrier des maçonneries de Mgr le Roi en Brabant », et que l'aurait achevé Henri Van Pede, l'habile et original ciseleur de cette chaise en pierre qui s'érige, précieuse, en la place commune d'Audenarde.

Peu de monuments, en Belgique, ont été restaurés avec cette respectueuse religiosité qui requiert, dans tel chapiteau aux spongieuses nervures ou telle arcade trilobante sertissant d'une courbe harmonieuse le *plus oultre* charlequiniesque ; on sent, en tout ceci, une pénétration intime des documents historiques, une assimilation patiente du sentiment décoratif post-ogival, une inoculation, pour dire ainsi, du goût spirituel des artistes de l'aube encore flamboyante du xvi^e siècle, qui témoigne des sérieuses recherches de labeur bénédictin auxquelles se sont livrés, en ces ultimes années, M. Jamaer et ses collaborateurs. A eux, et de droit, vont les félicitations des esthètes.

Ce n'est pas sans crainte que nous attendions la mise au jour de la double galerie (*loge* et non *bretèche*, erronément qualifiée par les incompetents), surgie du cerveau de Keldermans mais jamais réalisée : seuls les culots et les premiers claveaux des nervures encastrées aux façades en constituaient les rares témoins. En ces temps de gaffes artistiques, un manque de goût, une gaucherie de composition, une note discordante mettant à vau-l'eau cet exquis monument étaient à redouter. Or, point. Bien que de proportions un peu élancées, les arcades rez pied, aux tympans

LA QUESTION DES MUSÉES

Monsieur le Directeur de L'ART MODERNE,

Connaissez-vous l'histoire du prétendu Terburg : *Portrait de gentilhomme*, dont un des yeux est presque effacé ?

Il a été acheté à la vente Hollander 2,640 francs. Comme il est très usé par le nettoyage, M. Go..., le grand marchand d'Amsterdam, l'avait vendu pour 400 florins à M. Hollander. A la vente Hollander, M. Go... c'est fort amusé de voir son tableau acquérir un prix dix fois plus fort qu'il ne valait, et l'on a ironiquement félicité l'envoyé du Musée de Bruxelles.

Recevez, etc.

PLUS FORT QUE L'ENFANT DE BRUGES

On peut lire, à côté de la signature d'un tableau de J. BRUEGHEL, qui se trouve au Musée, sa date : 1569.

Or, sur le cartel qui se trouve au bas du tableau, on lit : J. BRUEGHEL, NÉ EN 1568. Voilà un génie précoce !

AU MUSÉE MODERNE

Au cours d'une courte visite au Musée moderne, nous avons constaté que le fameux Christ à six doigts, d'un dessin académique, avait été retiré de la salle des dessins et des aquarelles. C'est dommage, car cela amusait fort la galerie (c'est bien le cas de le dire !) Heureusement pour ceux qui aiment à rire, un accident comique, dû à l'épaisseur et au gluant empatement de la peinture, est arrivé au tableau signé E. de Block et intitulé : *La Lecture de la Bible*. La tête du petit garçon qui regarde la Bible prend d'incontestables allures de pomme cuite. Aurait-il l'intention de se lancer contre la Commission des Beaux-Arts ?

CHRONIQUE JUDICIAIRE DES ARTS

Sous le titre : *Un Sâr embêté*, l'*Echo de Paris* rend compte en ces termes des procès intentés par M. Joséphin Péladan à Rodolphe Salis, à Léon Bloy et à Léon Deschamps, — procès qui ont été plaidés dernièrement au tribunal correctionnel de la Seine. Les personnalités en cause font rentrer les faits dans notre rubrique : Chronique judiciaire des arts.

A quoi sert-il d'avoir approfondi les sciences hermétiques et d'être un mage qui se respecte si l'on perd ses procès comme le dernier des justiciables de défunt M. le président Toutée ? C'est là la question que l'on se posait à la neuvième chambre correctionnelle où le Sar Joséphin Péladan a été vaincu dans le combat judiciaire — le seul que son Dieu lui permette — qu'il avait intenté contre le cabaretier Rodolphe Salis.

M. Péladan ne poursuivait pas seulement, devant la neuvième chambre, le gentilhomme-cabaretier de Montmartre, il réclamait, en outre, pour diffamation, 40,000 francs de dommages-intérêts à MM. Léon Bloy et Léon Deschamps, rédacteur et directeur-gérant du journal décadent *la Plume*.

Le Sar Péladan, actuellement en province, où il propage sans aucun doute la bonne doctrine, n'est pas venu à l'audience pour soutenir, de sa présence tout au moins, les poursuites qu'il intentait à ses détracteurs. Très modestement, le mage s'est fait représenter par des conclusions d'avoué.

curieusement accoladés, reçoivent un adjuvant de non-monotone allure par le redoublement des baies de la galerie supérieure : l'ensemble, harmonique, vaut, tant par le profil nerveux des détails que par l'intime liaison de contexture avec l'ordonnance architecturale du *Broodhuis* même.

Viennent maintenant, l'an qui suivra, les voûtes en briques, jetant, dans la teinte gris-perle des pierres, leur note réchauffante de vermillon atténué, et l'œil éprouvera la joie grande que les clochettes, cloches et bourdon du carillon apporteront plus tard à l'oreille.

Il n'est œuvre, tant parfaite puisse-t-elle être, qui soit à l'abri des critiques ou des regrets ; ci, les nôtres :

Vue en son intégrité, la galerie manque peut-être, aux angles, de points accusant une certaine fermeté ; isolées, se détachant sur le vide, les dernières colonnes paraissent amaigries : des piliers, diagonalement disposés de façon à contrebuter la résultante des poussées des voûtes extrêmes, eussent mieux calé ces hors-d'œuvre, si légèrement échafaudés, et dont les masses demandaient à être balancées et conclues par un rappel des vigueurs du pied de la tour. — Et les pluies, inondant les terrasses, qu'en fera-t-on ? Nulle trace, pour le dégoût, de gargouilles, cet élément aussi utile que décoratif ; aussi restons-nous anxieux, et n'osant croire au dégoulinement des eaux par les clefs de voûtes sur le chef des passants, nous appréhendons l'emploi, lâchement dissimulé, de tuyaux de descente, solution économique mais non logique.

Nous sera-t-il permis de ne pas être enthousiaste des chevaliers, lansquenets, reîtres, hérauts d'armes, gonfaloniers, etc., qui peuplent, combien trop nombreux, les pinacles des pignons grands et petits ; si elles sont admissibles aux gables des ruelles latérales, ces posturettes, de détails minuscules et papillotants, remplacent mal, sur les lucarnes, les fleurons de pierre qui, rationnellement, devaient s'y épanouir. Autre erreur : l'emploi du bronze qu'une dorure, de patine dartreuse, dénature ; ainsi comprises, ces figurines sont plutôt bibelots d'étagère que terminaisons de silhouettes architecturales. La pierre, ici, s'imposait, ainsi qu'à Audenarde où des bambins, de facture grasse et simpliste, forment, avec l'aiglon autrichien, le plus savoureux diadème de lucarne qui se puisse rêver.

S'il en est temps encore, crions *casse-cou* à l'architecte de la Ville, et déclarons-lui, en franchise entière, que la flèche proposée pour le beffroi est inadmissible ; elle est inspirée des folles combinaisons de bulbes, moutardiers et bilboquets que la Renaissance (une croûlante décadence à dire vrai), mit à la mode dans les Pays-Bas, à la fin du xvi^e siècle et surtout au cours du xvii^e ; des formes aussi bizarrement et mollement contournées ne peuvent donc, d'aucune manière, être appliquées à la Maison du Roi construite de 1515 à 1524. La restauration, de complète réussite jusqu'ici, qui nous occupe, n'a que faire d'éléments hétéroclites : sa fort belle et actuelle unité réclame hautement une flèche terminale aux arêtières sainement stylés et nerveusement épurés. — L'aura-t-elle ?

Espérons que, sur ce point, notre voix sera entendue par ceux qui, à l'Hôtel-de-Ville, ont charge des beaux-arts et compétence voulue en archéologie architecturale.

Cette absence du Sar a vivement mécontenté l'auditoire d'avocats et de gens du monde accourus non seulement pour entendre, mais aussi pour voir des choses curieuses. Dès ce moment, il était facile de constater que les actions Joséphin Peladan étaient à la baisse.

Les affaires du Sar ont débuté par les débats du procès dirigé par M. Peladan contre *la Plume*. M^e Le Jeune, député de Paris, a exposé les doléances du mage. Puis M^e Fernand Labori, avocat de M. Deschamps, a présenté au tribunal l'avocat de M. Bloy, un prince russe authentique, M^e Alexandre Ourousof, du barreau de Moscou, venu tout exprès à Paris pour défendre son ami, le distingué écrivain catholique Léon Bloy.

M^e Labori s'est exprimé en ces termes, à reproduire en entier :

« Je ne me lève pas, Messieurs, à l'heure présente, pour défendre M. Deschamps. Il n'est dans ce débat qu'un prévenu de second rang. J'ai hâte d'accomplir un devoir de courtoisie et de vous ménager un plaisir délicat en laissant la parole à notre honorable confrère du barreau de Moscou, M. le prince Ourousof. M^e Ourousof accomplit, en se présentant devant vous, un véritable acte de dévouement professionnel et amical... M. Léon Bloy a voulu se faire assister, non seulement d'un défenseur, mais d'un ami. Il ne pouvait mieux s'adresser qu'à l'homme distingué qui a fait de Flaubert le culte de sa vie. M. Ourousof est venu ici comptant sur votre bienveillance et sur la sympathie de ses confrères français. Il voit déjà qu'il ne s'est pas trompé. J'espère que M^e Ourousof éprouvera qu'il est à cette audience chez lui et comme à la barre d'une de ses juridictions nationales.

Il existe entre les hommes cultivés de tous les pays une sorte de concitoyenneté de l'esprit et du cœur; ne le sentons-nous pas bien aujourd'hui quand nous accueillons parmi nous un membre de ce Barreau universel à qui ses traditions font un patrimoine commun d'honneur et de désintéressement, l'avocat du Barreau de Moscou, l'ancien procureur de Varsovie et de Saint-Petersbourg, le citoyen de ces villes dont le nom résonne aujourd'hui comme le nom de véritables villes françaises. C'est un honneur pour moi de le saluer ici en l'introduisant auprès de vous. Vous avez hâte de l'entendre, je lui laisse la parole. »

M^e Ourousof, après cette chaleureuse et éloquente présentation, a défendu très correctement son client pour lequel il a plaidé en fait et en droit.

Après M^e Ourousof, M^e Fernand Labori a présenté avec son grand talent la défense de M. Léon Deschamps. Puis M. le substitut Cabat a donné ses conclusions et le tribunal a renvoyé à huitaine pour jugement.

Cette affaire terminée, l'huissier a appelé le procès Peladan contre Salis.

Le Sar a continué à faire défaut. Quant au gentilhomme-cabaretier de Montmartre il est accouru s'asseoir au banc des prévenus.

M^e Le Senne s'est alors efforcé de démontrer au tribunal que M. Rodolphe Salis avait commis une diffamation en se permettant contre le Sar une plaisanterie *chatnoiresque*, que nous ne rééditerons pas.

M^e Reboul a plaidé pour le directeur-gérant du *Chat Noir*, qui a été acquitté haut la main. L'infortuné Sar a été condamné aux dépens du procès.

Joséphin Peladan vaincu par Rodolphe Salis! Comme le *Chat Noir* va triompher! Grand Sar, bouchez-vous les oreilles et les yeux, et plongez-vous dans les sciences hermétiques! »

Ajoutons que, par jugement rendu cette semaine, le tribunal a débouté M. Joséphin Peladan de son action contre MM. Léon Bloy et Léon Deschamps.

ACCUSÉS DE RÉCEPTION

Nous avons reçu de M. V. Grubicy de Dragon une intéressante notice (1) sur la première exposition triennale de Milan. L'auteur passe en revue les diverses tendances évolutives de la peinture, sans oublier la théorie de la division pigmentaire, qui a en Italie des adhérents.

L'ouvrage est orné de quinze reproductions d'œuvres d'art.

Nous avons reçu en outre les ouvrages suivants, dont il sera rendu compte :

Journal des Destrée, Mémoires de la vie littéraire, par JULES DESTREE; Bruxelles, P. Lacomblez, éd. — *Histoire de l'habitation humaine*; Bruxelles, Lyon-Claesen, éd. — *L'enseignement special en Belgique*, par H. BERTIAUX (l'enseignement professionnel); Bibliothèque belge des connaissances modernes, Bruxelles, Ch. Rozet, éd. — *La pisciculture et l'agriculture appliquées à la Belgique*, par EMILE GENS; même bibliothèque.

PETITE CHRONIQUE

Les interviews littéraires se succèdent dans *la Nation*. Après celui de M. Lemonnier, très complet et large, vint celui de M. Eekhoud qui déchaîna de vives polémiques, puis celui de M. Edmond Picard, puis celui de M. Nizet. Voici celui, le plus récent, de M. Giraud, qui appuie sur l'originalité foncière du mouvement littéraire belge. Il l'explique ainsi :

« Non seulement nous avons un mouvement littéraire, mais ce mouvement littéraire est original. Ce n'est qu'aux yeux des observateurs superficiels qu'il se confond avec le mouvement français... Notre mouvement littéraire n'est pas, à proprement parler, un mouvement belge, ni encore moins un mouvement flamand ou wallon, — il est l'expression française d'un état d'esprit et de civilisation septentrional. Nous sommes tous ici, à des degrés divers, des hommes du Nord; mais nous exprimons notre état d'esprit et de civilisation dans une forme d'origine latine... C'est chez nous que, depuis des siècles, se rejoignent les trois grandes forces du monde : l'esprit franco-latin, l'esprit anglo-saxon et l'esprit germanique. Nous sommes au confluent de trois races. C'est en Belgique qu'elles nouent leur nœud... L'imagination et la sensibilité nous viennent du Nord, la forme plastique nous vient du Midi. Et ce sera l'originalité de nos écrivains d'avoir pratiqué cette greffe, d'autant plus profonde qu'elle a été instinctive. »

Et il termine et conclut, faisant allusion à certaines dissensions d'antan, moins existantes dans la réalité que dans l'apparence : « M. Picard a eu raison de dire que les anciennes querelles sont apaisées ». Un autre point a retenir encore :

« Pourquoi, disais-je au banquet de la Jeune Belgique, pourquoi ne fonderions-nous pas la Ligue des intérêts artistiques, et pourquoi, chaque fois que l'on nous invite, nous et les nôtres, à nous souvenir que nous sommes des citoyens, ne dirions-nous pas

(1) *Prima esposizione triennale. Brera 1891.* — Milano, typ. cooper. Insubria. — Broch. in-4° de 100 pages, non compris la table, et tirée à 150 exemplaires (hors commerce).

aux brigueurs de mandats politiques : « Prenez garde ! Nous sommes un élément actif de la prospérité nationale. A part deux ou trois, que l'on pourrait nommer, vous feignez tous d'ignorer notre existence. Et cependant, nous avons des droits, et vous avez envers nous des devoirs. Accordez-nous les uns et respectez les autres ; sinon, gare à la prochaine rencontre ! Nous braquerons notre bulletin de vote, et nous ferons feu ! »

On inaugurera aujourd'hui, au Nouveau Musée d'Anvers, le buste de Henri De Braekeleer, par Jef Lambeaux.

Un Comité composé de MM. A. De Vriendt, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts; Fr. Van Kuyck, président de la section des arts plastiques du *Cercle Artistique*; H. Luyten, président du cercle *Als ik Kan*; H. Timmermans, président du cercle *Arte et Labore*; Jos. Delin et Jean-G. Rosier, a pris l'initiative de cette manifestation.

A ce Comité a été adjoint un groupe d'artistes, d'amateurs et de journalistes bruxellois qui représenteront à la cérémonie les artistes de la capitale. M. Slingeneyer, représentant, a été prié de prendre la parole. La réunion aura lieu à 10 1/2 heures au *Cercle artistique* d'Anvers.

Dans quelques jours s'ouvrira la saison musicale. C'est, immédiatement après la distribution des prix du Conservatoire, — ouverture officielle, analogue aux séances solennelles de rentrée des Cours et Tribunaux, — fixée à dimanche prochain, le pianiste Litta qui entamera les hostilités par une séance intime, à laquelle sera conviée l'élite des amateurs.

Cette audition, au programme de laquelle figurent plusieurs œuvres nouvelles, inédites ou inconnues, aura lieu dans les salons de la maison Erard, le 12 novembre, à 8 1/2 heures. Le jeudi suivant, M. Joseph Wieniawski, qui est sur le point d'entreprendre une tournée de concerts en Allemagne, se fera entendre à la Grande Harmonie. MM. Schott frères, qui depuis quelques années organisent d'intéressantes séances de musique de chambre, ont choisi, pour leurs auditions, les samedis 14, 28 novembre et 12 décembre. On y entendra M^{me} Uzielli, cantatrice; MM. Barth, De Greef et Dreischöck, pianistes, de Ahna et Gregorowitsch, violonistes, Haussmann et Jacobs, violoncellistes. Le premier concert de l'*Association des artistes musiciens* aura lieu le 21 novembre et le premier *Concert populaire* le 6 décembre (souhaitons que le patronage de saint Nicolas lui soit propice). Le Conservatoire donnera son premier concert le 20 décembre. Enfin, en février, il y aura au Salon des *XX* une série de concerts consacrés à l'audition des écoles nouvelles.

Le Théâtre Molière arbore sur ses affiches *Serge Panine*, seconde mouture d'un roman du mellifu et intarissable Georges Ohnet. Les dialogues et les soliloques de ce nouveau Montépin déroulent leurs banderoles ternes, déployées par des artistes de bonne volonté mais légèrement sceptiques, et le public ixellois lui-même, le bon public de la Chaussée, à l'esthétique indulgente, n'a pas l'air de croire que « c'est arrivé ». Il y a des sourires lorsqu'au moment le plus pathétique l'héroïne, une honnête commerçante très embêtée d'avoir pour gendre une canaille, dénoue la situation — et termine la pièce — d'un coup de pistolet.

L'intérêt se concentre sur les débuts d'une artiste qui fut aperçue, il y a deux ans, au Théâtre des Galeries et que fêta, l'an dernier, le Jeune Barreau dans une revue, célèbre au Palais et ailleurs, jouée au Théâtre Communal.

M^{me} Madeleine Max a été rappelée trois fois le soir de la première, et applaudie, et fleurie. Elle a joué avec beaucoup d'intelligence le rôle de Jeanne de Cernay, apportant à la troupe de M. Alhaiza un élément nouveau : la distinction.

Le Théâtre du Parc annonce pour mardi la première nouveauté de la saison : *Une Famille*, comédie en quatre actes de M. Henri Lavedan, couronnée par l'Académie française.

Aux Galeries, au premier jour, la *Demoiselle du téléphone* succédera au *Royaume des Femmes*.

De Rénory, dans *la Réforme*, ces excellentes remarques qu'on n'est pas habitué de trouver dans la presse belge odieusement zwanzcuse. Est-ce que les mœurs journalistiques nationales subiraient une transformation? C'est à propos de la revue *Bruxelles Fin de siècle* de Malpertuis, à l'Alcazar :

« Cette revue m'a ravi surtout parce que un peu délicate et très dédaigneuse des applaudissements faciles qu'offrent si généreusement d'une part l'odieux, l'ignoble, le misérable calembour, et d'autre part, les immondices de l'obscénité. Certes Malpertuis qui est un peu parisien et même un peu gaulois, n'a reculé ni devant le quolibet ni devant le propos leste quand, par rares occasions, ils se présentaient de bonne grâce et aimablement attornés, mais il ne les va pas chercher dans les trous obscurs de la piètre gouaillerie bruxelloise, au hasard du tas ramené, pour les enchaîner de vive force, comme des coins, dans le dialogue; il ne combine pas ses répliques ou ses scènes pour amener un jeu de mots ou une polissonnerie. Le calembour ou la note badine en sont quelquefois la fin, la solution, jamais le but. Et comme, pour ainsi faire, Malpertuis devait rompre avec des traditions hélas constantes à Bruxelles, comme il devait se passer de succès faciles, comme il devait dédaigner des misères estimées à haut prix par la grande masse d'un public habitué à ne pas se servir de l'esprit qu'il a, comme il devait demander la réussite à sa seule bonne humeur, je pense qu'il a fait œuvre estimable et très louable effort. »

L'impératrice d'Autriche fait construire, à Corfou, un monument à Henri Heine, son poète favori. La statue sera placée sur un rocher à 800 mètres au-dessus de la mer et sera entourée de 50,000 rosiers.

ENCADREMENTS D'ART

ESTAMPES, VITRAUX & GLACES

N. LEMBRÉE, 17, avenue Louise

Bruxelles. — Téléphone 1384

LA GAZETTE DE LA BOURSE

UN NUMÉRO PAR SEMAINE

UN FRANC L'AN

Bulletin financier de la Bourse de Bruxelles. — Bourses étrangères. Articles spéciaux. — Renseignements. — Tirages.

57, rue de l'Association, BRUXELLES

PAQUEBOTS-POSTE DE L'ÉTAT-BELGE

LIGNE D'OSTENDE-DOUVRES

La plus courte et la moins coûteuse des voies extra-rapides entre le CONTINENT et l'ANGLETERRE

Bruxelles à Londres en	8 heures.	Vienne à Londres en	36 heures.
Cologne à Londres en	13 "	Bâle à Londres en	20 "
Berlin à Londres en	22 "	Milan à Londres en	32 "
Francfort s/M à Londres en		18 heures.	

TROIS SERVICES PAR JOUR

D'Ostende à 5 h. 15 matin, 11 h. 10 matin et 8 h. 20 soir. — De Douvres à midi 05, 7 h. 30 soir et 10 h. 15 soir.

TRAVERSÉE EN TROIS HEURES

PAR LES NOUVEAUX ET SPLENDIDES PAQUEBOTS

Princesse Joséphine, Princesse Henriette, Prince Albert, La Flandre et Ville de Douvres
partant journellement d'OSTENDE à 5 h. 15 matin et 11 h. 10 matin; de DOUVRES à midi 05 et 7 h. 30 soir.

Salons luxueux. — Fumoirs. — Ventilation perfectionnée. — Éclairage électrique. — Restaurant.

BILLETS DIRECTS (simples ou aller et retour) entre **LONDRES, DOUVRES, Birmingham, Dublin, Edimbourg, Glasgow, Liverpool, Manchester** et toutes les grandes villes de la Belgique
et entre **LONDRES** ou **DOUVRES** et toutes les grandes villes de l'Europe.

BILLETS CIRCULAIRES

Supplément de 2^e en 1^{re} classe sur le bateau, fr. 2-35

CABINES PARTICULIÈRES. — Prix : (en sus du prix de la 1^{re} classe), Petite cabine, 7 francs; Grande cabine, 14 francs.

A bord des malles : **Princesse Joséphine et Princesse Henriette** :
Spécial cabine, 28 francs; Cabine de luxe, 75 francs.

Pour la location à l'avance s'adresser à M. le Chef de Station d'Ostende (Quai) ou à l'Agence des Chemins de fer de l'État-Belge Strand Street, n° 17, à Douvres.

Excursions à prix réduits de 50 %, entre Ostende et Douvres, tous les jours, du 1^{er} juin au 30 septembre.

Entre les principales villes de la Belgique et Douvres, aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte et de l'Assomption.

AVIS. — Buffet restaurant à bord. — Soins aux dames par un personnel féminin. — Accostage à quai vis-à-vis des stations de chemin de fer. — Correspondance directe avec les grands express internationaux (voitures directes et wagons-lits). — Voyages à prix réduits de Sociétés. — Location de navires spéciaux. — Transport régulier de marchandises, colis postaux, valeurs, finances, etc. — Assurance.

Pour tous renseignements s'adresser à la Direction de l'Exploitation des Chemins de fer de l'État, à BRUXELLES; à l'Agence générale des Malles-Postes de l'État-Belge, Montagne de la Cour, 90A, à BRUXELLES ou Gracechurch-Street, n° 53, à LONDRES; à l'Agence des Chemins de fer de l'État Belge, à DOUVRES (voir plus haut); à M. Arthur Vrancken, Domkloster, n° 1, à COLOGNE; à M. Siepermann, 67, Unter den Linden, à BERLIN; à M. Remmelmann, 15, Guillolett strasse, à FRANCFORT A/M; à M. Schenker, Schottenring, 3, à VIENNE; à M^{me} Schroekl, 9, Kolowratring, à VIENNE; à M. Rudolf Meyer, à CARLSBAD; à M. Schenker, Hotel Oberpollinger, à MUNICH; à M. Detollenaere, 12, Pföfingerstrasse, à BALE; à M. Stevens, via Ste Radegonde, à MILAN.

BREITKOPF et HARTEL, Bruxelles

45, MONTAGNE DE LA COUR, 45

SEUL DÉPOT POUR LA BELGIQUE DES

Célèbres Orgues-Harmoniums « **ESTEY** »

(BRATTLEBORO, AMÉRIQUE)

PLUS DE 225,000 INSTRUMENTS VENUS

L'orgue ESTEY, construit en noyer massif, de forme élégante, bien stylisée, est **sans concurrence** pour la beauté et les qualités sublimes du son.

La maison ESTEY en construit un grand nombre de modèles en différentes grandeurs pour l'Eglise, l'Ecole et le Salon.

La maison possède des certificats excellents de MM. Edgar Tinel, Camille Saint-Saëns, Liszt, Richard Wagner, Rubinstein, Joachim, Wilhelmj, Ed. Grieg, Ole Bull, A. Essipoff, Sofie Menter, Désirée Artôt, Pauline Lucca, Pablo de Sarasate, Ferd. Hiller, D. Popper, sir F. Benedict, Leschetitzky, Napravnik, Joh. Selmer, Joh. Svendsen, K. Rundnagel, J.-G.-E. Stehle, Ignace Brüll, etc., etc.

N. B. On envoie gratuitement les **prix-courants** et les **certificats** à toute personne qui en fera la demande.

LA CURIOSITÉ UNIVERSELLE (5^e année), journal hebdomadaire, Paris, 1, rue Rameau. — New-York, 9, First Avenue.

Abonnements : Paris, 8 francs l'an. — Étranger, fr. 12-50.

PIANOS

BRUXELLES
rue Thérésienne, 6

VENTE
ÉCHANGE
LOCATION

GUNTHER

Paris 1867, 1878, 1^{er} prix. — Sidney, seuls 1^{er} et 2^e prix
EXPOSITIONS AMSTERDAM 1883, ANVERS 1885 DIPLOME D'HONNEUR.

LE GRESHAM

COMPAGNIE ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
sous le contrôle du Gouvernement

ACTIF : PLUS DE 111 MILLIONS

**ASSURANCES SUR LA VIE ENTIÈRE, MIXTES
ET A TERME FIXE**

AUX CONDITIONS LES PLUS FAVORABLES

La Compagnie traite des affaires en Belgique depuis 1855.
Échéances, sinistres, etc., payés, plus de 220 millions.

RENTES VIAGÈRES aux taux de 10, 15 et 17 p. c.,
suivant l'âge, payables sans frais et au cours dans toute
l'Europe. Prospectus et renseignements gratuitement en face
du Conservatoire, 23, rue de la Régence, Bruxelles.

L'ART MODERNE

PARAISANT LE DIMANCHE

REVUE CRITIQUE DES ARTS ET DE LA LITTÉRATURE

Comité de rédaction : OCTAVE MAUS — EDMOND PICARD — ÉMILE VERHAEREN

ABONNEMENTS : Belgique, un an, fr. 10.00 ; Union postale, fr. 13.00 — ANNONCES : On traite à forfait.

Adresser toutes les communications à

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE **l'Art Moderne**, rue de l'Industrie, 32, Bruxelles.

SOMMAIRE

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE. — INAUGURATION D'UN BUSTE DE HENRI DE BRAEKELEER. — UNE FAMILLE. — THÉÂTRE LIBRE. *Le Père Goriot*. — PETITE CHRONIQUE.

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE

L'attention accordée par le public à la réorganisation de nos Musées, nous désirerions qu'elle passât un instant à la Bibliothèque royale. Cette « noble institution » a besoin également de profondes réformes. C'est un vieux feu qui couve, qui boude et qui s'encendre — il lui faut un coup de tisonnier vigoureux.

Mais d'abord que soient mis à l'abri de toute violence les employés des salles de lecture, très serviables et irréprochables. A part certains huissiers solennels qui vous apportent les livres comme s'ils portaient sur un coussin la couronne de France et de Navarre et qui, à la moindre demande, font puritainement grincer, jusque dans l'intonation de leurs réponses, les tenailles rouillées du règlement, les rapports des lecteurs et de leurs surveillants sont parfaits. Presque autant qu'il le faut, les uns sont serviables, obligeants, renseignés et savants et les autres reconnaissants pour services

rendus. Et certes doivent-ils ceux-là, avoir de la patience. Car si l'on compte, par jour, à la Bibliothèque une quinzaine de travailleurs sérieux, plus quelques spécialistes et bibliophiles de passage, plus quelques artistes, le « gros de la clientèle », le bataillon du bouquin public, se compose surtout soit de lecteurs de romans, soit de collégiens à l'affût de traductions pour leurs thèmes et leurs versions de classe, soit de vieillards ou d'éphèbes graveleux, qui promènent leur curiosité enfantine ou sénile dans les ruelles de tel dictionnaire ou dans les parcs-aux-cerfs d'un Brantôme ou d'un Bonaventure Desperriers. Parfois aussi apparaît le client famélique, en quête d'un local chauffé, celui qui s'assied à la Bibliothèque aujourd'hui et qui se couchera à la morgue demain. Encore celui qui n'a rien à faire, qui monte à la Bibliothèque quand il pleut ou quand il neige. Encore ceux qui attendent un emploi, qui ne savent comment tuer leur temps, qui au lieu de bayer aux corneilles, bayent aux livres. Ce sont eux qui demandent *les Dames galantes*, par Molière ; *les Lettres pastorales*, par Mgr Pascal ; *Grandeur et Décadence*, par Jules Romain, etc.

Ces deux classes distinctes ou plutôt contraires de lecteurs, les uns travailleurs et chercheurs, les autres oisifs ou bohèmes, on ne devrait jamais les admettre ni les confondre en un même local. Il ne se peut qu'une même institution les desserve, ni qu'un même service

public réponde à des catégories d'intérêts aussi disséminables et aussi disparates.

Pour réaliser du mieux, voici : instituer deux locaux, l'un où l'on donnerait en lecture le livre banal, le livre courant, les dictionnaires, les romans, les classiques, les annales et les revues, l'autre, où ne se prêterait que le livre rare et spécial pour savants et artistes. La salle publique serait ouverte du matin au soir, elle compléterait l'œuvre de l'hospitalité de nuit ; à la salle spéciale, on n'aurait accès qu'à certaines heures. Dans l'une, la surveillance serait exercée tenacement ; dans l'autre, à condition d'être sévère pour l'admission, on n'en exercerait quasi aucune.

Cette scission des vrais chercheurs d'avec les quelconques, on l'a opérée à Londres et à Paris, où non pas une, mais plusieurs bibliothèques, correspondant à des classes prévues de lecteurs, sont ouvertes.

La *Nation* préconisa un projet excellent : créer un bureau de renseignements bibliographiques et bibliophiliques. Ce bureau trouverait évidemment sa place dans la salle de travail. Il aurait un personnel particulier, uniquement voué aux recherches, aux questions mal éclaircies auxquelles la bibliographie n'a point encore songé, aux classifications nouvelles de livres et d'annales. Que de bouquins dénués d'intérêt jusqu'à ce jour, seraient ainsi mis en vedette tout à coup !

Autre point. Le budget de la Bibliothèque est de 100,000 frs. Le conservateur en chef prend 10,000 frs. ; les cinq conservateurs des diverses sections 25,000 frs. ; les cinq ou six adjoints 15,000 frs. ; les huissiers, concierges, chauffeurs, domestiques 10,000 frs.

Restent 40,000 frs. pour les livres, les estampes, les médailles et la reliure. Cette somme est évidemment dérisoire.

Quand on songe à la valeur atteinte aujourd'hui par les gravures, les exemplaires de choix, les planches rares, on ne s'étonne plus que nos collections soient aussi incomplètes. Pourtant, même avec ces sommes modiques, peut-on faire mieux qu'on ne fait. Ainsi, quant aux estampes, pourquoi ne pas acheter les œuvres du vivant même des artistes, alors que leurs gravures, lithographies et eaux-fortes sont abordables ? Pourquoi n'avoir que quatre Rops, trois Célestin Nauteuil, quelques rares Delacroix ? Pourquoi trembler d'être les premiers à admettre des valeurs esthétiques nouvelles et non estampillées par tous ? Nous savons pour l'instant une suite complète des eaux-fortes de Henri de Braekeleer, destinée, certes, à monter haut à cause de sa rareté. Le cabinet des estampes la possède-t-il ou songe-t-il à l'acquérir ? Acquiert-il l'œuvre de Bracquemond, celui de Flameng, celui de Jules de Goncourt, celui de Degas, celui de Manet, si étonnant et merveilleux lithographe ? A-t-il soupçon que Redon existe, qu'il a créé un art, tout en génie, que des cahiers nombreux ont

été publiés sous sa signature ? Songe-t-il aux illustrations qu'ont réalisés pour des poèmes, les Holman Hunt, les Rossetti, les Milais ? S'occupe-t-il des nouveaux procédés : héliogravure, phototypie ? Actuellement encore toutes les suites de tels et tels maîtres sont à prix minime, quoique déjà à la veille de monter. Mais ce brave Cabinet des estampes ne se doute de rien, n'entend rien, ne voit rien, épilogue et remue un peu de poussière archéologique autour des Vosterman, Bolswert, Soutman, Pontius, de doux morts, certes, bien que peu intéressants pour les artistes de notre heure. Aussi et naturellement le toujours brave Cabinet des estampes, qui devrait être après le Musée la salle la plus connue et la plus fréquentée de toutes, est désert toujours, est froid toujours et solitaire comme un coin de cloître. Il représente de la mort cataloguée et dans ses nombreux tiroirs d'armoire il doit se rencontrer, par-ci par-là, des momies sous étiquette.

Revenons aux livres.

Mise à une aussi excessive diète d'argent, vivant d'un perpétuel carême, la Bibliothèque royale ne peut jamais acheter un recueil qui soit un monument bibliophilique. Cela renverserait le budget. Il faut se rabattre sur les bouquins.

On achète tout ce qui se publie en Belgique, mais avant que le libraire, chargé de cette fourniture par contrat, ait fait son envoi, avant que le livre ait été enregistré, catalogué et relié, il se passe du temps.

Le livre moderne, on ne se le procure guère. Il coûte trop cher neuf et on espère se le faire adjuger d'occasion, dans les ventes. Chez Bluff, chez Fonteyn, chez Deman, un employé de la bibliothèque achète des livres en paquets et les dispute aux antiquaillards du vieux marché.

Aux grandes ventes de Paris et de Londres, jamais personne. L'État belge est un petit bourgeois, un modeste rentier, qui ne peut dépenser que par cinquante centimes un maigre argent de poche, le dimanche.

Quant au livre ancien, on flaire avec des museaux de souris malades le moindre opusculé qui a trait au moindre bourg pourri belge. On dirait que la Bibliothèque n'est composée que pour les archivistes. L'œuvre large et belle, celle qui s'adresse non plus à des compilateurs, mais à des poètes ou des écrivains — par exemple, les premières éditions des grands génies du monde littéraire — on les ignore. On a la collectionnisme étroite et provinciale. On ne possède guère une suite complète ou quasi complète des éditions d'un Shakespeare ou d'un Rabelais, pas même celles de Hugo ou de Lamartine. On vit à tant la semaine, à tant le mois.

Au résumé, telle qu'elle est constituée, telle qu'elle est organisée, telle qu'elle est subsidiée, la Bibliothèque royale ne peut vivre ni répondre à son but. Tout y est insuffisant et incomplet. Et à son sujet, comme au sujet

de presque toutes les institutions publiques belges, on peut affirmer qu'on est en retard de vingt ans, qu'il vous vient l'humiliation d'être d'un pays où rien n'est adéquat aux aspirations de l'élite de ses travailleurs et de ses écrivains et qui moisit dans le silence de ses soi-disant sommités incapables et de sa presse complice.

INAUGURATION d'un buste de Henri De Braekeleer.

Anvers, ville enfiévrée de négoce, n'a pas le temps, dans le continuel pourchas des affaires, de songer à ses artistes. Le café, le riz, les viandes salées, les peaux tannées que débarquent sur les quais les transatlantiques, la requièrent impérieusement, et derrière l'acajou poli des guichets l'armée des employés de commerce exige une incessante surveillance. Aussi bien les artistes sont des rêveurs, des fainéants qui n'entendent rien aux rythmes mystérieux du Doit et Avoir et qui sont gens, les malheureux ! à allumer leur cigarette avec une lettre de change. La cote de la Bourse ne renseigne pas les « fluctuations » du prix des tableaux. Quel marchand sérieux prendrait souci, dès lors, de ces choses non réalisables sur le marché ?

Par ces simples considérations s'explique ce fait, qui a surpris, à tort, tant de monde : En juillet 1888, quelques amis, en nombre infiniment restreint, suivaient sur la route du cimetière du Kiel un corbillard modeste. Et si, dans le fracas des rues battues par les camions des « Nations », un passant, pris de pitié pour l'indigence du cortège, demandait quel était le malheureux qu'on enterrait on si pauvre équipage, il recevait cette réponse : « C'est Henri De Braekeleer, un peintre ».

Sans doute, dans l'esprit du passant, l'idée de peinture évoquait aussitôt celle d'échafaudage, de pot à couleur suspendu à la tringle d'une échelle. Et il continuait à passer.

Des hommages ? Des délégations officielles ? Le deuil d'une ville dont l'artiste illustre le nom ? Il n'en fut point question. Les quelques amis qui avaient accompagné le peintre jusqu'au tertre où il repose gardèrent fidèlement le culte de son art chatoyant dans lequel passe le frisson des maîtres de jadis. Et ce fut tout. Trois ans s'écoulèrent, sans que nul, à Anvers, songeât à faire revivre la figure disparue. Les cafés et le riz absorbaient toute l'attention. On n'a vraiment pas le temps, dans le commerce, de s'occuper de ces puérilités sentimentales.

Dernièrement, un échevin, qui avait connu le peintre et l'avait aimé, eut l'idée de commander son buste à l'un de nos principaux sculpteurs. Le buste fait, coulé en métal, il l'offrit à la ville d'Anvers. Celle-ci le palpa, constata qu'il était en bronze et l'accepta.

On convoqua, pour l'inaugurer, les amis du peintre. Il vint des artistes de Bruxelles, de Gand et d'ailleurs. Des sociétés apportèrent des fleurs, des palmes, des couronnes. Et les Anversois, abandonnant un instant les bureaux où ils surveillaient leurs commis (c'était d'ailleurs dimanche), se dirent l'un à l'autre : « Il paraît que ce peintre-là aurait pu gagner beaucoup d'argent s'il ne s'était pas laissé mourir ». Et ils allèrent voir inaugurer le buste.

Jusqu'ici, il n'y a dans cette histoire rien que de très naturel. Il était un peu comique, il est vrai, de voir Anvers ignorer le plus grand de ses artistes, celui que depuis longtemps on plaçait, à

Bruxelles, à la tête des peintres contemporains, dont un collaborateur de *L'Art moderne* avait dit, dix ans auparavant : « C'est l'une des plus hautes personnalités qu'ait produites l'école de Leys, et celle-là indubitablement, avec trois ou quatre autres que l'avenir retiendra, si l'on ne tenait compte d'une parenté venue de Hollande à ce beau peintre minutieux et large, dont le coloris, par moments, semble attisé avec de la braise ».

Mais c'était simplement comique. A l'inauguration, l'attitude de certains devint odieuse. On entendit un conseiller communal de la cité mercantile vanter les distinctions dont l'artiste avait été l'objet, rappeler combien il avait été soutenu et encouragé, parler des funérailles émouvantes qui lui avaient été faites et du deuil public dont sa mort avait frappé la ville. Et tous ceux qui avaient méprisé l'artiste original et fier, qui n'avaient pas daigné lui faire l'aumône d'un convoi funèbre décent étaient là approuvant de la tête, filtrant une larme de crocodile, applaudissant l'éloge décerné au Maître, — au Maître avec une majesté ! au glorieux représentant de l'Ecole d'Anvers, au continuateur de Leys, de Rubens et des grands Flamands...

Nous disons à ces gens-là : « Bas les pattes ! Vous avez dédaigné et bafoué De Braekeleer vivant. Depuis trois ans qu'il est mort, vous n'avez pas songé à fleurir sa tombe. Allez-vous-en ! Vous n'avez pas le droit de vous emparer de son nom et de vous insinuer dans le rayonnement de sa gloire ! Il n'y a rien de commun entre De Braekeleer et vous. Il a toujours marché avec les novateurs, avec les audacieux, avec les jeunes, contre l'Académie et les autorités officielles. Les *XX* lui ont fait accueil dès 1886 et ont organisé une exposition de ses plus belles toiles.

Vous, qu'avez-vous fait pour lui ? Vous ne vous êtes aperçu de sa valeur que lorsqu'il était hors d'état d'éclabousser de son génie les personnalités médiocres que vous cherchez à faire passer pour des illustrations nationales. Mais la mèche est éteinte. Allez faire ailleurs votre acte de contrition et laissez-nous pleurer seuls nos morts. Il vous reste Verlat. »

Tel est le sens de la manifestation de dimanche, accentuée par les déclarations de M. Slingeneyer et surtout par celles de M. Louis Delmer, parlant au nom des jeunes artistes, et dont la franchise a violemment contrasté avec les phrases mielleuses dans lesquelles on encaramellait jusque-là la mémoire du peintre. Aussi, ce qu'il a été applaudi !...

Voici ces deux discours. Il importe que l'on en garde le souvenir.

Discours de M. Slingeneyer.

MESSIEURS,

« C'est au nom des cercles artistiques de Bruxelles que je prends la parole.

Nous sommes venus à Anvers pour honorer la mémoire d'un grand artiste, ce grand artiste dont l'image fidèle est devant nous : Henri De Braekeleer. Mort jeune et malheureux, méconnu pendant sa vie, il a fallu que plusieurs années aient passé sur sa tombe pour que justice lui soit rendue. Son talent était une incarnation vibrante de notre art national. Henri De Braekeleer était un peintre flamand, — un vrai.

Pendant sa trop courte carrière il a trouvé le temps de doter son pays d'œuvres remarquables, dont la plupart sont de premier ordre.

Il appartenait à nous, artistes et littérateurs, de proclamer cette gloire, et la postérité ne nous désavouera pas, nous en avons la

conviction. Aussi n'avons-nous pas hésité à nous joindre à nos confrères d'Anvers lorsque nous avons appris que le buste de ce grand artiste allait figurer au musée de sa ville natale. C'est la juste consécration d'une existence dévouée tout entière à l'art. Tous, nous tenons à nous y associer et donner ainsi à Henri De Brackeleer une dernière marque d'estime et d'admiration. »

Discours de M. Louis Delmer.

MESSIEURS,

« Il y a trois ans, lorsque le pauvre Henri De Brackeleer, accompagné jusqu'à sa tombe par un très petit nombre d'amis, traversait au milieu de l'indifférence générale les rues de votre vieille ville, qui avait inspiré à l'artiste ses plus émouvants morceaux de peinture, on ne se serait certainement pas douté qu'aujourd'hui une manifestation aussi importante que celle-ci se formerait presque spontanément pour rendre gloire à ce peintre magnifique qui comme les Dubois, les Boulenger, les Degroux, mourut au milieu de ses compatriotes, découragé par l'indifférence dont il était l'objet et exaspéré par les privations et la tristesse.

Ah! oui, l'art a, lui aussi, son martyrologe! On y voit inscrit une liste de noms qui subsistent aussi intenses que les remords, dont plusieurs doivent souffrir ici.

Aujourd'hui, après trois ans, nous glorifions un martyr et tous ceux qui l'aimèrent et ceux même qui ne l'aimèrent pas viennent avec grand élan apporter dans l'urne de la sanctification du martyr leur bulletin de vote! C'est une réparation!

Savez-vous bien pourquoi Henri De Brackeleer ne fut pas breveté grand artiste de son vivant! C'est parce que Henri De Brackeleer était un grand artiste!

Dans l'art, comme partout, l'envie et la jalousie existent! La reconnaissance est une monnaie qui n'a plus cours, elle est remplacée par l'ingratitude, et de cette monnaie-là, croyez-moi, Henri De Brackeleer fut royalement payé pendant sa vie!

Je n'insiste pas plus.

Il y a des plaies qu'il est dangereux de rouvrir constamment. Loin de moi l'intention de vouloir vous redire, comme l'ont fait en si bons termes les orateurs précédents, ce que fut Henri De Brackeleer.

Malgré toute ma présomption à moi, jeune homme dans cette assemblée vénérable, je sens mon impuissance, et je préfère vous dire ce qui, chez les jeunes artistes amoureux de leur art, fait battre leur cœur au nom de Henri De Brackeleer.

Notre grand artiste, qui puisa sa force dans la couleur, constituant dans ses tableaux ce que le style est au livre, c'est-à-dire la vie, était un esprit large et indépendant, ennemi de la règle et de la servitude, un esprit qui se reflétait supérieurement dans ses œuvres, un esprit qui fait au delà du cadre étroit de la toile surgir dans nos âmes captivées de vastes points d'interrogation! La préoccupation de l'au-delà!

Henri De Brackeleer aimait son art pour l'art. Grâce à son indépendance il fut original, je dirai plus : il fut un novateur! Illuminé par un rayon génial, il fut le premier qui, dans notre pays, trouva réellement la solution pratique et rationnelle de l'union harmonieuse de l'esprit et de la matière, de l'imagination et de la réalité.

Il fut indépendant, en art il fut honnête, loyalement ennemi des promiscuités dangereuses; contrairement aux agissements de nombre de nos artistes de mardi-gras, il ne fut pas un valet de la

foule, et il a toujours refusé de se faire l'interprète des passions éphémères de son époque ou des faux penchants de la multitude pour laquelle il avait du reste, et avec raison, le plus profond dédain.

Etant donné ces sentiments, il n'y eut rien d'étonnant à voir Henri De Brackeleer participer en 1868 à la création de la *Société libre des Beaux-Arts*, et plus tard, en 1871, apporter la précieuse collaboration de ses avis et de ses idées à l'*Art libre*, dont nous pouvons saluer ici la présence de quelques valeureux survivants venus à cette manifestation pour confirmer les honneurs que nous rendons à leur ancien frère d'armes, mort glorieux sur le champ de l'honneur.

Ce fut un beau temps que celui-là où les artistes de valeur se serraient les coudes : ils luttèrent jusqu'à la victoire pour défendre une idée, un principe.

Ils révolutionnèrent les vieilles idées, enfoncèrent les portes verrouillées des vieux édifices caduques et donnèrent à l'art une virginité nouvelle!

Ils se plaisaient à faire entendre la grande voix de l'humanité, c'est-à-dire la liberté.

Ils savaient et ils firent comprendre que l'art est souverain, que l'art ne sert personne, qu'il est en dehors et au-dessus des mesquines questions politiques et philosophiques.

Ils savaient et firent comprendre que la tutelle en matière d'art, c'est l'art étranglé, c'est l'art du côté de la lorgnette qui rapetisse et empêche qu'on voie bien; c'est la force hypocrite masquée sous les traits de la justice; tandis que la liberté en matière d'art c'est la justice indignée démasquant la force!

La tutelle, c'est l'infailibilité autoritaire; la liberté, c'est la tolérance mutuelle!

La tutelle, c'est le privilège; la liberté, c'est le droit!

La tutelle, c'est l'erreur; la liberté, c'est la vérité!

Voilà quelles furent les idées pour lesquelles Henri De Brackeleer luttait et voilà pourquoi nos jeunes artistes faisant évasion hors des vulgarités de nos luttes politiques et de nos discussions philosophiques admiraient il y a trois ans et acclament aujourd'hui l'ancien membre de l'*Art libre*! »

La gent officielle se souviendra-t-elle de ce dimanche où une bonne centaine d'artistes, accourus pour honorer la mémoire de ce grand mort, la cingla de cette formidable clameur d'accusation qui doit lui être rentrée plus profondément encore dans la chair que ce maître coup de fouet de celui qui par'a au nom des Jeunes?

Car la voilà décidée à escalader n'importe quelle barricade de fleurs, de faire jeter n'importe quelles palmes d'hypocrisie pour établir publiquement et en toute occasion la froide haine calculée de l'art qui anime ceux qui ont mission de le découvrir et de le glorifier!

Rien n'eût pu reculer l'expiation, le châtement était dans l'air. M. Slingenev, avec la dignité qu'il apporte à toutes les tribunes où il parle d'art, l'avait nettement accusée d'indifférence envers Henri De Brackeleer, et les pénibles et retorses explications du président du comité firent ouvertement sourire. Pourtant tout fut mis en œuvre pour sauver ceux qui durant sa vie martyrisèrent d'oubli celui qu'ils continuent à exéquer malgré sa mort. Dans leur contrition simulée, ils consentirent à se brûler la gorge d'envie et à adresser à Henri De Brackeleer ce titre de « maître », que leur appétit sans fin prétend avaler tout seul. Et comme l's se carraient devant ce buste qu'une irrespectueuse pensée de

Lambeaux avait fait placer plus haut qu'eux, quelle rage était la leur de ne pouvoir le couvrir tout à fait de leur personne comme ce pauvre et taciturne De Brackeleer, vivant, se l'était laissé faire si paisiblement!

C'est une belle audace d'affirmer devant nous — vrai, qu'ils complaient sur leur habituelle clientèle, sur cette ignorante et asservie partie du public qui fait habituellement cortège à leurs manifestations et où les plus glorifiés sont toujours eux-mêmes, mais qui, cette fois, s'était montrée rebelle à leurs pressantes invitations — c'est une belle audace d'affirmer qu'on a suffisamment honoré, à Anvers, ce grand martyr par le fait d'avoir, en 1878, à l'occasion de la médaille d'honneur — qu'ailleurs! — à Amsterdam — on lui décernait, fait frapper trois médailles qui lui furent remises, comme au premier venu lauréat du concours général de l'enseignement, en séance publique du Conseil communal.

La vérité serait qu'on aurait exagéré les récompenses, puisque « le Cercle artistique s'associa à cette grande (!) manifestation en lui offrant un diplôme d'honneur (!) »

Vous autres, n'est-ce pas, Messieurs, avez l'habitude de vous contenter de pareils platoniques hommages?

Non, la haine n'est pas le fait des représentants officiels de l'art; ils n'ont jamais usé d'aucun moyen pour écraser un véritable artiste; personne, pas même à Anvers, n'a rien à leur reprocher. Qu'on n'aille pas surtout leur faire un grief de la misère dans laquelle ils maintenaient ce plus beau peintre d'un mouvement d'art qui se clôt. On se dispose, nous affirme M. Van Kuijk, à acheter de ses œuvres.

Qu'on n'accuse donc plus l'impitoyable indifférence de ceux qui disposaient des achats et des encouragements et qui, à deux reprises différentes, échouèrent sa vie sur les rives mortes de la folie; la faute en est à De Brackeleer lui-même : « Le talent du maître n'étant pas banal, une période d'initiation était nécessaire avant que le public pût apprécier à sa juste valeur cet art si personnel ».

Cette initiation dure à Anvers depuis le Salon de 1858, où il exposa pour la première fois, et durera longtemps encore puisque ceux-là mêmes qui ont pris la parole au nom des artistes d'Anvers n'y ont rien compris jusqu'aujourd'hui!

La manifestation du dimanche 1^{er} novembre 1891 marquera une victoire dans la lutte que nous soutenons contre le despotisme et la suffisance de la vieille gent artiste, contre l'outrecuidante spéculation de la critique qui la soutient encore.

Nous marquons le point, Messieurs nos maîtres valétudinaires!

UNE FAMILLE

Comédie en 4 actes, par HENRI LAVEDAN.

Alléché par les six colonnes de rez-de-chaussée d'un grand journal élevées à la gloire de la pièce nouvelle (mais oui, Monsieur, nous vous lisons quelquefois!), et surtout par le nom de l'auteur, un des « protestataires » de jadis, qui signa, avec Gustave Guiches, les *Quarts d'heure*, joués au Théâtre Libre et, sans collaborateur, un curieux et suggestif roman en dialogue, *Sire* (1), au décor pompeux fidèlement restitué, nous allâmes, hier, au Théâtre du Parc, dans l'espoir d'applaudir quelque tenta-

(1) Voir *L'Art Moderne*, 1888, p. 406.

tive d'art neuf, tranchant sur la médiocrité des habituels fournis seurs.

Illusion! Le chroniqueur de *la Vie parisienne* paraît avoir résorbé l'écrivain personnel et perspicace de *Sire*, et sa pièce ne sort guère, si ce n'est en quelques scènes d'un brio amusant, du moule dans lequel on a coutume de façonner l'art dramatique.

On dirait même que l'auteur, méfiant de soi-même, a cru nécessaire de dépecer diverses formes usitées par les manouvriers célèbres et d'en rajuster avec soin les morceaux. Il est sorti, de cette trituration, une figurine hybride dont les bras ont l'air d'avoir été modelés par Alexandre Dumas fils, les jambes par Victorien Sardou, le buste par Emile Hennequin et la tête par Alfred de Musset, le tout habillé d'un très moderne vêtement parisien.

Le sujet? Parti de rien, il se gonfle aux proportions d'un gros drame. On prévoit des catastrophes et tout finit en queue de vau-deville. Il est beaucoup question des belles-mères, inépuisable mine à scénarios, mais, cette fois, par un renversement assez comique des situations connues, il s'agit d'une belle-mère qui a inspiré à son gendre un violent béguin. Madame Phèdre laisse celui-ci dérouler ses déclarations de clubman lassé, désireux de trouver dans cette aventure une distraction pimentée, et quand il a fini, elle le raille doucement, lui rappelle qu'elle a quarante ans, que ses tempes grisonnent, que demain elle aura des rides, et le renvoie tout penaud à sa femme. Pour rendre vraisemblable l'anecdote, il a fallu imaginer, non sans labour, une belle-mère plus ou moins Levantine, veuve de bonne heure et remariée à un explorateur célèbre qui l'a ramenée de Syrie.

Sur la basse continue de ce duo baroque carillonné en gammes cristallines un amour idyllique : Marie Féral, la fille de la Levantine, aime un ami du clubman, — et l'épouse, cela va de soi. Quant au clubman lui-même, l'explorateur l'envoie à Tunis réfléchir sur les inconvénients que présentent les tentatives de séduction avortées.

Il est vraisemblable que le bon colonisateur des rives du Congo n'eût jamais eu vent de l'aventure extraordinaire survenue dans son ménage, si une maîtresse de son gendre, lâchée et mécontente, n'eût pris soin de l'avertir par une lettre anonyme. Elle a surpris (oh! le truc de la portière derrière laquelle se cache la délatrice!) la conversation de la belle-mère et de son *co-respondent* (c'est le nom à la mode) et s'est empressée de déposer son message aimable dans le bureau du mari (oh! le truc des boîtes aux lettres!) Patatras! Le rendez-vous est dévoilé. Une portière propice (encore!) dissimule l'explorateur anxieux. Heureusement que, de la part de sa femme, c'était « pour rire ». Et l'on s'en va bras dessus bras dessous, chacun avec sa chancune.

Cette pièce a été couronnée par l'Académie française. Elle a été jouée au Théâtre-Français. Il est dès lors à présumer que M. Henri Lavedan dotera la littérature dramatique de quelques *Familles* nouvelles, dénuées, comme celle-ci, de tout effort en vue de créer un art neuf. Qui l'en blâmerait, puisque le public, et les directeurs, et ces messieurs aux palmes vertes lui font risette?

Ce qui demeure, de cette comédie-vaudeville-drame, c'est l'esprit de bon aloi déployé par l'auteur dans deux ou trois scènes, parmi lesquelles nous citerons le dialogue où Le Brissard et d'Egrigent se racontent leurs bonnes fortunes de jadis. Les réparties sont rapides, incisives, et la tire-lire aux bons mots a été généreusement vidée, pour le plus grand agrément des specta-

teurs qui les happent au passage. C'est très *Vie parisienne*, très subtil, très fin ; mais cela ne compense guère les longues scènes où l'on croit voir revivre les ingénieurs de M. Dumas et même, parfois, où grimace l'ombre des colonels de M. Scribe.

THÉÂTRE LIBRE

(Correspondance particulière de L'ART MODERNE.)

Le Père Goriot, pièce tirée du roman de Honoré Balzac, par M. TABARANT.

Le Théâtre Libre ouvrit la saison avec le *Père Goriot*. Balzac fournissait de bons éléments de drame à M. Tabarant. Il s'est servi de quelques-uns en négligeant les autres ; aussi a-t-il donné quelque chose d'incomplet. Il a voulu animer une œuvre célèbre, qui ne devient, à cet essai, qu'une œuvre écourtée et longue à la fois.

Balzac, qui est un écrivain abondant et circonstancié, garde une forte unité à travers la complexité des développements. L'unité réelle a lieu dans Rastignac et dans un apprentissage, par des exemples immédiats, des conditions et de certaines passes de la vie. Pour la scène on a concentré dans un événement particulier de son séjour à la *Maison Vauquer* tout ce qui, dans le roman, se ramifie au dehors et aboutit, à la fois, chez M^{me} de Bauséant, du faubourg Saint-Germain et chez M. Gondureau, de la rue de Jérusalem.

Malgré le réel talent de M. Antoine à composer son Goriot, et le soin méticuleux qu'il y mit, la figure qu'il en façonne reste un peu brusque et inexplicquée, surtout à cause de ce que les paroles du rôle ont été prises directement au texte de Balzac, avec les raccords indispensables, mais interverties, parfois, sans les puissantes sutures d'événements et d'explications qui, dans le roman, les coordonnent et motivent leur force progressive. Il faut aussi compter dans ce malaise que le don de vérité et de vie qu'a Balzac est excessif et toujours dans le sens d'une vérité et d'une vie visionnaires.

Il arrive donc que ce qui dans le génial et complexe récit est admirable et juste devient avec le grossissement scénique à avoir une portée autre et à se dénaturer.

Il en est ainsi pour les traits d'éloquence, de folie et de douleur paternelles de Goriot, de même que pour les situations délicates où Rastignac résiste si mal aux générosités amoureuses de Delphine de Nucingen.

En toute l'œuvre ce sentiment d'une impropriété persiste à cause de la comparaison qui se fait avec la forme écrite et paginée.

On peut trouver à ce genre d'adaptation théâtrale un mérite d'illustration, et au Théâtre Libre celle qu'on nous présente semble trop due au crayon d'un Eugène Lampsonius et paraît empruntée aux éditions populaires à deux colonnes de Balzac.

L'interprétation par les acteurs est assez bonne. On joue bien au Théâtre Libre. M. Antoine est toujours égal à lui-même, sans s'y montrer supérieur, mais l'opinion que les actrices savent tout représenter, déesses ou chiffonnrières, tout, excepté les femmes du monde, reste admissible et un bon esprit peut s'y tenir.

R.

PETITE CHRONIQUE

Nous avions posé, dans notre avant-dernier numéro, vingt questions précises à la Commission des beaux-arts et des musées, sur les gaspillages commis par ses membres. *L'Indépendance*, à la rédaction de laquelle appartient, on le sait, un des membres les plus influents de cette commission, répond à la première. D'après elle, le déménagement du Musée n'aurait coûté que onze mille et non quatre-vingt mille francs.

Elle reste muette sur les dix-neuf autres.

Nous sommes donc autorisés à considérer comme vrais les renseignements que nous avons publiés sur tous ces points et auxquels se référait notre questionnaire.

C'est, comme nous l'avons annoncé, le 6 décembre qu'aura lieu le premier Concert populaire de la saison, sous la direction de M. Joseph Dupont. On y entendra M. Camille Gurickx, le nouveau professeur de la classe de piano du Conservatoire qui interprétera, pour la première fois à Bruxelles, le concerto pour piano et orchestre de Tchaikowsky. M. Joseph Dupont fera exécuter en outre, également pour la première fois, la symphonie *En Italie* de Richard Strauss, l'un des plus intéressants compositeurs de la jeune école allemande, deux pièces d'orchestre de Glazounow et l'ouverture de *Sacountala* de Goldmark.

Aujourd'hui dimanche, à 2 heures, distribution des prix au Conservatoire.

L'audition musicale par invitations que donnera M. Litta à la Salle Erard aura lieu le mercredi 11 courant, au lieu du jeudi 12, afin de ne pas coïncider avec la première représentation du *Rêve*, annoncée pour cette date à la Monnaie.

MADAME MELBA, instantané du *Gil Blas* :

Pas de la première jeunesse. Un de ces types de belle femme plantureuse, imposante, presque mère qui font perdre la tête aux rhétoriciens et aux petits princes en rupture de gèle. Des cheveux superbes. Des épaules à mouler. Un profil d'archiduchesse. Australienne. Fut nécessairement l'élève de M^{me} Marchesi, la classique lanceuse d'étoiles. La coqueluche des vieux abonnés de l'Opéra qui se pâment à ses moindres vocalises. Beaucoup d'allure et une voix chaude qu'elle manie en virtuose habile. Artiste de « season » comme on les aime à Londres. Y est reçue partout comme le beau Jean. Mariée. Voudrait bien qu'on ne parle plus d'elle que comme prima donna.

M^{me} Judic donnera au Théâtre Molière, mercredi prochain, une représentation de *la Femme à Papa*. Ce spectacle sera le dernier de la tournée Judic en Belgique.

Une représentation de bienfaisance sera donnée le 19 courant, au Théâtre du Parc, au bénéfice de la Crèche-école gardienne d'Ixelles, par l'*Union dramatique ixelloise*. Le spectacle sera composé de *les Espérances* (1 acte) de Paul Bilhaud, et de *Un Père prodigue* (5 actes), d'Alexandre Dumas, avec le concours de M^{me} Marie Georges.

Le Progrès a ouvert à Namur, dimanche dernier, un Salon de peinture, — le cinquième qu'il organise. Les jeunes artistes namurois ont répondu en grand nombre à l'appel du Comité. Des discours ont été prononcés par le président du Cercle, M. Rosel, et

par le bourgmestre de Namur, M. Lemaitre. « En Art, a dit ce dernier, il ne faut pas rendre simplement et matériellement ce que l'on voit ; il faut que dans chaque œuvre on sente que l'artiste y a mis tout son cœur, toute la sensibilité dont il est capable et il est nécessaire pour réaliser le Beau que l'interprète de la nature ne se contente pas seulement d'une observation directe, mais qu'il poursuive constamment la réalisation d'un idéal, duquel insensiblement il se rapprochera. »

La Jeune Belgique, dans un article net et violent, signé Albert Giraud, parle ainsi de MM. Frédéric et Tardieu :

Du premier :

« Il se contenta d'écrire un feuilleton sur deux ou trois écrivains de *la Jeune Belgique*, envers lesquels, à cause de leur qualité de journalistes, il se croyait tenu à quelque apparence de courtoisie, et sur l'effort des autres, qui lui envoyaient leurs livres, il se tut avec majesté. Il se tut quand Max Waller publia *la Vie Bête*, *l'Amour Fantastique* et *Lysiane de Lysias*. Il se tut quand parurent les derniers romans de M. Camille Lemonnier. Il se tut après la *Damnation de l'Artiste* de M. Iwan Gilkin, après le *Lys* et le *Don d'Enfance* de M. Fernand Severin, après les *Chimères* de M. Jules Destrée, après *Mon Cœur pleure d'autrefois* de M. Grégoire Leroy, après les *Impressions et Sensations* de M. Arnold Goffin, après les *Flaieurs* de M. Charles Van Lerberghe, après *Miette* de M. Henry Maubel, après les *Impressions d'art* de M. Eugène Demolder, après les *Flamandes*, les *Moines*, les *Soirs*, les *Débâcles* et les *Flambeaux noirs* de M. Emile Verhaeren, après les *Serres chaudes* de M. Maurice Maeterlinck ! Ah ! quel saint Jean le Silencieux ! Je ne cite ici, au hasard de la mémoire, que les omissions les plus criantes. Mais quelle liste je dresserais, si je voulais ! Cette liste serait, à cinq ou six œuvres près, le catalogue bibliographique du mouvement belge depuis quinze années ! »

Des deux :

« Vous êtes convaincus, vous M. Frédéric, d'avoir fait le silence sur la plupart des œuvres belges parues chez nous depuis vingt ans, et vous, M. Tardieu, de les avoir exécutées, dans votre supplément littéraire, entre des annonces de librairie, en quelques lignes méprisantes qui dégoûteraient de la lecture de ces livres le plus intrépide et le mieux disposé des lecteurs. Si les nouvelles générations vous bousculent, — c'est que vous l'avez voulu.

« Nous ne vous demandons rien, sinon d'observer loyalement le contrat tacite qu'en votre qualité de critiques vous avez conclu avec les clients de votre journal. Ce contrat, vous le violez. Vous vous donnez des airs de grande feuille littéraire, et vous essayez d'étouffer les écrivains qui surgissent dans votre pays. Vous n'avez ni l'excuse de l'ignorance ni celle de l'incompréhension. Vous n'êtes assurément pas de très grands clercs, mais vous êtes capables de lire un livre et d'en soupçonner la valeur. C'est ce qui aggrave votre cas. Les littérateurs belges ont bien le droit, ce me semble, d'exiger, d'une Maison qui se dit belge, les mêmes égards qu'elle prodigue aux artistes français. Vous qui courez aux premières représentations du plus petit théâtre de Bruxelles, qui n'en laissez point passer une sans en informer votre public, — pourquoi en usez-vous autrement avec nos livres ? Le vaudeville le plus inepte trouve grâce à vos yeux, et l'effort désintéressé de nos écrivains, auquel la critique étrangère commence à rendre justice, ne mérite que votre silence ou votre dédain. Est-ce qu'on vous demande des éloges ? Est-ce qu'on vous demande d'aimer

des formes d'art qui vous répugent ? Vous savez bien que non. Tout ce que vous leur devez, c'est une attention impartiale, pareille à celle que votre confrère M. Fétis prête aux œuvres de nos jeunes peintres et de nos jeunes musiciens. Il n'aime guère leur art, et il a le droit de ne pas l'aimer ; mais, comme critique, il a le droit de le faire connaître, et ce devoir, il l'accomplit avec dignité, sans aucune de vos méchancetés ni de vos malices. »

La Revue blanche nous fait part de sa naissance, — ou plutôt de sa puberté, car elle exista, durant deux années, à Bruxelles, et deux ans, c'est toute l'enfance d'une revue ! Adolescente, *la Revue blanche* émigre à Paris. Son premier numéro arbore les noms de Henri de Régnier, de Gustave Kahn, de Lucien Mühlfeld (secrétaire de la rédaction), de plusieurs Natanson, dont l'un, Alexandre, est directeur de la revue. « Très simplement, dit le N. B. préliminaire, nous voulons développer ici nos personnalités, et c'est pour les préciser par leurs compléments d'admiration ou de sympathie que nous sollicitons respectueusement nos maîtres et que nous accueillons volontiers de plus jeunes. »

La Revue blanche paraîtra le 15 de chaque mois, en livraison de 48 pages. Prix d'abonnement : 7 francs l'an l'édition ordinaire, 20 francs l'édition de luxe sur Hollande à tirage restreint. Bureaux : rue des Martyrs, 19, Paris.

Nos félicitations et nos vœux.

En même temps que paraît, à Paris, la *Revue blanche*, nouvelle série, une *Revue rose* naît à Liège. Littéraire, naturellement, et artistique, et même scientifique. Au sommaire : Paul Delhaye, J. Baudot, Paul Combes, Emile Goudeau, etc. Abonnements : 15 francs l'an pour la Belgique, 18 francs pour l'étranger. Administration : rue des Meuniers, 10, Liège.

Go ahead and fare well !

On va créer en France une caisse dite des Musées, destinée à concentrer les fonds nécessaires à l'acquisition des œuvres d'art qui seraient jugées dignes de figurer dans les collections nationales.

Au lieu du crédit alloué chaque année, on aurait une dotation permanente qui serait constituée par le produit des entrées dans les musées, palais, édifices historiques appartenant à l'Etat.

Un projet de loi décrètera ces droits d'entrée. Toutefois, les établissements seront toujours accessibles gratuitement les dimanches et jeudis pour tout le monde. Les autres jours, l'entrée sera toujours gratuite pour les artistes.

En France, avons-nous dit. Si pareille mesure était prise à Bruxelles, il est probable qu'il n'y aurait plus jamais personne dans les musées.

Le dernier numéro des *Hommes d'aujourd'hui* (Vanier, éd.), est consacré au Dr Cazalis (Jean Lahor).

On vient de reprendre à Francfort, pour l'ouverture des concerts du *Rühlsche Verein*, le *Saint-François* d'Edgar Tinel. Le succès en a été très grand. L'œuvre de notre compatriote va être exécutée cet hiver à Amsterdam, à Copenhague et à Breslau.

Le *Magazine of art*, dont la livraison de novembre ouvre une nouvelle série, inaugure la publication de planches en couleur. Le frontispice, consacré au tableau de M. H.-E. Detmold « A breezy day », est d'une jolie coloration et d'une grande finesse d'exécution. Il sort des presses chromotypographiques de MM. Goupil, à Paris. A signaler spécialement dans ce numéro les reproductions des « Six jours de la création » de Burne-Jones, qui font partie de la collection A. Henderson, décrite par M. W. Shaw-Sparrow, et aussi un curieux article de M. W.-F. Dickes sur « les Ambassadeurs » de Holbein, avec de nombreuses illustrations.

Le *Magazine of art* commence, dans la même livraison, un block-notes mensuel illustré, destiné à renseigner le lecteur, par le seul aspect d'une série de gravures, sur les principaux événements artistiques du mois.

L'ART MODERNE

PARAISANT LE DIMANCHE

REVUE CRITIQUE DES ARTS ET DE LA LITTÉRATURE

Comité de rédaction : OCTAVE MAUS — EDMOND PICARD — ÉMILE VERHAEREN

ABONNEMENTS : Belgique, un an, fr. 10.00 ; Union postale, fr. 13.00. — ANNONCES : On traite à forfait.

*Adresser toutes les communications à*L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE **l'Art Moderne**, rue de l'Industrie, 32, Bruxelles.

SOMMAIRE

LA DISCUSSION DU BUDGET DES BEAUX-ARTS. — LA COLLECTION VAN PRAET. — LA PORTE DE BRONZE DU PALAIS DE JUSTICE. — LA CLASSE DES LETTRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. — PLUMITIFS ANVERSOIS. — EXPOSITIONS DE LA SEMAINE. — A LA SECTION D'ART (Maison du Peuple). — AU CONSERVATOIRE DE LIÈGE. *Deuxième Concert.* — Verviers. *Deuxième Concert populaire.* — BIBLIOGRAPHIE MUSICALE. — PETITE CHRONIQUE.

La discussion du Budget des Beaux-Arts.

Elle fut tout à fait digne du pays de Rubens ! Elle manifeste clairement que nous sommes en un temps où, grâce à nos jeunes peintres et à nos jeunes écrivains, à nos jeunes savants et à nos jeunes artistes, la Belgique prend rang aux premiers rangs. Il est évident que nos députés ont le sentiment qu'ils vivent et fonctionnent à une époque où la patrie voit s'épanouir des fleurs comme les poètes Giraud et Maeterlinck, les prosateurs Lemonnier et Eekhoud, les peintres Khnopff et Van Rysselberghe, pour n'en cueillir que six dans l'admirable parterre de nos gloires reviviscentes et de nos belles espérances. Ils voient, ils croient, ces législateurs inspirés et prophétiques. Ils se doutent qu'un immense mouvement de vaillance et de renaissance fermente autour d'eux, annonçant le prodige de ce pays, aux étroites

frontières, reprenant par son art et sa science, par ses travaux et son enthousiasme, la primauté de la vieille Flandre, reine glorieuse du moyen-âge. Représentant la nation, ils en sentent, apparemment, le cerveau et le cœur en sa partie la plus vibrante, la Jeunesse !

Ah ! ouiche ! Voici le bilan de ces débats lamentablement misérables et bêtes, où pas une haute pensée ne prit essor, où pas une parole notable ne fut dite. Dans la discussion générale : Le renouvellement des conseils communaux. L'élection, en train de devenir légende, de Haute-Croix, triomphe de M. Huysmans. Les locaux du Conservatoire royal de Gand. Un subside à l'école de musique d'Ypres, la tant noble cité dont les naturels, il y a peu d'années, demandaient qu'on badigeonnât les fresques de Delbeke qui commençaient à sortir des limbes pour l'immortalité. Le crédit en faveur des hippodromes ! La réunion des faubourgs à Bruxelles. La répartition des crédits pour la restauration des monuments, — par exemple pour l'église de Diest, qu'on s'occupe de déshonorer, allez-y voir. Et quand s'ouvrit le chapitre X, spécialement titré Sciences et Lettres, et quand s'ouvrit le chapitre XI, titré Beaux-Arts... pas un mot, pas un mot, pas un mot ! Ils se tinrent cois, tous ces honorables, élus mais non élite du pays, comme des escargots devant un timbre-poste.

Quand, à Bruxelles, régnaient les Indépendants, à chaque retour des budgets, immuables en leur cycle

comme les phénomènes solaires régulateurs des religions primitives, se levait, en sa saison, comme un dieu paternel et bienfaisant, M. Ernest Slingeneyer, menant la théorie des muses et parlant en leur nom. Quelques idées reconfortantes étaient émises et voltigeaient sous le lanterneau de la Chambre; une musique lointaine faisait résonner des refrains un peu vieillis mais toujours doux à entendre; les arts, les lettres, les sciences étaient salués en passant et l'encens réservé aux divinités fumait en leur honneur, ne fût-ce qu'un jour, ne fût-ce qu'une heure. Le ministre des beaux-arts, se nommant-il de Moreau, Devolder ou Mélot, à ces strophes répondait par des anti-strophes, et on avait l'illusion d'une cérémonie respectueuse. M. Le Jeune, lui-même, en une circonstance mémorable, ne put résister, en pleine célébration de ce discret mystère, à l'envie de crier son cri d'artiste, et fit le rapide et inoubliable discours d'un quart d'heure, sur la préférence qu'on voulait donner à la bonne soupe sur le beau langage, apostrophe cinglante qui lui valut une immense offrande d'admiratifs remerciements, le vengeant des sarcasmes dont le picotait la petite presse. Bref, on se disait: Tout n'est pas mort! Petit bonhomme vit encore!

Mais aujourd'hui! Nul n'a repris le doyennat vacant de M. Slingeneyer. Non, nul: ni M. Lambiotte, ni M. Lepoutre, ni le pullulant et ubiquitaire M. Lemonnier, ni M. Graux, le rigide Carnot belge, ni M. De Mot, l'hilare, ni M. Buls, le frigidité. Le poste est vide, comme celui de directeur des Beaux-Arts. C'est monsieur Néant qui s'y carre. Ah! si M. Charles Tardieu était là! Au moins serait-ce une fichue consolation que de l'entendre calembredainiser en faisant craquer les jointures un peu raidies de son esprit voué aux pénibles besognes politiques de *l'Indépendance*.

Est-ce fini de parler art au Parlement? M. de Kerchove de Denterghem seul y touchera-t-il de ses mains gourdes de descendant à trente-six quartiers pleins de l'homme préhistorique de Néanderthal, lui qui a proposé ces jours-ci de couper tous les arbres qui enguirlandent et ennoblissent nos grand'routes pour les remplacer par des poteaux téléphoniques « qui ne nuisent pas à l'agriculture et marquent les directions par les jours de neige », ainsi qu'il l'a osé dire, mes frères, textuellement et plus brutalement dans l'insolence des termes.

Nous avons compté que M. de Burlet ramasserait l'arme qu'avait dû déposer M. Slingeneyer. Il en a manqué l'occasion. Il eût pu faire une profession de foi qui eût réjoui les âmes d'artistes, si aisément séduites, si prêtes à partir pour le ciel des illusions, si promptes à se donner et à acclamer. Ses actes récents le faisaient croire, lui qui rompt crânement avec les routines rondecuiriques et se dégage élégamment de la tyrannie des fantômes, stryges et lémures qui sont tapis

dans les bureaux. Il a préféré ferrailler avec le champion des électeurs libéraux de Haute-Croix et donner des estocades dans la politique, hélas!

M. de Burlet, quoique disert et habile, n'a parlé de rien en fait d'art, pas même de l'enquête promise par lui au sujet des dits et gestes de la fameuse Commission des Musées qui a fait et continue à faire si bien la morte, lors et depuis la campagne menée contre elle, ici même, l'an dernier. Parole de ministre nous semblait pourtant parole sérieuse. Qu'il soit pénible de soumettre les vieux débris qui la composent à une inquisition dure au moment même où, à Paris, une autre commission vague à des devoirs persécuteurs analogues, on le comprend. Mais cela ne peut toutefois en demeurer là. Le bruit a couru que le ministre se contenterait d'adjoindre au groupe des invalides, un groupe de jeunes qui leur serviraient de cadre et empêcheraient les monstruosité coutumières. Il paraît qu'administrativement c'est licite et facile. On signale aussi, pour préparer à l'indulgence, que la Commission a enfin acheté un bon tableau, par Louis Dubois, le portrait de son père, qui est, en effet, magnifique, et qu'elle a bien voulu admettre à la rampe un chef-d'œuvre de Géricault, don d'un mourant: « Jeune prince et son état-major. » Mais tout cela nous paraît belgiquement transactionnel et bureaucratiquement cauteleux, et nous attendons mieux, n'étant pas de ceux qu'on apaise avec des amusettes et sachant par expérience que le bon combat, le menât-on seul au milieu d'une presse complaisante, finit toujours par donner la victoire.

Notre pays, en soit béni le sort! subit un atavisme artistique incompressible. Rien n'a manqué à l'œuvre d'étouffement qu'avait entamé un doctrinarisme industriel et financier qui n'avait d'autre idéal que celui de l'argent et du ventre. Les forces concentrées d'une bourgeoisie superlativement capitaliste et jouisseuse n'ont pu réussir à énerver notre art. Vainement des phalanges de peinturlureurs et d'écrivailleurs infâmes se sont évertués à faire pour elle des œuvres en équation avec ses platitudes. La révolte des hautes âmes a eu raison de cet asservissement et de cet avilissement. Une nouvelle aurore resplendit. Partout la vieille écorce craque et d'admirables jets de lumière fusent vers tous les points de l'horizon. A ce travail joyeux et immense, l'encouragement officiel n'est pas nécessaire. Mais s'il vient d'un homme libre et fier, jeune de cœur et hardi, il peut se transformer en une décisive poussée, donnant, dans la bataille qui partout est engagée, le coup de collier d'une charge triomphante. De tous les hommes qui ont inutilement encombré le Ministère des Beaux-Arts, M. de Burlet est le premier qui s'annonce comme pouvant accomplir cette mission. Dans ses allures, dans les mesures récentes qu'il a prises coup sur coup comme s'il se sentait enfin dans

sa route, il y a une virilité qui suscite la sympathie et éveille la confiance. Aussi faut-il espérer que si, l'an prochain, la roue de fortune politique ne l'a pas mis à bas, il aura compris définitivement son rôle et que nous entendrons à la Chambre un exposé-sincère et fort de ce qui aura été fait et de ce qu'il faudra faire, un programme méthodique et brillant des réformes qu'attend notre art renouvelé. Il ne nous semble pas homme à accepter le rôle d'un téléphone dans lequel soufflent les quelques fonctionnaires anonymes dont l'étrange collège a si longtemps chez nous administré stérilement les Beaux-Arts.

LA COLLECTION VAN PRAET

La collection Van Praet se composait exactement de soixante-dix tableaux et de onze dessins et aquarelles, soit au total 81 numéros.

M. Van Praet, ministre de la maison du roi des Belges, l'avait formée aidé des conseils de M. Arthur Stevens, le frère d'Alfred Stevens.

Jamais il n'acheta un tableau sans le consulter, et il est juste d'associer le nom d'Arthur Stevens à celui de M. Van Praet, aujourd'hui tous deux disparus.

Voici la liste des œuvres :

Achenbach, 1 — Boilly, 1 — Bonington, 1 — Coanaletti, 1 — Marie Collart, 2 — Corot, 1 — David, 1 — Decamps, 5 — Degroux, 1 — Eugène Delacroix, 4 — Diaz, 1 — Jules Dupré, 2 — Fromentin, 1 — Gainsborough, 1 — Gallait, 2 — Géricault, 2 — Goya, 1 — Gudin, 1 — Ingres, 3 — Jongkind, 1 — Deknyff, 1 — Largillière, 2 — Leys, 2 — Madou, 1 — Marilhat, 2 — Meissonier, 7 — Millet, 4 — Portaels, 1 — Prudhon, 1 — Roqueplan, 3 — Théodore Rousseau, 4 — Ary Scheffer, 1 — Alfred Stevens, 6 — Joseph Stevens, 5 — Troyon, 1 — Verboeckhoven, 1 — baron Wappers, 1 — Wilkie, 1 — Willems, 2 — Ziem, 2.

Voici, d'autre part, la liste des tableaux que M. Chauchard a acquis dans cette collection :

La Bergère, par Millet; *le Christ au prétoire*, par Decamps; *Avenue de la Forêt de l'Isle Adam*, par Théodore Rousseau; *la Charrette*, par Théodore Rousseau; *l'Homme à l'épée*, par Meissonier; *le Liseur noir*, par Meissonier; *le Liseur blanc*, par Meissonier; *la Vanne*, par Jules Dupré, et *le Garde-chasse*, par Troyon.

M. Chauchard a obéi au goût français en achetant trois Meissonier sur neuf tableaux. Ces trois œuvrettes, très connues à Bruxelles, sont en somme assez insignifiantes. Le Millet est beau; M. Van Praet l'avait échangé contre le fameux *Angelus*, ce qu'il dut regretter souvent, vu les prix insensés auxquels les marchands parisiens ont jugé à propos de pousser ce tableau de bonne valeur moyenne, dans l'intention trop visible de faire monter tous les Millet. Le Dupré est superbe.

Quand on examine la liste donnée plus haut et qu'on se souvient, il faut bien reconnaître que la fameuse collection ne manquait pas de remplissage. Mais elle avait plusieurs joyaux célèbres qui ont suffi à faire sa réputation.

Actuellement, depuis l'achat par l'expert parisien Henri Garnier, la presse donne avec l'ensemble des régiments de Mac Do-

nald à Wagram. Mais, hélas! le Panama nous a appris ce que valent et comment s'obtiennent ces dithyrambes exaltés. Il y a là une campagne qui a habilement commencé par les achats de M. Chauchard destinés à amorcer l'amateur. Celui-ci fera bien de se défier. C'est le cas de rappeler la prédiction de Stendhal : Tôt ou tard, les provinciaux et les étrangers s'apercevront que tous les articles des journaux sont dictés par la camaraderie ou par l'argent. Que notre Commission du Musée médite et ne se laisse plus aller, sur les objurgations de quelques-unes de nos gazettes, à payer un prix fou pour quelques rognures de la collection Van Praet dont chaque morceau aurait valu en moyenne 40,000 francs!!! Si vraiment le prix de trois millions indiqué et tambouriné est sincère!

Enfin, n'est-il pas fâcheux que M. Van Praet, ce grand citoyen comme il est de règle de le proclamer, n'ait pas laissé sa collection à l'État, sauf à en donner la jouissance leur vie durant à son neveu et à sa nièce? Ceux-ci sont morts, sans rien en vendre, et voici que des héritiers éloignés monnayent le tout. C'était vraiment bien la peine de tant collectionner!

LA PORTE DE BRONZE DU PALAIS DE JUSTICE

Exposition des projets du concours.

Peu de concurrents, une dizaine, que n'ont pas découragés les difficultés, la grandeur du sujet à traiter et les recherches du style qu'il comporte. On connaît le jugement rendu : l'exécution à M. Van Mansfeld, le 2^{me} prix à M. de Lalaing, le 3^{me} à M. Hubrecht.

Le grand mérite à reconnaître à l'architecte Van Mansfeld, c'est qu'il a tenu à composer une porte qu'eût signé Poelaert : il s'est intimement pénétré de la manière du maître, et dans la décoration des panneaux il s'est ingénié à trouver des motifs que l'on peut familialement rattacher à ceux de l'ornementation générale du palais. Les dessins, habilement présentés, donnent, à notre sens, une valeur d'effet trop intense au décor; mais l'exécution en bronze atténuera tout cela en remettant chaque chose à son plan.

Avec M. de Lalaing, nous nous trouvons en présence, naturellement, d'une œuvre de sculpteur qui fait craquer le cadre architectural et qui a le tort grave, dans un monument de sentiment grec, d'introduire des éléments renaissancistes, telle sa michelangesque tête de Moïse et son élégante figure de femme, proche parente d'une nymphe de Jean Goujon de la fontaine des Innocents à Paris. Il n'y a qu'à louer le bas relief de l'imposte, avec sa Loi dont la Justice et la Miséricorde voilent la sévérité du regard, mais les têtes des panneaux carrés sont d'une étude moins digérée, Moïse étant traité en haut relief, Solon et Justinien semblant deux bustes à placer dans des niches, et Napoléon présenté en profil médaillant. Réserves faites, il y a, dans ces superbes fusains, œuvre d'artiste, mais d'application intempestive.

Le projet de M. Hubrecht a la sobriété de parti de celui classé premier, mais l'ornementation, notamment le bas relief avec griffons, est faible d'inspiration et mal venue.

Le projet à la devise *Croissant* est conçu dans une note bien mièvre à côté de l'aspect titanesque du Palais; puis pourquoi, sur chaque battant, cette sorte de guichet en forme de stèle funéraire surmontée d'une statuette de Minerve : cette duplicité de motifs détruit l'unité d'aspect que la porte devrait avoir. Les boucliers à

gorgones sont présentés avec goût, mais l'imposte avec inscription est bien pauvre.

La pauvreté n'est pas le fait du projet *Macte animo*; ici nous dirons plutôt qu'il y a une surabondance et un hors d'échelle évidents entre l'imposte et les ouvrants de la porte. Les panneaux sont trop divisés et bibelotés comme une huisserie renaissance, alors que la minervette du maucclair est d'un sentiment grec archaïque, et l'immense lion (puis pourquoi un lion?) contemporain d'Assur-Banipal. Les tores de chêne et les guirlandes laurées sont bien grouillants, et l'on ne comprend pas, dans la frise, cette sextuplication de la table de la Loi, qui doit être une. Le talent ne manque pas dans cette composition, mais il eût fallu plus de cohésion et un certain fondu entre ses éléments disparates.

Notons encore deux projets qui retardent de quarante ans, car ils nous montrent des échantillons de ces fantaisies néo-grecques, tant à la mode sous Napoléon III, et si démodées maintenant : l'article a cessé de plaire.

La végétation du crime moissonnée par la justice ne constitue pas une porte, mais un panneau décoratif indéchiffrable; quant à la maquette *Age quod agis*, trop peu poussée, elle éveille en nous, avec cette multitude aux bras implorants et cette immuable Justice, là-haut, terrifiante en sa triangulaire silhouette, le souvenir de quelque suggestive hallucination d'Odilon Redon.

LA CLASSE DES LETTRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

A l'occasion de la promotion, acclamée par *l'Etoile belge*, de M. Charles Tardieu à la qualité de membre de cette institution, nous avons eu la curiosité d'en rechercher la composition.

Voici la liste étrange que révèle l'officiel almanach dans un pays où actuellement pullulent les prosateurs et les poètes dont les noms heureusement deviennent familiers et qui, à l'étranger, nous font une gloire. A quelques exceptions près, c'est merveilleux d'illustrations inconnues, et ridicule au point de vue des lettres. Si on mettait ensemble tout le bagage littéraire de ces immortels, ce serait le cas de dire qu'à quarante ils ont de la gloire comme quatre. A remarquer qu'il y en a juste trois qui ont osé se nommer littérateur!

Faider, Ch., ancien ministre, procureur génér. hon., à Bruxelles.
Nève, Félix, professeur émérite à l'université, à Louvain.
Wauters, Alph., archiviste de la ville, à Bruxelles.
Le Roy, Alph., professeur émérite à l'université, à Liège.
De Borchgrave, E., ministre plénipotentiaire, à Constantinople.
Wagener, A., administrateur de l'université, à Gand.
Willems, P., professeur à l'université, à Louvain.
Rolin-Jacquemyns, G., ancien ministre, à Bruxelles.
Bormans, S., administrateur inspecteur de l'université, à Liège.
Piot, C., archiviste général du royaume, à Saint-Gilles.
Potvin, Ch., conservateur du musée Wiertz, Ixelles.
Stecher, A., professeur à l'université, à Liège.
Lamy, T., professeur à l'université, à Louvain.
Henrard, P., lieutenant-général, à Bruxelles.
Gantrelle, J., professeur à l'université, à Gand.
Loomans, C., professeur émérite à l'université, à Liège.
Tiberghien, G., professeur à l'université, à Saint-Josse-ten-Noode.
de Harlez, Ch., professeur à l'université, à Louvain.
Vanderkindere, L., professeur à l'université, à Uccle.
Henne, A., secrét. honor. à l'académie des beaux-arts, à Bruxelles.

Frédéric, G., littérateur, à Bruxelles.

Goblet d'Alviella (c^{te} E.), professeur à l'université, à Saint-Gilles.
Frère-Orban, H.-J., ministre d'état, à Bruxelles.

Vanderhaeghen, F., bibliothécaire à l'université, à Gand.

Prins, Ad., directeur général au ministère de la justice, à Ixelles.

Marchal (chev. Edm.), à Saint-Josse-ten-Noode.

Vuylsteke, J., littérateur, à Gand.

Banning, E., direct. général au min. des affaires étrang., à Ixelles.

De Monge, L., professeur à l'université, à Louvain.

Giron, A., conseiller à la cour de cassation, à Ixelles.

Loise, Ferd., littérateur, à Louvain.

de Chestret de Haneffe (baron J.), à Liège.

Fredericq, P., professeur à l'université, à Gand.

Kurth, G., professeur à l'université, à Liège.

Mesdagh de ter Kiele, Ch., procureur général près la cour de cass.

Denis, H., professeur à l'université, à Ixelles.

PLUMITIFS ANVERSOIS

C'est un fait qui mérite vraiment quelques instants de méditation que cette subite suspension d'inviolabilité de l'enseignement académique. Des journalistes anversois jappent depuis quelques semaines aux mollets du directeur actuel de l'Académie d'Anvers comme après un vulgaire novateur. Par quel miracle, ce titre jadis si excellemment solennel ne défend-il plus celui qui le porte? Simplement, des innovations introduites au sacro-immuable enseignement, — des innovations pas si terribles — mais avérant l'indéniable souci d'un développement progressif.

Il n'en fallait pas plus pour encolérer ceux qui couvraient d'yeux tendres et d'écrivasseries laudatives tout ce qui s'accomplissait derrière les saintes grilles. La nouvelle d'innovations s'est répandue et elle a produit l'effet de piment sous la queue de chevaux de fiacre. Celui qui préside — vrai, que c'est malgré eux, ce qu'ils ne manquent de dire — à l'enseignement académique anversois peut se préparer à subir le choc effroyablement grotesque de cette cavalerie d'occasion. Il va payer cher ses tentatives d'organisation meilleure; comment ne craint-il pas pour sa vie, *on estropie déjà son nom*.

Peut-on dire où s'arrêtera la rage de ceux qui se mettent si inattendument à détruire ce qu'ils avaient si servilement adoré? Nos plumitifs ont la haine démoniaque et M. A. de Vriendt ne jouira pas même du privilège d'être un « ami politique »! Qu'il réfléchisse! Sa courtoisie envers les « pestiférés » suscitera, dès qu'elle sera connue, sa mise en accusation autant que le fait d'avoir illustré le cours d'histoire de l'art de projections lumineuses; ce qui est un outrage abominable, n'est-ce pas?

Ah, l'esprit moderne, où qu'il se révèle, reste bien l'ennemi, le cauchemar affolant de cette classe de critiques. Ils se sont longtemps bercés de ce refrain que des « énergumènes » seuls prêchaient la marche en avant et ils avaient foi en le tout-puissant arsenal de leurs plaisanteries.

Les yeux extatiquement fixés sur les murs du temple jalousement dépourvus de toute lucarne, ils se rassuraient; les recrues qu'on y enseignait grossiraient indéfiniment l'armée, leur armée; les places que d'aucuns avaient vidées, enthousiasmés d'air vif et d'indépendance et de lumière, seraient certainement remplies et ils y comptaient bien. Et voilà qu'aujourd'hui l'extase béate a fait place à l'effroi le plus inouï; ils ont ressenti le choc jusque dans leurs moelles et c'est à peine s'ils ont trouvé la force pour se

POUR LES ABONNEMENTS :

Bruxelles :

9, RUE DES ÉPERONNIERS, 9
12 FR. PAR AN; FR. 6.50 POUR SIX MOIS
FR. 3.50 POUR TROIS MOIS

La Province :

S'ADRESSER AUX BUREAUX DES POSTES
15 FR. PAR AN; 8 FR. POUR SIX MOIS
ET 4.50 POUR TROIS MOIS

L'Étranger :

MÊMES PRIX QU'À BRUXELLES
LE PORT EN PLUS

LA NATION

DIRECTEUR POLITIQUE : Victor ARNOULD | ADMINISTRATEUR : Alfred WAECHTER

ÉDITION C

Bureaux :

9, RUE DES ÉPERONNIERS, 9
BRUXELLES

ANNONCES : 30 CENTIMES LA LIGNE

RÉCLAMES : 1 FR. LA LIGNE

FAITS DIVERS : CORPS DU JOURNAL, 3 FR.
LA LIGNE; FIN, 2 FR.

Les Annonces sont reçues :

AU BUREAU DU JOURNAL
et à l'Agence ROSSEL
Rue de la Madeleine, 44, et rue de
l'Enseignement, 2

LA REVISION. --- LE RAPPORT DE SMET DE NAEYER

LA REVISION

LE RAPPORT DE SMET-DE NAEYER

Le rapport fait au nom de la section centrale par M. de Smet-de Naeyer, a enfin paru. Le document est volumineux : il ne comprend pas moins de 131 pages d'impression in-quarto.

Mais tout dans ce volume n'est pas l'œuvre de M. de Smet-de Naeyer, loin de là... A peine la rédaction de ses idées prend-elle une trentaine de pages, dont la première partie, une dizaine au plus, a exigé ce long intervalle pendant lequel on a attendu le fameux rapport.

L'impression qu'il produit à la lecture peut se résumer en ces mots :

Ce n'est que cela ?

Le rapporteur remonte aux origines de la question de revision constitutionnelle en Belgique, comme nous l'avons dit lors de la lecture du rapport en section centrale.

S'il reproche en passant son infécondité au socialisme, il n'est pas tendre non plus pour la législation élaborée par les classes censitaires. Pourtant, il repousse le suffrage universel de toutes ses forces et taxe la représentation des intérêts de « système que ses plus chauds partisans n'ont pas réussi à traduire en formule pratique ».

Conclusion : le système de l'occupation est le meilleur, et c'est lui qui doit servir de l'ac-cord préalable des partis, que l'esprit de la Constitution, MM. Frère-Orban et d'Elhoulghe eux-mêmes, exigent pour la revision.

Le rapporteur reproduit ensuite, sous une forme concise, les opinions exprimées dans les diverses sections, au sujet de la proposition de loi sur la revision.

Le rapporteur dit à ce propos :
« En résumé, la proposition de loi a été re-poussée dans cinq sections ; une seule section s'y est montrée favorable.

« Les voix se sont partagées ainsi :
Contre : 51 ;
Pour : 36 ;
Abstentions : 17.

« Mais ce serait se tromper étrangement que d'interpréter ce résultat comme une marque d'hostilité au principe même de la revision. En fait, l'absence de toute formule et l'incertitude quant aux chances de voir se réaliser l'accord entre les partis, sont les causes déterminantes du vote négatif des uns et de l'abstention des autres. Cette constatation résulte à toute évidence des délibérations que nous venons de résumer. »

Passant à la discussion en section centrale, le rapporteur déclare :

« Dix-huit séances ont été consacrées par la section centrale à l'examen de la proposition de revision constitutionnelle ; elle s'est réunie le 27 février, les 10, 11, 13 et 18 mars, les 8, 9, 15, 17, 22, 24 et 29 avril, les 5, 8, 15 et 20 mai, le 14 août et le 22 septembre.

« Dès la première séance, les membres de la section furent unanimes à reconnaître que pour permettre aux Chambres de voter la proposition de revision de l'article 47, il était indispensable qu'un accord s'établît tout au moins sur le principe du système électoral à substituer au régime existant. Le gouvernement ayant déclaré vouloir adhérer, sous certaines conditions, au principe de la revision, il fut décidé que le chef du cabinet serait invité à exposer ses vues à la section centrale.

« C'est le 10 mars que M. Beernaert fut entendu. »

La déclaration de M. Beernaert est résumée dans la lettre du chef du cabinet au président de la section centrale, lettre reproduite, en termes plus longs, le résumé que nous avons publié de la déclaration le jour même où elle a été faite.

Cette déclaration donna lieu à de nombreuses séances de la section centrale, conformément à sa décision de « procéder à l'examen des diverses bases électorales admises par la législation actuelle, et notamment par la loi du 24 août 1833, ainsi que de toutes autres qui lui seraient soumises, et de faire connaître au gouvernement le résultat de cet examen en l'invitant à formuler, en conséquence, un projet de loi dans le sens d'une large extension du droit de suffrage. »

« Les deux membres opposants firent à la suite du vote la déclaration que voici :

« Si nous n'avons pu voter la résolution proposée, parce que nous estimons qu'elle tend à déplacer les responsabilités, nous ne nous opposons pas à ce que les idées échangées soient officiellement communiquées au gouvernement. »

L'échange d'idées eut lieu sur le droit électoral, la représentation des minorités, le Sénat, les suppléants, le vote obligatoire, le vote à la commune, le remaniement de certaines cir-conscriptions électorales, le referendum, le mariage des princes, les possessions coloniales, l'organisation de la police générale, l'établissement d'une zone autour du Palais de la Nation, à soumettre à un droit de police spécial, la rédaction du nouvel article 47, la procédure revisionniste en matière électorale.

Nous avons suivi ces travaux au fur et à mesure qu'ils se produisaient.

Le rapporteur rappelle ensuite les termes de la déclaration de la section centrale, le 20 mai 1891 :

« La section centrale admet à l'unanimité le principe de la revision. La majorité (5 voix contre 2) estime que celle-ci doit être subor-donnée aux conditions qui se trouvent ré-sumées dans les diverses résolutions votées par la section centrale. »

Vient ensuite la note de la minorité, dont nous avons parlé déjà et qui comprend trois parties distinctes :

Elle s'attaque à quelques-unes des considérations générales émises par le rapporteur ;

Elle conteste l'exactitude de certaines parties du rapport ;

Elle combat le système de l'occupation, auquel la section centrale s'est ralliée par six voix contre une, et préconise le régime capacitaire de la loi de 1833.

C'est dans ce premier point que M. Frère-Orban se montre surtout vengeur, en défendant devant l'histoire le rôle de la bourgeoisie. Il reproche au pauvre rapporteur de donner inconsciemment des armes aux partis extrêmes.

Le troisième point est la défense toute naturelle par M. Frère-Orban du principe de la loi électorale capacitaire.

M. de Smet-de Naeyer ne se dérobe pas à la riposte, et dans un langage aigre-doux se défend de se faire l'allié involontaire des partisans et n'accepte pas plus les leçons d'histoire que les leçons d'exactitude de son vénérable collègue.

Cette réfutation est la dernière partie du travail personnel de M. de Smet-de Naeyer, et s'il comprend une vingtaine de pages, les citations y tiennent une bonne place.

Le rapporteur les termine ainsi :

« Résumons une fois encore notre sentiment : Nous croyons, avec un ancien constituant, M. Leclercq, qu'il n'en est pas de l'exercice des droits politiques comme de l'exercice des droits civils. Celui qui exerce des droits civils traite exclusivement de ses intérêts. La loi, s'il est majeur, en âge de se protéger lui-même, ne peut lui imposer des conditions à cet égard ; il doit en rester le maître ; lui seul souffrir de l'usage qu'il en fait. Il en est autrement des droits politiques. Celui qui les exerce ne traite pas seulement de sa chose, il traite de la chose d'autrui ; il traite les intérêts de tous, de la société tout entière, et la société a le droit de subordonner son action à des conditions qui soient la sauvegarde de tous. »

« En fait, et dans les circonstances présentes, nous sommes d'avis que les garanties aux-quelles la société a le droit de subordonner l'action électorale des citoyens peuvent être déterminées, — et que, pouvant l'être, elles doivent l'être, — de telle façon qu'elles soient susceptibles d'être fournies dans une juste mesure par tous les groupes sociaux, par toutes les classes dont se compose la nation. Toutes ces classes ont intérêt à la bonne gestion des affaires publiques ; aucune d'elles ne doit donc être écartée de l'électorat.

« Il y a, disait-il y a vingt-cinq ans Gladstone au Parlement britannique, il y a dans le libre exercice des droits politiques un immense pouvoir de discipline et d'éducation pour le peuple. Donnez à ceux que vous en jugez dignes, donnez-leur de nouveaux intérêts dans la communauté : ces nouveaux intérêts deviendront de nouveaux liens pour leur attachement à la Constitution et au trône. Cet attachement du peuple au trône et aux lois sous lesquels il vit vaut plus que tous vos trésors d'or et d'argent, plus que vos flottes et vos armées ; car il est la force, la gloire et la sûreté de votre pays. »

« Et l'éminent homme d'Etat ajoutait que « tout homme que son inaptitude personnelle ou un danger politique ne rend point incapable a le droit de prendre part au Gouvernement du pays. »

« Les garanties que la société est maîtresse d'exiger doivent, comme le disait si bien Gladstone en 1836, être adéquates aux dangers auxquels elles ont pour but de parer. Or, le grand, le seul danger qui menace la société moderne, c'est le socialisme qui s'attaque à la fois à Dieu, au trône, à la famille et à la propriété individuelle. »

« Par une large extension du droit de suffrage, nous raffermirons les liens qui, en Belgique, unissent le peuple à la Couronne. La lutte contre l'athéisme doit se poursuivre sur un autre terrain et à l'aide d'autres armes ; mais, pour ce qui est de la famille et de la propriété, il dépend de nous d'en faire un rempart contre les attaques mêmes dont elles sont l'objet. »

« Nous inspirant des idées si magistralement exposées par Le Play, habituons-nous à envisager la famille comme la vraie base de toute notre organisation, comme l'organe élémentaire, la cellule du corps social. Que tout chef de ménage, que tout homme possédant un foyer stable et jouissant de ce degré de bien-être auquel peut prétendre le travailleur probe et laborieux, doté d'une habileté technique ordinaire, soit investi désormais du droit de suffrage, et que son habitation soit la mesure — le standard, diraient les Anglais — de cette stabilité et de cette aisance que nos lois civiles, à leur tour, en favorisant à la fois l'accession des classes laborieuses à la propriété et la stabilité du foyer ouvrier, s'attachent à encourager le développement d'une classe de plus en plus nombreuse de petits propriétaires. En transformant ainsi les positions menacées en citadelles de l'ordre, en fondant le droit électoral sur les larges et solides assises de la famille et de la propriété, nous servirons à la fois la cause de la vraie démocratie et de la liberté, et la cause de la conservation sociale sainement comprise. »

« Les observations du rapporteur furent remises, le 24 octobre, au Président de la section centrale qui les communiqua aux membres de la minorité. »

Ceux-ci demandèrent l'insertion, à la suite de ces observations, de la déclaration suivante : « La minorité, ne voulant donner aucun prétexte de nouveaux retards dans la publication du rapport, renonce à relever mainte-nant les erreurs nombreuses que renferment

les observations qui précèdent et se réserve d'en faire justice ultérieurement. »

Le rapporteur, de son côté, maintient l'entière exactitude de ses observations.

Le rapport proprement dit est daté du 27 octobre. On n'a donc pas tardé à le publier.

Il est complété par un exposé des résultats de la loi du 9 août 1889 sur les habitations ouvrières, un tableau du revenu cadastral et de la valeur vénale des propriétés bâties, par différentes statistiques électorales fournies par le gouvernement, un fort résumé du travail de M. Paul Hymans sur les réformes parlementaires en Angleterre et la législation électorale anglaise, et enfin un tableau des rapports des électeurs aux censitaires.

DERNIÈRES NOUVELLES

Les tarifs douaniers en France

Si le Sénat a pour mission d'être un pouvoir modérateur, le Sénat de France ne joue guère le rôle qui lui est confié.

Au lieu d'atténuer les nouveaux tarifs douaniers votés par la Chambre, malgré l'attitude de l'étranger et les réclamations qui ont surgi à l'intérieur même, la première Chambre les a augmentés. Et encore une fois notre industrie belge qu'il vient de frapper. Dans sa séance d'hier, le Sénat a voté une surélévation nouvelle des droits sur les fils de lin.

Le cabinet français s'est évertué à mettre quelque baume sur les blessures causées à l'Espagne par les mesures économiques qui enlèvent aux Espagnols le marché français pour leur vins. Mais le fait n'en est pas moins maintenu ; on ne verra plus le xérès, on l'alicante, on le madère chez nos voisins d'outre-Quévy. L'Espagne, pour éviter la ruine de son industrie vinicole, vient de faire des propositions très avantageuses à l'Amérique. Ne pouvant plus lutter avec les vins français en France, elle fera une redoutable concurrence aux vins français à l'étranger. De sorte que le bénéfice assuré à l'intérieur par les nouveaux tarifs douaniers sera perdu par la concurrence à l'extérieur. Donc, difficultés inutiles, relations refroidies, tels seront les résultats de la politique protectionniste des Français.

LE ROI DE ROUMANIE A BERLIN

LONDRES, 29 octobre. — Le Morning Post dit que la visite du roi Charles à Berlin se rattache à la position qu'occupait la Roumanie vis-à-vis de la triple alliance dans l'éventualité d'une guerre.

LA QUESTION BEUANIÈRE

VIENNE, 28 octobre. — Les délégués austro-hongrois pour la négociation du traité de commerce à Munich sont venus à Vienne pour prendre de nouvelles instructions.

Il s'agit de savoir si Munich.

Le principal différend concerne, selon la presse, les droits sur le lin.

AVIS

Nous avons élargi le cadre de notre service d'informations, tant de l'intérieur que de l'étranger, et nous avons pris des dispositions particulières qui nous permettent de publier immédiatement, et, le cas échéant, par voie d'éditions spéciales, toute nouvelle intéressante, à quelque heure de la journée qu'elle se produise.

Afin d'être à même de satisfaire plus complètement encore aux exigences multiples qu'entraîne le fonctionnement de ce service d'informations rapides, nous avons pris la résolution d'agrandir notre journal.

En conséquence, à partir du 1^{er} novembre prochain, La Nation paraîtra dans un format considérablement agrandi.

LE ROI DE ROUMANIE A BERLIN

Le roi de Roumanie est actuellement l'hôte de l'empereur d'Allemagne, et, comme il en devait s'y attendre, la présence de ce souverain à Postdam fait l'objet de commentaires variés.

La réception a été particulièrement cordiale, et Guillaume II paraît avoir tenu à montrer que ce n'était pas seulement au cousin, mais aussi au roi qu'il faisait un accueil aussi amical.

Il est convenu, n'est-ce pas, qu'un prince ne peut pas faire une visite à un parent, sans qu'il immédiatement tout le monde s'émeuve et se livre à de multiples hypothèses.

Quoi qu'il en soit, il semble qu'aujourd'hui les esprits les moins pessimistes ne feraient pas mal de se tenir sur leurs gardes — et cette fois, la rencontre du puissant maître

de l'empire germanique et du chef du petit royaume de Roumanie doit revêtir une importance toute spéciale. Il est établi qu'à Berlin l'on ne s'est pas borné à un simple échange de politesses et de courtoisie.

Au banquet offert par le 1^{er} régiment de la garde de l'artillerie de campagne, Guillaume II a porté le toast suivant :

« Je me suis réjoui de ce que le roi de Roumanie a daigné accepter l'uniforme du régiment auquel il appartenait jadis et de revenir ainsi à ce régiment. »

« Je bois à l'ancien camarade qui nous revient. Vive le roi de Roumanie ! »

Venant d'un monarque qui a tant fait parler de lui, qui, un instant, eût-on dit, a tenu en mains les destinées de l'Europe, mais qui s'est, depuis quelque temps, renfermé dans une sorte de mutisme et de calme auxquels il ne nous avait guère habitués, ces paroles peuvent avoir une portée assez sérieuse.

Il ne conviendrait peut-être pas d'insister trop fortement sur cet incident, insignifiant à première vue.

Le roi Charles a eu, dès l'arrivée, un long entretien avec le chancelier de Caprivi.

Tel est le point noir, l'indéniable point noir.

Que d'augustes souverains causent entre eux de leurs petites affaires particulières, rien de plus simple et de plus vraisemblable !

Mais du moment qu'entre en scène un personnage qui, en somme, doit constamment avoir devant lui le grand échiquier de la politique européenne, où les moindres coups peuvent exercer sur le résultat de la partie une influence considérable, la question devient plus grave.

En dépit des ricanelements et des haussements d'épaules, nous pensons que c'est à tort que l'on considère la Roumanie comme une quantité négligeable. Cette petite nation, qui ne manque pas d'avoir avec la Belgique certains points d'analogie, est loin d'être aussi faible qu'on le pense.

Elle a fait ses preuves et le souvenir de l'héroïque épopée de Plevna est encore présent.

L'armée de ce pays est vaillante et bien organisée, et de plus, qualité précieuse, elle est animée d'un véritable esprit de patriotisme et d'indépendance.

La-bas, ils paient tous leur dette à la patrie ! et les privilèges y sont inconnus.

Avec de tels éléments, il faut nécessairement compter, et n'oublions pas que dans cette armée peu nombreuse, mais intrépide, il régnait un véritable esprit de discipline, et — ceci n'est pas le fait le moins important, — il faut reconnaître que la majorité des soldats n'est guère sympathique au colosse moscovite.

Il semble prouvé que l'esprit anti-russe régnait dans les rangs.

De là de légitimes appréhensions qui paraissent pouvoir se justifier aisément.

Le Temps et d'autres grands organes français se trompent, selon nous, quand ils disent que la Roumanie est neutre.

A ce compte-là, si nous nous en tenons à la stricte et théorique définition juridique, tout Etat est neutre lorsque d'autres Etats étant en guerre, il ne prend parti ni pour l'un ni pour l'autre des belligérants.

Il n'existe que quatre pays qui, en vertu de conventions spéciales, peuvent se dire réellement neutres : la Belgique, par le traité de Londres, le Luxembourg, la Suisse et le Congo.

Le Temps écrit que « la Roumanie est naturellement neutre. »

Où, comme tous les autres Etats quel-conques.

Et notre confrère ajoute : « Son entrée dans la triple alliance ne lui créerait que des obligations sans bénéfices. Il suffit qu'elle regarde plutôt vers Vienne et vers Berlin que vers Saint-Petersbourg, et que, de loin, à son pas, elle marche dans l'orbite des Etats de l'Europe centrale. »

Mais si elle entre dans la triple alliance et si, comme elle fait aujourd'hui, elle regarde vers Berlin et vers Vienne, elle sort carrément de sa prétendue neutralité.

Toutes ces visites doivent avoir leur signification. Elles n'ont rien jusqu'ici de bien alarmant, mais il n'est pas mauvais d'attirer l'attention sur ces déplacements royaux.

Qu'on nous passe cet adage vulgaire, cher à la sagesse des nations : « Un homme prévenu en vaut deux. »

L'ASILE DE NUIT

L'asile de nuit pour hommes, dont l'ouverture doit avoir lieu le 1^{er} novembre prochain, à 5 heures du soir, a reçu pendant la saison d'été d'importantes transformations. Les dortoirs ont été considérablement agrandis du côté du cour. Cet agrandissement permettra à l'œuvre d'accueillir journellement l'hospitalité à trois hommes en plus. Le maximum de la population

ne pourra pas dépasser 205 individus.

L'asile de nuit sera considéré, à l'avenir, comme un domicile privé et non comme une maison de logement. La police n'y aura donc accès qu'en vertu d'un réquisitoire ou d'un mandat du parquet.

Les policiers ne seront pas même admis à titre de simple curieux. Dans l'esprit des organisateurs de l'œuvre, l'asile de nuit sera un véritable asile et non une soucrrière.

Les années précédentes, le comité remettait des outils à ceux des pensionnaires qui n'en possédaient pas et, par suite de cette circonstance, se trouvaient dans l'impossibilité de trouver du travail. Cette remise se faisait moyennant une simple attestation d'un patron constatant qu'il était disposé à admettre dans ses ateliers tel ou tel individu.

Quelques années d'expérience ont démontré que de nombreuses fraudes avaient été commises sous ce rapport. Sur dix certificats, huit étaient faux, et les outils étaient vendus à vil prix dans les magasins des fripiers. Aussi le comité a-t-il décidé de ne plus faire de distribution d'outils que dans les circonstances tout à fait exceptionnelles.

Cinq surveillants choisis parmi les pensionnaires qui se montrent le plus dignes de cette faveur restent attachés pendant tout l'hiver à l'établissement qui, en compensation de leurs services, les nourrit, les héberge et leur alloue à la fin de la saison une gratification de cent francs.

Les portes de l'asile s'ouvrent à 5 heures. Personne ne pourra être admis après 8 heures du soir.

J. D.

CHOSSES DU JOUR

Le Cercle des Arts et de la Presse a décidé de prendre part dimanche à la manifestation organisée à Anvers à la mémoire de Henri de Braeckeleer. Il a désigné pour le représenter MM. Blanc-Garin, Emile Charlet, De Tombay, Théodore Hannon, Hennebicq, Victor Horta, Victor Reding, Ernest Slingsmeier, Henri Vander Hecht, Vanderstappen et Alfred Verwée.

Au Conseil provincial. — M. Lepoutre n'accepte pas, paraît-il, d'être le compétiteur de M. Reisse à la place de président du Conseil provincial du Brabant. M. Reisse ne sera probablement pas combattu.

M. Hulin remplacera M. Reisse à la vice-présidence, et M. Journez prendra la place de M. Hulin, qui était secrétaire.

Le bureau du Conseil provincial serait ainsi composé de deux conseillers de l'arrondissement de Nivelles et de quatre conseillers de l'arrondissement de Bruxelles. Par la mort de M. Vinckenbosch, l'arrondissement de Louvain ne sera plus représenté au bureau. Il est vrai qu'il ne compte que trois conseillers libéraux, dont un, M. Torsin, est député permanent.

Mercredi matin a eu lieu en l'église du Sablon le service funèbre célébré à la mémoire de M. Eugène Theyskens, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles, colonel commandant la 1^{re} légion de la garde civique, officier de l'ordre de Léopold et chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche.

Grande affluence de monde.

Remarqué dans l'assistance M. Beernaert, chef du cabinet, M. Lejeune, ministre de la Justice, M. De Mot, échevin, M. le comte de Rieghenhuller-Misch, ministre d'Autriche, MM. Mesdach, de ter Kiele, Van Schoor et de Rongé, avocats généraux ; le colonel Chapelle, attaché à la maison militaire du Roi ; le baron Goffinet, intendant de la liste civile ; le général De Guyper, de l'artillerie ; M. Warnant, greffier au Sénat ; M. de Sadeleer, secrétaire du bureau de la chambre des représentants ; M. le major Godefroy, commandant l'artillerie de la garde civique ; M. Georges de Ro, commandant en second la cavalerie de la garde civique, conduisant une députation d'officiers de l'escadron.

Le corps d'officiers de la 1^{re} légion de la garde civique de Bruxelles, ayant à sa tête le lieutenant-colonel Raucy, les majors Steens, Komainville, Reding, assistait officiellement aux funérailles, en grande tenue, et avait pris place dans l'échou.

L'humation avait eu lieu lundi dans le caveau de la famille, à Rhode-Saint-Genèse.

La mort de M. le colonel Theyskens va amener un mouvement assez important parmi les officiers supérieurs de la première légion de la garde civique de Bruxelles.

On prête à M. le lieutenant-colonel Raucy l'intention de se retirer.

Selon toutes probabilités, le nouveau colonel sera le major Steens, conseiller communal.

Le major Romainville sera nommé lieutenant-colonel.

Pour les deux places de major qui deviennent vacantes, on cite comme ayant de grandes chances M. l'avocat Delhasse, capitaine, et M. Fontaine-Olinger, capitaine quartier-maître.

Le gibier, de mémoire de chasseur, n'a jamais été aussi rare que cette année. C'est un castre pour nos Nemrods ; ils courent en vain travers la plaine, ils battent les bois sans résultat.

Il faut que cette pénurie de gibier soit bien grande pour que la plupart des chasseurs se montrent disposés à remettre leur fusil au râtelier avant l'époque réglementaire. Ils seraient-ils avais plaisir à avancer la fermeture de la chasse.

Encore une de nos artistes, des plus sympathiques et des plus méritantes, que Paris nous enlève !

M^{lle} Carrère vient de signer un engagement de trois ans avec la nouvelle direction de l'Opéra, à des conditions : trente mille francs pour la première année; quarante mille pour la seconde et cinquante mille francs pour la troisième.

On a bien raison de dire que Bruxelles est la pépinière des théâtres de Paris.

Recommandé à la sollicitude des Sociétés libérales qui s'occupent de subsidier et d'encourager les écoles libérales de province.

On a établi une école à Dourbes, dirigée par M. Dromet, instituteur diplômé de l'école normale de Couvin, et fréquentée par la grande majorité des enfants. L'école communale est au contraire loin d'être parfaite.

De pauvres ouvriers soutiennent cette école qui pèse sur leur petit budget. Si donc ils pouvaient obtenir un subsidie ils en seraient infiniment reconnaissants aux bonnes âmes qui seraient venues à leur secours et à celui de la grande cause de l'enseignement libéral.

Nos pigeons voyageurs. — Un grand propriétaire de pigeons voyageurs a fait à un rédacteur du *Matin* cette déclaration au sujet des pigeons voyageurs de Belgique.

« La question des pigeons dressés en Belgique est un peu compliquée. Pour notre part, nous cherchons vainement en quoi la libre circulation en France peut, en temps de paix, présenter le moindre inconvénient. Pour ce qui est de leur circulation en temps de guerre, c'est une autre affaire. Mais si tôt la guerre déclarée, on n'aurait qu'à interdire l'entrée en France des pigeons étrangers et, tout danger serait écarté.

Mais nous ferons la Belgique, pays d'élevage du pigeon voyageur, c'est actuellement ruiner la colombophilie française qui recrute tous ses sujets dans ce pays. Voilà ce que nous dirons bien haut, et nous avons le ferme espoir que le gouvernement nous entendra. »

Les journaux pornographiques. — Quatre nouvelles publications ayant un caractère pornographique viennent d'être mises en interdit par M. Vandenberghe, parmi lesquelles l'*Echo de Paris*.

Quelques questions artistiques intéressantes seront discutées prochainement à la barre du Parlement.

M. Slingheyer, le député bruxellois qui a déjà rompu quelques lances, à la Chambre, en faveur des artistes, y cherchera, au cours de la session prochaine, l'occasion de défendre contre la droite ultramontaine le *nu* dans les arts.

On peut s'attendre, ce jour-là, à voir s'élever, de quelques sièges parlementaires, de véritables aboiements.

M. Slingheyer compte aussi prendre la parole au sujet des révélations de l'*Art moderne* sur les travaux de la commission des musées.

La moralité du turf. — Grand émoi dans le monde sportif à Pesth et à Vienne. Les directeurs du Jockey-Club austro-hongrois viennent de s'apercevoir que les principales courses de la saison doivent être annulées après coup. On a constaté, en effet, que tous les résultats importants obtenus sur la piste avaient été combinés au préalable entre de nombreux groupes de parieurs et de jockeys qui partageaient le produit de leur industrie indélicates.

Deux jockeys haut cotés là-bas, Bushy et Coater, viennent de se voir interdire définitivement tous les champs de courses de l'Autriche-Hongrie. Bon nombre d'autres jockeys sont frappés d'une interdiction temporaire.

Quant à leurs complices, les parieurs, il en est beaucoup qui ne seront plus admis aux champs de courses.

A LIÈGE

Mort subite de l'ex-recteur de l'Université

On télégraphie de Liège à la *Réforme* :

« Le recteur sortant de l'Université de Liège, M. Roersch, est mort mercredi après-midi, d'une hémorragie cérébrale, pendant la visite que M. De Burlet, ministre de l'Intérieur, faisait aux nouvelles installations universitaires.

« Le cortège des autorités qui escortait M. de Burlet, venait de pénétrer à l'Institut zoologique, quand des Pécheurs, lorsque cet accident s'est produit. Il était 3 heures de l'après-midi.

« M. Roersch cheminait aux côtés du ministre de l'Intérieur, un peu en avant du groupe des professeurs, lorsque tout à coup il fit entendre un gémissement et s'affaissa dans les bras du professeur Henri Jean, qui eut d'abord à une simple défaillance.

« Le recteur sortant était mort instantanément. On le porta dans une chambre où M. Henri Jean déposa sur la chaise qu'il était allé quérir.

« L'émotion produite par cet accident fut énorme. Personne ne voulait se rendre à l'évidence.

« Des amis intimes s'appelèrent par son prénom, lui frappèrent sur l'épaule, le secoururent même : M. Roersch était bien mort et c'est une

déposition funèbre que l'on a ramenée dans la famille, que le recteur sortant avait quittée une heure auparavant en excellente santé.

« M. Roersch venait de passer plusieurs jours à Bruxelles. Dimanche, il avait assisté à la séance de la classe des beaux-arts de l'Académie. Lundi et mardi, il avait siégé au jury central.

« Le recteur sortant de l'Université de Liège, qui était âgé de soixante ans, était chargé des cours de philosophie. C'était un helléniste très distingué, apprécié à sa juste valeur dans le monde savant. »

LES INONDATIONS

DANS LE MIDI

L'Aude

Il a fait hier un nouvel orage à Narbonne qui a duré près de vingt-quatre heures; de mémoire d'homme, on n'avait vu tomber une pareille quantité d'eau. Aussi éprouve-t-on de nouvelles craintes. Le préfet recommande, par télégramme, aux communes riveraines de l'Aude de se méfier d'une nouvelle crue.

Les pertes sont déjà énormes : dans presque tous les villages de la vallée, il y a des maisons démolies; la plupart des canaux de submersion sont dans un piteux état. Quant à la voie ferrée, elle n'a pu encore être complètement réparée; les dégâts sont importants, surtout entre Coursan et Narbonne. On a trouvé des rails de chemin de fer dans les vignes. La circulation est également interrompue entre Carcassonne et Limoux, et sur le ligne de Rize. Le même jour, à Carcassonne, un pluie torrentielle, accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre, s'est abattue et n'a pris fin que ce matin à cinq heures. La rivière d'Aude s'est élevée dans la nuit à plus de quatre mètres au-dessus de l'étiage. A minuit, les habitants des quartiers envahis par les eaux le 25 courant, notamment ceux de la plaine Mayrevielle, craignant une nouvelle inondation, ont abandonné leurs domiciles, emmenant leurs chevaux et leurs bestiaux.

Le Tet, la Tech et l'Agly

Une nouvelle crue du Tet, de la Tech et de l'Agly se produit en ce moment. Il a plu pendant toute la nuit dernière à Perpignan. Les communications sont de nouveau interrompues avec la Salanque. Les jardins de Saint-Jacques sont envahis par les eaux; les bords du canal de Saint-Martin, de Prades, viennent d'être emportés par suite des pluies. Au hameau de Sirach, commune de Pia, une maison s'est effondrée.

L'Orb

L'orage a continué de plus belle hier à Béziers; aussi l'Orb a-t-elle envahi les plaines avoisinantes, qui ne forment plus qu'un lac. Cependant il n'y a pas eu à déplorer de graves ravages.

La Garonne

Les grosses pluies tombées ces jours-ci ont occasionné une crue assez importante de la Garonne. La situation ne présente cependant jusqu'ici aucun danger. Le 26, à midi, les eaux étaient à un mètre 33 au-dessus de l'étiage à Bordeaux, hier, elles atteignaient 3 mètres 55 à neuf heures du matin, avec une crue de cinq centimètres à l'heure.

Le Rhône

La pluie a cessé, mais le Rhône, qui avait sensiblement baissé et était descendu à 3 mètres, reprend un léger mouvement ascensionnel. A midi, il marque 3 mètres 40 au-dessus de l'étiage. On commence à se rendre compte dans la région des dégâts produits; les pertes seront encore augmentées par le retard apporté aux labours et aux semailles.

EN ITALIE

Le Mincio déborde dans toute la campagne autour de Mantoue.

A Lecco, les eaux du lac montent toujours. On redoute de nouveaux désastres. Les riverains ont veillé toute la nuit. Des pontonniers ont été envoyés sur les lieux.

De Lodi, on signale des crues considérables de l'Adda. A Leignano, le Lambro inonde la campagne.

A Gènes, par suite des pluies torrentielles, la voie a été emportée sur la ligne de la Méditerranée, entre les gares de San-Benigno et de San-Pièdarena. Il faudra quelques jours avant que la circulation des trains soit rétablie.

EN ANGLETERRE

De mémoire d'homme il n'y avait pas eu d'inondation plus désastreuse sur les bords de la Tamise, en amont de Londres.

A Windsor, beaucoup de cottages sont submergés.

Le champ de courses est sous l'eau.

A Maidenhead, les habitants ont dû se réfugier aux étages supérieurs. Sur une distance de 5 kilomètres, entre Hamptoncourt et Hamptonwick, les rives sont couvertes d'eau.

Dans le comté de Middlesex, il n'y a pas un jardin qui ne soit sous l'eau. Sur toute la longueur de 65 kilomètres de la vallée située

entre Northampton et Peterborough, on craint l'inondation.

Aucune amélioration dans le Somersetshire. De nombreux villages sont sous l'eau.

Partie officielle

Moniteur du 29 octobre

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — M. Ardouille, instituteur communal en disponibilité à Zonhoven, est nommé aux fonctions d'instituteur à l'école d'application de l'école normale de Liège, en remplacement de M. Claes, démissionnaire.

PENSION. — Une pension de 457 fr. a été accordée à M. Liesse, ancien pontonnier.

FAITS DIVERS

BRUXELLES

L'affaire de l'hôtel de ville

L'*Indépendance* écrit ce qui suit :

« Un des malpés dans l'affaire du vol de l'hôtel de ville, nommé Vranekx, et habitant rue de Mérode, se trouvait sous le coup d'un mandat d'arrêt. Lorsque la police s'est présentée chez lui jeudi matin, pour l'arrêter, elle l'a trouvé pendu dans sa chambre.

Nous donnons cette nouvelle avec toutes les réserves qu'elle comporte, car on nous a dit de bonne source que ce suicide ne se rapportait en rien à l'affaire de l'hôtel de ville.

Arrestation de voleurs en herbe

On se rappelle que, depuis quelque temps, plusieurs vols à la mansarde se commettaient ainsi que de nombreux vols de bronzes qui faisaient de nombreux dégâts devant la porte des établissements voisins des marchés.

Jeudi matin la police a pincé trois gamins âgés respectivement de 12, 14 et 16 ans.

Le premier de ces voleurs, qui est le capitaine de la bande et qui est surnommé « Kat-tendiel », a déjà été condamné pour plusieurs vols de ce genre.

Les empoisonneurs publics. — Faits monstrueux

Les éboueurs, les charcutiers, les marchands de gibier et de volaille, les restaurateurs — certains du moins d'entre eux — poussent le mépris de l'hygiène jusqu'à la dernière limite. Ils ne se contentent pas de tromper leurs clients sur la qualité de la marchandise en leur donnant de la viande de cheval pour de la viande de bœuf, de débiter des viandes mal-saines pourries, provenant de bêtes mortes de leur belle mort, lespit de l'écarter l'emportée chez eux sur tout autre sentiment et leur fait faire des choses tellement monstrueuses qu'elles paraissent invraisemblables.

Il y a deux jours, la police d'Ixelles saisisait à la gare du quartier Léopold un énorme chevreuil qui se trouvait dans un état de décomposition tel que les chairs tombaient en lambeaux. Le vétérinaire de la commune, M. Coppette, ordonna de dénaturer ce corps pour en l'imbibant de pétrole et de le déchiqueter entièrement avant de l'enfouir.

Cette mesure avait été rendue nécessaire, parce qu'il est reconnu par des enquêtes judiciaires que certains marchands vont jusqu'à détacher les corps des animaux enfouis par ordre de l'autorité.

Il y a quelques jours, le vétérinaire de la commune de Puers avait ordonné la saisie et l'enfouissement d'une vache morte de maladie, et avait prescrit de dénaturer le corps au moyen de pétrole. Le lendemain matin on trouva la fosse ouverte et la vache avait disparu. On parvint à suivre la piste des « déterreurs » jusqu'à Grimbergen, mais là il fallut renoncer à les poursuivre.

Il parait certain que la vache a été vendue aux environs de Vilvoorde, où l'on pratique sur une grande échelle cette malpropre industrie; il n'est pas moins certain qu'elle a pu être écoulée aussi dans les gargotes populaires qui pullulent sur la place de Bruxelles.

Papier Royal Lion chez imprimeurs et papetiers.

Emission de fausses pièces de cent sous

La police de l'agglomération bruxelloise recherche activement un individu dont elle possède le signalement, qui, tant en ville que dans les faubourgs, a déjà émis de nombreuses pièces de cinq francs à l'effigie de Léopold II et au millésime de 1873. Les pièces, composées d'un alliage de zinc et de plomb, sont grossièrement faites. M. Petit, marchand de chaussures, chaussée d'Ixelles, 72, vient encore d'être frustré de cette façon par un individu qui, en paiement, d'une paire de laçets, lui a remis une pièce de genre de celles indiquées plus haut, et naturellement a empoché la monnaie comme si la pièce était bonne. Avis aux négociants.

Arrestation d'un ancien secrétaire communal

On se souvient qu'en 1888 il y eut, à Termonde, un gros scandale. Des détournements avaient été commis au moyen de faux en écritures publiques par le secrétaire communal, Alphonse Vanhanten, âgé de 36 ans, avec la complicité du commissaire de police de la ville. Ce dernier avait réussi à s'enfuir, mettant les mers entre lui et la justice de son pays. Quant

à Vanhanten, il fut poursuivi en bonne et due forme, mais l'instruction dura longtemps.

Condamné par le tribunal correctionnel de Termonde, Vanhanten interjeta appel et, le 24 juin dernier, la cour de Gand le condamnait à 5 ans de réclusion avec ordre d'arrestation immédiate; mais profitant d'une suspension d'audience, le prévenu réussit à s'échapper et depuis lors on n'avait plus entendu parler de lui.

En ces derniers temps, M. De Ro, substitut du procureur du roi, apprit que Vanhanten s'était réfugié dans l'agglomération bruxelloise. De l'enquête qu'il fit faire immédiatement, il résulta que l'individu recherché s'était fixé à Ixelles.

M. Cerexhe, commissaire de police, aussitôt avisé de la chose, chargea un de ses adjoints, M. Dubois, de faire les recherches nécessaires. Un inspecteur de police et deux agents furent mis en campagne. On savait que la femme de Vanhanten était employée chez un photographe de la rue Neuve. Pour trouver le mari on imagina de filer la femme.

Mardi matin, vers 11 h. 1/2, les policiers se trouvaient attablés dans un établissement de la rue St-Michel, guettant le passage de Mme Vanhanten, lorsqu'ils virent passer l'ex-secrétaire communal de Termonde lui-même.

Vanhanten allait chercher sa femme rue Neuve pour le déjeuner.

Les policiers se précipitèrent aussitôt vers lui et l'arrêtrèrent. Vanhanten n'a fait aucune résistance.

Vers 2 heures de l'après-midi, il a été écroué à la prison de St-Gilles.

LA PROVINCE

La grève

Le chômage qui s'était déclaré au charbonnage du Couchant du Flénu, au puits n° 2, à la suite de la retenue faite aux ouvriers par la direction, n'a duré qu'un demi-jour.

Un arrangement a eu lieu l'après-midi même entre patrons ouvriers; ceux-ci ont eu satisfaction en partie, paraît-il, et l'après-midi, vers quatre heures, le trait de nuit s'est présenté au grand complet.

Tout a marché régulièrement depuis, et rien n'est à craindre pour le moment.

L'ÉTRANGER

La catastrophe de Tunis

La catastrophe du mur écroulé mardi, et sous lequel 90 personnes ont été ensevelies, est due à un concours de circonstances qu'il avait été impossible de prévoir.

Il faut attribuer l'écroulement à une véritable trombe d'eau qui s'est abattue mardi sur la ville.

Un drame à Colombes

Il y a quelque temps, à la suite d'une très vive discussion, une jeune femme, Mlle B..., qui vivait en compagnie de sa mère chez un journalier de Colombes, Joseph Ripaud, assailli à celui-ci un formidable coup de hachette qui lui fendit sa casquette et le cuir cheveu.

Mlle B... fut arrêtée et poursuivie de ce chef. S'il faut en croire la déclaration de Joseph Ripaud, elle aurait été condamnée à deux mois de prison.

Mardi soir la jeune femme vint, en compagnie de sa mère, réclamer à Ripaud divers objets qu'elle avait laissés dans la chambre qu'elle occupait dans le pavillon, 49, rue de Nanterre, à Colombes.

Joseph Ripaud, craignant une nouvelle scène, refusa d'ouvrir.

D'un coup de poing, Mlle B..., qui ne paraît décidément pas très patiente, fit voler en éclats le carreau de la fenêtre.

A ce moment le jardinier perdit la tête et, s'emparant d'un revolver, fit feu à deux reprises sur les femmes.

La mère tomba, le cou traversé par une balle, tandis que sa fille était atteinte au bras par l'autre projectile.

Des voisins, accourus au bruit des détonations, désarmèrent Ripaud qui les laissa faire sans résistance.

Le médecin appelé auprès des blessées espère les sauver sans complications, toujours à craindre en pareil cas, ne surviennent.

La balle qu'a reçue Mlle B... n'a en effet, lésé aucun organe essentiel.

Joseph Ripaud a été remis entre les mains de la gendarmerie de Colombes.

Accident à Toulon

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves s'est produit dans le port. Un remorqueur conduisant de l'arsenal au port pour y être échoué dans le bassin n° 2 le cuirassé de premier rang le *Redoutable*, lorsque par suite d'un accident le cuirassé livré à lui-même se lança l'épave en avant sur le remorqueur. Par une manœuvre habile opérée par les hommes de l'équipage, on est parvenu à le diriger dans la direction du bassin.

Le Palais

A la Générale belge des médaillés. — La fin de l'audience correctionnelle de la 6^e chambre d'hier

de vous placer, c'est ici.

— Ici? répéta Narcisse ébahi.

— Oui, de cette façon je vous aurai toujours sous la main, et je pourrai mettre à l'occasion votre dévouement à l'épreuve... Voyons, sous quel prétexte vous introduirai-je auprès de moi?... Quelle fonction seriez-vous apte à remplir?... Eh! mais, j'y songe, la fonction est trouvée!...

Elle réfléchit encore et reprit :

— Ecoutez-moi. Le secrétaire particulier de mon mari, M. Gilbert de Soriat, s'est absenté à l'improviste. Voici trois jours qu'il n'a point paru; et cependant il n'a envoyé au baron ni un avis ni un mot d'excuse. Ce manque d'égards a froissé M. de Jourdy. Comme il ne peut se passer de secrétaire, présentez-vous à lui demain hardiment, mais non point de ma part. D'ici à demain, je vous aurai une lettre de recommandation puissante.

— Mais, objecta Narcisse, si M. de Soriat revient?

— En ce cas, nous vous chercherions autre chose. Au revoir! A demain matin, huit heures. Votre billet d'introduction sera prêt.

Angelot se confondit en remerciements et en saluts.

Tandis qu'il se retirait à reculons, Laura, sans le voir, attachait sur lui son regard distrait.

Quand il eut disparu, elle déplia pour la vingtième fois le papier qu'il lui avait remis.

Puis, d'une voix vibrante et concentrée, elle articula sourdement ces mots :

— A nous deux, Roland Maugreval !

XVI

Narcisse, après avoir quitté madame de Jourdy, descendit à pas lents le faubourg Poissonnière.

a jeté un jour piquant sur le ton des discussions qui se passaient à la Société générale belge des médaillés, ou quelque fois un orateur jetait un pot d'allumettes à la tête d'un contradicteur en guise d'argument.

Ce n'est toute fois pas cette façon énergique de discuter qui amenait devant le tribunal le président de la Société et un de ses ex-membres. Celui-ci aurait diffamé le premier qui s'était porté partie civile devant le juge de paix.

Ce magistrat avait paternellement condamné le prévenu à 20 fr. d'amende conditionnels et aux frais envers le président plaignant. Mais ce dernier ne se contenta pas de ce jugement et en appela devant la juridiction supérieure.

La 6^e chambre a simplement confirmé ce jugement, malgré les plaidoiries amicales de la partie civile. En somme beaucoup de bruit pour rien.

Bruxelles port de mer. — L'organe du ministère public a donné son avis hier à la 4^e chambre civile dans le procès intenté par la commune de Laeken à la Société immobilière de l'Allemagne du Sud.

Que les partisans de Bruxelles port de mer respirent : l'avis est défavorable à la prétention de la commune de Laeken.

Un persécuteur du « Sundaco » de Laeken. — Le bourgmestre de Laeken, M. Bockstaal, a le malheur d'être l'objet de persécutions incroyables et incessantes d'un Allemand nommé Schmeynck, qui l'accuse par paroles, écrits, faits et gestes, d'être le complice d'une bande de voleurs qui l'ont dévalisé pendant un voyage de plusieurs années en Afrique. On lui a enlevé des actions, des collections, de l'argent pris dans ses malles.

Le fait est malheureusement certain. Celui qui avait la garde de ces objets de valeur mourut pendant le voyage de Schmeynck. La veuve des défunts avec des enfants d'un premier lit. Dans ces déboires, les valeurs de Schmeynck disparurent en partie, en partie furent déposées à la maison communale de Laeken, où elles furent reçues sans inventaire, sans précaution aucune.

Schmeynck rendit M. Bockstaal moralement responsable de cette suite d'imprudences et se rendit auprès de lui pour réclamer.

Schmeynck, rendu furieux par un accueil qu'il ne trouva pas très courtois, injuria le bourgmestre et lui écrivit une série de lettres où il comparait M. Bockstaal aux « sundaco » italiens de la Calabre, complices des brigands. Seulement, de pareils « sundaco » sont fusillés en Italie, tandis qu'en Belgique ils conservent leur écharpe.

Voilà pourquoi Schmeynck comparait aujourd'hui devant la 7^e chambre sous la prévention d'outrages et de calomnies à l'adresse de M. le bourgmestre de Laeken.

A l'audience l'affaire prend une tournure favorable au prévenu.

M. le président de Meren quoique souffrant et bien que les explications du prévenu soient longues, diffuses et embarrassées, les laisse exposer avec une visible compassion.

M. A. Van der Aa, qui plaide pour M. Bockstaal, qui s'est porté partie civile et qui demande un franc de dommages-intérêts, a beaucoup de peine à dégager son client de toute responsabilité quelconque, mais supplie le tribunal de le mettre à l'abri des outrages et des injures de Schmeynck.

M. le substitut Boels attribue à l'influence du climat d'Afrique l'illusion que se fait le prévenu au sujet du vol dont il a été victime et au sujet de son importance. Il réclame donc contre lui l'application de la loi mitigée par la condamnation conditionnelle.

M. Seisenin explique comment son client a été amené à abandonner son avoir à Bruxelles, et comment il est excusable d'attribuer une partie de ses malheurs à l'imprudence de M. Bockstaal, combinée avec l'inaction du parquet.

Fatigué des lenteurs et des tracasseries de la justice civile, Schmeynck a eu malheureusement recours à des injures et des outrages à M. Bockstaal, destinés à appeler l'attention publique sur la bonté de sa cause.

Après avoir encore discuté la prévention en droit, l'honorable défenseur a demandé l'acquiescement de son client.

Le tribunal se retire pour délibérer et revient avec un jugement, condamnant conditionnellement Schmeynck à 50 francs d'amende pour outrage, l'acquittant du chef de calomnie, et donnant à la partie civile le franc qu'elle réclamait.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Un discours de Guillaume II

On télégraphie de Berlin au *Temps* : Au dîner qui a été donné, hier soir, en commémoration de la capitulation de Metz, l'Empereur a déclaré, dans une courte allocution, que cette cérémonie annuelle n'avait pas lieu pour célébrer la capitulation de Metz, mais pour rendre hommage à la mémoire du prince Frédéric-Charles et à ses vertus militaires.

En Irlande

Cork, 29 octobre. — M. Dillon a été attaqué hier soir par la populace. Un homme du peuple lui porta un coup de canne sur les jambes, les autres lui écartèrent des pierres contre sa voiture et le poursuivirent jusqu'à son arrivée à Mayfield.

Eboulement

RIVE-DE-GIER, 29 octobre. — La colonie maçonnée de la fosse Guinard s'est écroulée en partie ce matin. Les mineurs ont pu se sauver par la lézarde. Les dégâts sont importants.

Les Etats-Unis et le Chili

New-York, 29 octobre. — Suivant une dépêche de Santiago, le Chili a répliqué en termes vigoureux à la demande des Etats-Unis concernant l'attaque des marins du croiseur *Baltimore* à Valparaiso.

On croit que cette réponse équivaut à un refus d'accepter la responsabilité de l'outrage.

M. Egan, le capitaine du *Baltimore*, et M. Moor-

Il était à la fois mécontent et satisfait.

Satisfait de se sentir protégé par une jeune femme, belle, riche, et dont l'influence, s'il continuait à s'en montrer digne, allait le guider certainement vers la fortune.

Mécontent de s'être, pour ainsi dire, engagé à lui servir d'instrument dans une intrigue à laquelle il ne comprenait rien.

Aimait-elle Maugreval? Il le haïssait-elle?

Voilà ce qu'il aurait voulu deviner au prix de dix années d'existence.

Vainement avait-il protesté que, sous aucun prétexte, il ne consentirait à agir contre le beau Roland; Laura n'avait par lui tenu aucun compte de ses paroles.

— A quel propos supposez-vous que je veuille du mal à votre ancien ami?... lui avait-elle dit d'un ton hautain.

Et comme ce n'était là ni une négociation ni une affirmation, l'esprit de Narcisse flottait dans une perplexité déplorables.

Tête basse, rasant les murs, glissant à droite et à gauche des coups d'œil timides, il essayait de s'assurer s'il était suivi, si les invisibles espions dont on l'avait menacé s'attachaient à ses pas.

Il ne remarquait rien d'insolite. Nul passant n'avait l'air de s'occuper de lui. Mais Angelot n'osa se fier à cette sécurité trompeuse.

Il avait l'imagination frappée. Il attribuait à Roland et à ses acolytes une puissance surhumaine. Il se disait que peut-être sa conversation avec Laura était déjà connue d'eux, bien que la baronne l'eût reçu dans un salon aux portes fermées et aux fenêtres closes.

— Ai-je eu tort de lui procurer l'adresse de Maugreval? ruminait le pauvre diable. Comment va-t-il interpréter cela? Dans le cas où la baronne serait son ennemie, il ne peut l'ignorer; et alors il m'accusera de conspirer contre lui avec elle. Que faire?... que faire?...

(A continuer)

POUR LES ABONNEMENTS :

Bruxelles :

9, RUE DES ÉPERONNIERS, 9
12 FR. PAR AN; FR. 6.50 POUR SIX MOIS
FR. 3.50 POUR TROIS MOIS

La Province :

S'ADRESSER AUX BUREAUX DES POSTES
15 FR. PAR AN; 8 FR. POUR SIX MOIS
ET 4.50 POUR TROIS MOIS

L'Étranger :

MÊMES PRIX QU'À BRUXELLES
LE PORT EN PLUS

LA NATION

DIRECTEUR POLITIQUE : Victor ARNOULD ADMINISTRATEUR : Alfred WAECHTER

ÉDITION C

Bureaux :

9, RUE DES ÉPERONNIERS, 9
BRUXELLES

ANNONCES : 30 CENTIMES LA LIGNE

RÉCLAMES : 1 FR. LA LIGNE

FAITS DIVERS : CORPS DU JOURNAL, 3 FR.
LA LIGNE; FIN, 2 FR.

Les Annonces sont reçues :

AU BUREAU DU JOURNAL
et à l'Agence ROSSEL
Rue de la Madeleine, 44, et rue de
l'Enseignement, 2

Baelen? La Commission sait-elle que la *Gazette de l'Hôtel Drouot* a estimé ce tableau 2,000 francs? Gaspillage net : 73,000 francs.

NEUVIÈME QUESTION. — Savez-vous que ce glorieux et épais Rubens : la *Chasse d'Atalante*, acheté par vous — pourquoi? — 25,000 francs à M. Gauchez, était vendu 9,000 francs quelques mois avant dans une vente à Londres? Gaspillage net : 16,000 francs.

DIXIÈME QUESTION. — Savez-vous que le *Paysage* de Lucas Gassel, acquis récemment, est un tableau presque entièrement repeint? Gaspillage net : 10,000 francs.

ONZIÈME QUESTION. — Vous connaissez peut-être Roelant Savery, un peintre courtraisien, très célébré dans les musées de Hollande et pas représenté ici? Savez-vous qu'à une vente, à Bruxelles, M. Girod, propriétaire du Grand Hôtel, a acheté un beau Savery 1,300 francs et l'a revendu 5,000 francs au Musée de Courtrai?

DOUZIÈME QUESTION. — Savez-vous que le Lucas de Leyde : le *Bat de Marie-Madeleine*, est faux? Connaissiez-vous l'opinion de M. Bredius à son sujet? Gaspillage net : 11,000 francs.

TREIZIÈME QUESTION. — Connaissiez-vous aussi l'opinion du même M. Bredius — un critique compétent, celui-là — sur la *Vieille Femme* de Rembrandt, que vous avez achetée 105,000 fr.? Il soutient et démontre que ce n'est pas un Rembrandt et beaucoup de personnes sont de cet avis. Gaspillage : 105,000 fr.

QUATORZIÈME QUESTION. — Est-il vrai que vous avez acheté pour 50,000 fr. le *Cabaret d'Ostade* à M. Gauchez et que le ministre a refusé pendant quelques jours de ratifier cet achat qu'il considérait comme peu raisonnable? Savez-vous qu'un Ostade aussi beau a été vendu 7,100 fr. à la récente vente Buisseret? Gaspillage net : 40,000 fr.

QUINZIÈME QUESTION. — Les *Têtes de nègres* sont-elles un Rubens ou bien une copie d'un Van Dyck, par Henri Regnault? Savez-vous que le même tableau, attribué à Van Dyck, se trouve au Musée de Cologne? Savez-vous que le même, que vous avez acheté 80,000 fr., a été vendu quelque temps avant pour 40,000? Gaspillage net : 40,000 fr.

SEIZIÈME QUESTION. — Est-il vrai que M. Gauchez a acheté la *Songeuse* de Maes 25,000 fr. à Londres, où ce tableau a été exposé très longtemps à vendre pour 1,000 livres sterling et que vous l'avez, vous, acheté 65,000 fr.? Gaspillage : 40,000 fr.

DIX-SEPTIÈME QUESTION. — Est-il vrai que vous avez acheté pour 1,300 francs un tableau de fleurs de l'école espagnole que vous auriez pu avoir pour 30 francs, dans une vente à Bruxelles où il fut adjugé pour cette bagatelle, Gaspillage : 1,220 francs.

DIX-HUITIÈME QUESTION. — Est-il vrai qu'ayant acheté le Quentin Metsys 200,000 francs, vous l'avez fait restaurer pour une somme de 25,000 francs par un barbare qui l'a poncé, gratté et repeint sauf les visages et les mains. Gaspillage : 25,000 francs et dépréciation énorme de l'œuvre.

DIX-NEUVIÈME QUESTION. — Comment procédez-vous quand vous faites restaurer un tableau? A qui confiez-vous ce soin? Surveillez-vous la besogne qui se fait?

QU'EN DITES-VOUS, vous, conscience? Savez-vous que vous avez abîmé le *Portique d'un Palais* de Dirk Van Delen?

Et l'Art moderne ajoute :

Voilà, en résumé, dans notre campagne, vingt questions posées aux Commissions des Beaux-Arts et des Musées. Nous en laissons d'autres de côté. Nous ne parlons ni du prix de la décoration du palais des Beaux-Arts, ni des infamies du Musée moderne, ni de l'envoi d'un jeune artiste en Italie pour copier des fresques qui n'existent pas...

Mais dans ces vingt questions, il s'agit de quatorze tableaux, et nous trouvons pour quatorze tableaux un gaspillage de 643,720 fr., gaspillage dû, soit au favoritisme envers certains peintres officiels, soit à l'ignorance d'une commission qui ne sait pas distinguer un bon tableau d'un mauvais, soit aux combinaisons de certains marchands, soit à l'incurie de fonctionnaires qui ne se dérangent pas pour assister à des ventes.

IL FAUT QUE CELA CESSE!

Répondez donc! Expliquez-vous! Et si vous ne savez ni répondre, ni vous expliquer, démissionnez — démissionnez tous, en bloc, commissions et directeurs, conservateurs et secrétaires, ceux qui achètent, ceux qui exposent — tous!

Et notez ceci : Si vous ne voulez ni vous expliquer, ni démissionner, vous essuyerez d'autres attaques que celles de chroniqueurs d'art et d'esthètes :

Nous tenterons de faire faire leur devoir aux députés des Chambres et nous demanderons vigoureuse justice à un ministre qu'on dit résolu à bien faire.

AU PIED DU MUR

L'Art moderne, qui a entrepris avec nous la campagne d'éclaircissements contre les commissions officielles des Beaux-Arts et des Musées, résume en vingt questions précises les reproches essentiels qui leur ont été adressés depuis des mois et auxquels personne jusqu'ici ne s'est avisé de répondre.

Ces questions sont nettes, ne peuvent donner lieu à aucune échappatoire. Il n'y en a pas une, si elle est erronée, dont on ne puisse démontrer l'erreur par des chiffres et des faits. Il n'y en a pas une, comme on dit au Palais, qui ne soit relevante et pertinente. Les commissions des Beaux-Arts seules font preuve jusqu'ici d'une singulière impertinence, en refusant de relever aucune de ces accusations, dans lesquelles il s'agit cependant des deniers du public et du contrôle de l'Etat.

PREMIÈRE QUESTION. — Est-il vrai que le déménagement du Musée ancien a coûté 80,000 fr., alors que n'importe quel entrepreneur eût opéré ce travail pour 25,000? Gaspillage net : 55,000 francs.

DEUXIÈME QUESTION. — Est-il vrai qu'Art et Liberté de Louis Gallait a été acheté à Vienne 50,000 fr., alors qu'on eût pu l'avoir ici pour 6,000 fr.? Gaspillage net : 44,000 francs.

TROISIÈME QUESTION. — Est-il vrai que vous avez acheté pour 180,000 francs *la Peste de Tournai* de Gallait, alors que le Musée possédait 17 tableaux de Gallait, que Gallait était riche, et que de l'avis de tous les peintres *la Peste de Tournai* est un mauvais tableau? Gaspillage net : 80,000 francs.

QUATRIÈME QUESTION. — Est-il vrai que vous n'avez pour ainsi dire rien acheté de leur vivant à Hippolyte Boulenger, Louis Duois, De Braeckeleer, Artin, des gloires maintenant reconnues même par vous, les myopes? Veuillez dire à qui vous avez acheté leurs tableaux qui sont au Musée, quand et à quel prix, afin qu'on puisse se rendre compte du montant du gaspillage.

CINQUIÈME QUESTION. — Est-il vrai que l'esquisse de Leys a été achetée à Abrams, marchand à Paris, pour 5,000 francs, et que celui-ci venait de l'acheter lui-même 1,500 francs à l'Hôtel des Ventes de Bruxelles, où elle était exposée depuis six mois? Gaspillage net : 3,500 francs.

SIXIÈME QUESTION. — Est-il vrai que la Commission du Musée achète quasi tous ses tableaux à un même marchand, M. Gauchez, quel qu'il soit, parfois le pseudonyme de Mancino, et pourquoi?

SEPTIÈME QUESTION. — Pourquoi, depuis 1832, les prix des tableaux ne sont-ils plus indiqués au catalogue du Musée ancien?

HUITIÈME QUESTION. — Est-il vrai que M. Gauchez a vendu au Musée ce tableau, que nous trouvons mauvais, comme tout le monde d'ailleurs, attribué à Rubens : la *Vierge et l'enfant Jésus* — et ce pour 75,000 francs? Que pensa la Commission de l'avis de certains experts qui attribuent ce tableau à Van

C 61^e année.

LUNDI 5 MAI 1890

Administration:

RUE DES SABLES, 17

BRUXELLES

Abonnement :

BRUXELLES Un an, 20 fr.; 6 mois, 11 fr. 3 mois, 6 fr.
 PROVINCE » 24 fr.; » 13 fr. » 7 fr.
 ÉTRANGER » 40 fr.; » 22 fr.; »

Les ANNONCES sont reçues à l'administration
 du journal et dans ses succursales de l'étranger.
 (Voir à la 4^e page.)

L'INDÉPENDANCE

BELGE

Supplément littéraire tous les dimanches

Supplément commercial tous les jeudis.

Edition du soir

N° 124

LUNDI 5 MAI 1890

Rédaction:

RUE DES SABLES, 17

BRUXELLES

On s'abonne :

A l'administration du journal, à Bruxelles.
 Dans ses succursales de Paris et de Londres.
 Dans tous les bureaux de l'union postale et chez
 les principaux libraires de l'étranger.

BUREAUX A PARIS, rue Richer, 23.
 BUREAUX A LONDRES 167, Fleet street.

BRUXELLES, 5 mai.

REVUE POLITIQUE

Il paraît que nous devons avoir un nouvel épisode boulangiste en France. Les fidèles de l'ex-général se sont rendus à Jersey dans l'espoir de décider cet homme providentiel à rentrer en France et à se soumettre à une révision de son procès. Mais ils n'ont pas réussi plus que précédemment à le convaincre de l'utilité de son retour : M. Boulanger se trouve bien à Jersey et il ne quittera pas l'île où il est en sécurité. Les délégués qui étaient allés voir M. Boulanger sont ainsi revenus tout penauds à Paris. Ils avaient espéré au moyen de la nouvelle du retour pouvoir exercer une influence sur les électeurs municipaux appelés hier à compléter par un second tour le scrutin de dimanche dernier. Le général les a laissés en plan, ce qui est assez dans ses habitudes. La conclusion de tout cela c'est que le boulangisme n'a plus aucune espèce d'existence. Les membres de l'ancienne camarilla avaient conservé des illusions assez inexplicables sur ce point. Ils sont vraisemblablement fixés aujourd'hui. Le scrutin municipal d'hier achèvera de les convaincre de l'irremédiable discrédit où est tombée leur idole.

Le vote, en seconde lecture, de la réforme agraire irlandaise a eu, à la Chambre des communes d'Angleterre, un lendemain intéressant. Un des mieux connus des députés écossais, le Dr Cameron, a présenté une motion tendante à la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Ecosse. Il a soutenu, comme le font les habitants du pays de Galles, que l'Eglise anglicane, subventionnée par l'Etat et imposée au public, n'est pas celle de la majorité du peuple écossais, pas plus que celle du peuple gallois. Ces arguments étaient du reste connus, le docteur Cameron et ses amis les ayant développés vingt fois. Le côté curieux et intéressant du débat a été une déclaration de M. Gladstone et le résultat même de la discussion.

M. Gladstone, qui, il y a quelque vingt ans, était encore si résolument acquis à la religion d'Etat, a opéré, on le sait, sur cette question, comme sur celle d'Irlande, une lente évolution qui a atteint son point culminant dans la discussion de vendredi. Cette fois, abandonnant toute réserve, il s'est prononcé catégoriquement en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Ecosse, cela au grand scandale de ses adversaires toriens et libéraux dissidents qui n'ont vu dans son attitude que la nouvelle palinodie d'un esprit ambitieux prêt à toutes les volte-faces pour accroître sa popularité, au lieu d'y voir l'effet d'une expérience qui mûrit sans cesse et se débarrasse, un à un, de tous les préjugés dont son éducation l'avait nourri.

L'adhésion de M. Gladstone à l'idée du

DERNIÈRES DÉPÊCHES

LA SITUATION EN ESPAGNE.

Valence, samedi, 3 mai.
 Une manifestation, à laquelle ont pris part environ 6.000 personnes, a eu lieu en faveur de la journée de huit heures.
 Une pétition dans ce sens a été remise au préfet.

Les manifestants se sont dispersés tranquillement.
 Les grévistes ont décidé de chômer jusqu'à ce que les patrons aient accordé la journée de huit heures.

Madrid, samedi, 3 mai.
 A Malaga, le préfet a autorisé la manifestation qui doit avoir lieu demain. A Linares, un meeting doit avoir lieu également. Les mineurs y prendront part. Un drapeau noir sera arboré. On mande de Bilbao que 400 chargeurs de Biscaïe se sont mis en grève. Ils demandent une augmentation de salaires.

L'ÉTAT DE SIÈGE EN CATALOGNE.

Barcelone, dimanche, 4 mai.
 La loi martiale a été étendue à toute la Catalogne.

Des attroupements se sont de nouveau formés hier soir. Ils ont été dispersés par les troupes. Des coups de fusil ont été tirés.
 Il n'y a pas eu de blessés.

LES GRÈVES EN AUTRICHE.

Vienne, dimanche, 4 mai.

La direction des chemins de fer du Sud a fait savoir aux ouvriers de ses ateliers de Marbourg et à ses chauffeurs qu'elle refusait de leur accorder les augmentations de salaire qu'ils réclamaient et qu'elle trouve excessives.

Comme l'agitation est très grande il n'est pas impossible que des désordres se produisent. Des mesures militaires ont été prises.

GRÈVES EN HONGRIE.

Bude-Pesth, samedi, 3 mai.

2.000 boulangers ont quitté le travail et se sont retirés dans une île du Danube où ils campent sous des tentes. Le ministre de l'intérieur a mis à la disposition des patrons 600.000 kilos de pain par jour pendant la durée de la crise.

LE PRINCE DE BISMARCK.

Berlin, dimanche, 3 mai.

On est très mécontent dans nos cercles politiques des tentatives continuelles du prince de Bismarck de maintenir la question de sa retraite à l'ordre du jour et d'agiter à ce sujet le public par des discussions de presse. On réclame un exposé officiel de l'histoire de la retraite de l'ex-chancelier et une réfutation claire et nette de ses récriminations.

Voir à la 3^e page l'édition de la nuit et les dernières nouvelles.

Au surplus, le tarif douanier que nous venons d'indiquer n'aurait qu'une durée expérimentale de 6 ans, à l'expiration desquels il serait soumis à révision, selon les résultats qu'il aurait donnés.

Tels sont les principes généraux de l'accord intervenu. Mais si nos renseignements sont exacts, l'entente ne serait pas encore complète. L'Allemagne opposerait aux propositions que nous venons d'énoncer un amendement important. Elle voudrait que le droit d'entrée *minimum* de 15 fr. fût un droit maximum, et que dans les colonies où des droits supérieurs existent, ils fussent abaissés à ce minimum. C'est-à-dire que tandis que le commerce des alcools serait restreint par l'imposition ou la surélévation des droits d'entrée au Congo français, au Congo belge et dans les possessions portugaises, il recevrait, par exemple, un stimulant nouveau, par un abaissement du tarif, dans les colonies anglaises où des droits tout à fait prohibitifs grèvent actuellement l'importation. C'est une combinaison que les plénipotentiaires britanniques repoussent avec fermeté.

On espère, toutefois, que l'entente se fera assez promptement pour permettre à très-bref délai l'élaboration et la présentation du rapport.

HYPNOTISME.

Donnant suite à un vœu formulé par l'Académie royale de médecine, M. le ministre de la justice vient de présenter aux Chambres un projet de loi sur l'hypnotisme.

L'Académie sollicitait de la Législature des dispositions interdisant les représentations publiques d'hypnotisme et réprimant les abus qui peuvent résulter de sa pratique. Elle était amenée à cette conclusion par l'examen approfondi auquel elle avait soumis les questions que soulève l'hypnose. Son éminent secrétaire, M. Rommelaere, l'avait saisie d'une proposition à propos des exhibitions dans lesquelles ces phénomènes sont offerts à de malsaines curiosités par des personnages peu intéressants. La proposition fut renvoyée à une commission spéciale composée de MM. Crocq, Boddaert, Masoin, Heger et Semal. La commission, à l'unanimité de ses membres, conclut à l'interdiction des séances publiques d'hypnotisme.

Au cours de la discussion qui s'ouvrit ensuite en assemblée plénière, tout le monde se trouva d'accord sur les questions d'ordre scientifique. Les opinions scientifiques émises en cette circonstance constituent le véritable exposé des motifs du projet de loi; elles peuvent se résumer de la manière suivante.

C'est que l'hypnotisme surexcite les nerfs du patient, altère ou diminue ses facultés mentales; c'est qu'il présente des dangers pour les personnes prédisposées à la névrose qui assistent à ses manifestations, et Dieu sait si les névroses sont légion aujourd'hui! Voilà ce que tous les médecins ont constaté et ces constatations éclairent effroyablement le champ de la criminalité.

M. Jules Liégeois, le savant professeur de la Faculté de droit de Nancy, rapporteur du Congrès international de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique tenu l'an dernier à Paris, a magistralement exposé la question. Dès 1866, le docteur Liébeault signalait la possibilité des suggestions criminelles; reprenant ses études, il faisait en 1884, à l'Académie des sciences morales et politiques, une lecture sur la suggestion hypnotique, dans ses rapports avec le droit civil et le droit criminel. Il s'attachait à montrer par des expériences pittoresquement appelées « crimes expérimentaux », que l'on peut produire chez certains sujets un état de somnambulisme profond, que, dans cet état, on peut suggérer à la personne endormie, non seulement des sensations et des hallucinations, mais des actes qu'elle accomplira, une fois réveillée, avec une inconscience absolue. Il en concluait que, si un crime étant commis par suggestion, l'auteur du fait matériel devait être considéré comme irresponsable, le magnétiseur seul, recherché et puni; conclusion mathématiquement exacte si l'on admet les prémisses du raisonnement, car on ne punit pas un instrument mais bien celui qui l'a dirigé; et la doctrine de M. Liébeault est professée à Nancy par deux de ses collègues, et non des moins considérables, MM. Bernheim et Beaunis.

Malheureusement, nous sommes dans le domaine de la médecine, un domaine où l'uniformité des vues n'est pas précisément de mise. L'école de Paris, représentée par MM. Charcot, Brouardel et Gilles de la Tourette, proclame au contraire : L'hypnotisme peut rendre de grands services; il peut être la cause ou le prétexte de grands dangers; mais ces dangers ne résident pas dans la suggestion. M. Liébeault ne veut pas entendre parler de cela, il affirme que, même pour des suggestions criminelles, les somnambules vont à leur but « comme une pierre qui tombe! »

Donc, scientifiquement sinon géographiquement, les écoles de Paris et de Nancy sont aux antipodes.

Le honorable ministre de la justice s'est

L'article 2 punit celui qui, en dehors de l'exercice légal de l'art de guérir, hypnotise, même sans qu'il y ait publicité, une personne âgée de moins de dix-huit ans ou une personne en démence. Ceci est spécialement dirigé contre l'hypnotisme de salon.

Enfin l'article 3 punit de la réclusion celui qui aura, dans une intention frauduleuse ou à dessein de nuire, fait écrire ou signer par une personne hypnotisée tout acte ou pièce comportant des conséquences juridiques. La même peine frappera celui qui aura fait usage de l'acte ou de la pièce.

Bulletin hebdomadaire

DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

Le début de la semaine a été hésitant. Quoi qu'on en ait dit, chacun était plus ou moins inquiet à la veille d'un mouvement socialiste inusité et se faisant presque partout en Europe, le même jour, c'est-à-dire à la suite d'un mot d'ordre révélant une sorte d'organisation fédérative ouvrière. La journée du 1^{er} mai n'a pas justifié ces appréhensions, sauf sur quelques points : en Autriche, où le mouvement se compliquait de la question sémitique; en France, où les partis antigouvernementaux ont trouvé l'occasion de se remuer un peu, et où, dans le Nord, éclate une grève à laquelle d'ailleurs s'applique le dicton : *Post hoc, non propter hoc*. De même après coup surviennent des troubles à Barcelone, mais il ne semble pas non plus se rattacher beaucoup aux revendications pour les « huit heures de travail, huit heures de loisir et huit heures de repos ». Dès lors, la Bourse ne s'en effraye pas, d'autant que les dernières nouvelles représentent le mouvement comme déjà réprimé.

Quoi qu'il en soit, nous assistons à une brillante fin de semaine à tous les points de vue. Valeurs de spéculation internationales, titres locaux, charbonnages, usines à zinc, titres sidérurgiques, jusqu'à nos rentes 3 p. c., tout est à la hausse.

Paris et Berlin, Berlin surtout, nous ont envoyé samedi des cotes remarquablement fermes, et à Berlin le rouble est monté à 229 3/4 au grand avantage des valeurs russes, qui se traitent abondamment à notre marché. Il y a huit jours le rouble valait à Berlin 225-75.

Malgré les troubles de Barcelone, la rente espagnole n'a pas bronché. Voici, au surplus, les cours de la coulisse à huit jours d'intervalle : Rente espagnole, 72 3/4 — 73 7/16; Turc, 18-37 — 18-57; Lots, 73 — 75-25; Saragosse, 315 — 318-50; Prince-Henri 306 — 311-50; Varsovie-Vienne, 467-484; jouissance Varsovie-Vienne, 270 — 300; Sud-ouest, de Russie, 304-322; Fastowo, 285-297.

Comme on le voit, ce sont les valeurs russes qui tiennent la corde; elles sont menées rondement par la Bourse berlinoise, et, comme le

dont on vient de détacher un coupon de dividende de 30 fr. et qui remontent à 690.

Les tramways ont un assez bon courant d'affaires. On traite les Bruxellois à 306, les Chemins secondaires à 321-50, les Turin à 170.

Comme nous le prévoyions dimanche dernier, les Railway à voie étroite n'ont pas tardé à monter, la bonne situation des Sociétés de tramway patronnées devait amener logiquement un mouvement de reprise; les titres de 1.000 fr. ont gagné 30 fr., mais les coupures de 100 fr. n'en conservent pas moins l'écart singulier qu'elles ont avec leurs congénères, on les traite à 109; l'arbitrage entre les deux est tout indiqué. Nous avons dit que le vent souffle à la hausse du côté des valeurs charbonnières. Nos lecteurs en ont pu suivre les variations jour par jour par nos bulletins quotidiens complétés par la cote officielle que nous publions en quatrième page; ils sont donc édifiés de ce côté.

On sait que la situation de l'industrie charbonnière est toujours fort brillante. Il sera curieux de voir quels seront les prix de l'adjudication qui aura lieu dans le courant de mai pour les besoins des chemins de fer de l'Etat. En attendant, il devient fort difficile d'obtenir des administrateurs des sociétés charbonnières quelques détails précis sur l'exercice en cours.

C'est ainsi qu'à l'assemblée de la Société des Produits au Flénu, qui s'est tenue cette semaine, un de nos abonnés s'étant permis de demander certains renseignements sur l'état approximatif des bénéfices et sur la marche des opérations en cours, il ne put obtenir aucune satisfaction, l'administration ne voulant pas, a-t-elle dit, faciliter les spéculations de bourse. L'actionnaire eût pu répondre qu'il était en somme de la maison, et que, s'il est vrai que charbonnier est maître chez lui, il avait bien le droit de réclamer quelque éclaircissement des mandataires rétribués par lui et ses co-associés; il eût pu ajouter que c'est en refusant la lumière et en mettant la lampe sous le cuiflet que l'administration pousse à la spéculation en permettant les suppositions les plus optimistes.

Les Zinc ont un aspect particulièrement brillant depuis que l'on connaît les résultats pour l'exercice 1890 de quelques sociétés qui exploitent cette branche d'industrie. Nous avons donné, il y a quinze jours, les bénéfices de la Vieille-Montagne. Le bilan de la Société Asturienne des mines, qui sera présenté aux délibérations des actionnaires à l'assemblée générale du 13 mai, est autrement beau encore. On sait que la Compagnie royale Asturienne des mines est au capital de six millions; chaque action représente un vingt-millième de l'avoir social, — l'action qui était à 3,370 il y a huit jours est demandée à 3,450, — c'est-à-dire que du coup l'actionnaire porte le capital initial de 6 millions à 79 millions. Cette Compagnie, qui possède des concessions pour un nombre considérable de millions, des immeubles et un matériel qui en représentent plusieurs aussi, porte tout cela à l'actif du bilan pour la somme de dix francs! Le comble de l'amortissement! Elle a en magasin pour plus de 2 1/2 millions de minerais, 2 millions de zinc brut et laminé.

en France. Ce sont de vieilles connais-
sances de George Sand première manière, de
scandalisait les bourgeois aux environs
Il semblait que la femme incomprise
son temps, et que l'on fût aussi un peu
couter les droits des femmes. Mais l'exo-
tisme d'une eau de Jouvence pour les idées; il
fallait de mettre une perruque blonde et
norvégien pour garder son air de véné-
rable. Et il lui suffi de ne plus par-
ler pour être fêtée par ces mêmes Alle-
mands se voilent la face devant notre immo-
bile et Nora les regardent bien un peu,
assez pour les charmer en avivant la

connaissances Nora, mais non Ellida,
de *Frau am Meer*, la dame de la
vieillesse. Celle-ci est norvégienne. Celle-
ci est la manière de S. ita conjugale qui
rejoindre sur son paquebot un Hol-
landais nouveau style. Elle enrage
venue dans les liens du mariage. Ce
n'est c'est la liberté du choix. Mais son
me avisé, la lui accorde, cette liberté,
et elle se jette à son cou et chasse
au paquebot avec le plus parfait mé-
compris, une variation sur le thème
défendu.

aliste Ibsen, Arvède Barine préfère
te, un géant. Elle y reviendra et
dirons ce qu'elle en pense.

ettes pour les conférenciers et les
os, données par M. Sarcey, dans le
cle, à propos d'un concert-confé-
sacré à la chanson d'argot :

Plessis nous a dit, notamment, et
sur ce point il a raison, que Rich-
et écrivait en français, et qu'ensuite
sa chanson en bigorne, à coups de
e, tandis qu'Oscar Métenier pensait
gène de ses héros, en argot des bar-
s mauvais lieux; que chez Richépin
et seul qui était d'argot, que chez Mé-
et le tour.

ne vue très fine et très juste. J'aurais
en la développant, M. Yves Plessis,
x prouver son idée, donnât quelques
les choisit dans les vers qu'on allait
Cette petite leçon nous eût aidés à les
e, et il faut bien avouer que quelques-
stés lettres closes pour nous.

, voyez-vous, mon cher confrère,
faites une conférence, il ne faut ja-
n veut intéresser son public, se confi-
idée générale. Il faut montrer com-
applique à l'objet qui est le fond même,
de la conférence. Une conférence,
e un article de journal. Un article où
des généralités, fussent-elles les plus
onde, laisserait froid le public; il faut
liste les mêle au fait du jour.

océs du lait cuit et du lait cru;
interlocutoire, rendu par M. Henri
dans sa Revue scientifique :

uvé que le lait peut entraîner avec
eux germes de maladie : les bacilles
ulose, le bacille diphtérique qui s'y
particulièrement, etc. Conclusion :

que du lait bouilli, c'est beaucoup
t. « Oui, mais le lait bouilli est-il aussi
aussi assimilable? Ici, les avis sont
es, et avec raison. M. Raudnitz, de
it des expériences comparatives sur
en soumis successivement et exclu-
dant plusieurs jours à un régime
à un régime mixte de repos, enfin à
de lait cuit. Or, l'assimilation du
aujourd'hui été un peu supérieure à l'assi-
lait cuit, sans que, toutefois, la dif-
fère bien sensible. Plus récemment,

de Saint-Petersbourg, a fait la
cience sur six jeunes gens de dix-
trois ans. Trois jours de lait cru, trois
et bouilli. D'après ses analyses; l'assi-
éléments azotés est constamment
ce le lait cuit qu'avec le lait cru.

at pour l'assimilation de la graisse.
liet conclut : « La valeur nutritive
est notablement inférieure à celle
D'après Schmidt, cela tiendrait à ce
age transforme la caséine du lait en
moins assimilable, l'hémialbumi-

st, en effet, ainsi, d'après nos expé-
mentelles. Dans le lait de vache, on
e, de caséine, 8 p. c. d'albumine,
albuminose. Dans le lait qui a été
lition, les proportions sont chan-
à 8 p. c. de caséine, 1 p. c. d'alu-
mialbuminose.

Des amateurs parisiens, l'impression que pro-
duisit cet extraordinaire morceau de pein-
ture, lorsqu'il parut pour la première fois,
en 1867, à la vente de la collection Pommer-
felden, dont Bürger avait rédigé le catalogue.
Formée par plusieurs générations de grands
seigneurs amis des arts, cette collection, célèbre
en Allemagne, était inconnue des amateurs fran-
çais, et Bürger dit, dans la préface de son cata-
logue, que le désir de la voir l'avait souvent tour-
menté avant qu'il ne pût le satisfaire, car on
n'arrivait pas facilement, jadis, au château de
Pommersfelden, situé à six lieues de Bamberg,
en pleine campagne. En décrivant les *Quatre*
têtes de nègres, Bürger qualifiait cette étude de
prodige de peinture, et nul ne trouva, en visi-
tant l'exposition tenue la veille de la vente, que
l'éloge fût exagéré. On en eut la preuve par l'éle-
vation des enchères qui portèrent à trente-cinq
mille francs le prix de l'adjudication (faite au
prince Narischkine), ce qui était alors une somme
pour une simple esquisse, fut-elle de Rubens.
Voici en quels termes, quelques années après la
vente Pommersfelden, M. Paul Mantz, fin con-
naisseur et critique excellent, parlait des quatre
nègres dans un de ses articles de la *Gazette des*
Beaux-Arts sur Rubens, à la suite d'un passage
où il était question d'une étude du maître, pour
le roi noir de l'*Adoration des mages*, qui avait
paru à la vente Wilson :

« C'est à la même préoccupation d'ethnogra-
phie que se rattache la belle étude d'après na-
ture, les *Quatre têtes de nègres* qui, après avoir
figuré dans la collection Pommersfelden, va re-
paraître dans la vente Narischkine. Nous ne sa-
vons pas exactement en vue de quelle *Adoration*
cette merveilleuse peinture a été faite; mais elle
est si sincère dans son audace, si scrupuleuse-
ment attentive à traduire le caractère particu-
lier de la vie individuelle, qu'elle nous paraît se
rapporter comme date à une époque où Rubens
garde encore le culte de la réalité et reste devant
la nature vivante dans l'attitude soumise qui
convient à un disciple passionné! »

La vente de la galerie Pommersfelden avait eu
lieu en 1867, comme nous venons de le dire; celle
de la vente de la collection Narischkine remit
en 1883 les *Quatre têtes de nègres* sous les yeux
des amateurs parisiens. Voici comment cette
réapparition du chef-d'œuvre est signalée par
M. Paul Lefort dans la *Gazette des Beaux-Arts* :

« Il nous souvient encore de l'enthousiasme ac-
cueil que l'on fit à cette merveilleuse étude lors
de son apparition dans la vente Pommersfelden.
Jamais morceau de peinture ne fut, croyons-
nous, autant applaudi, mieux goûté. Bürger, tou-
jours rempli d'illusions, espérait bien qu'il serait
acquis par la direction du Louvre. Il n'en fut
rien : les quatre têtes de nègres partiront pour
Saint-Petersbourg. Et maintenant qu'après seize
ans d'exil les voilà revenues à Paris, les lais-
sera-t-on échapper de nouveau? » Oui, le Louvre
laisse échapper de nouveau la merveilleuse
étude, comme la qualifie à juste titre M. Paul Le-
fort dans le passage que nous venons de citer. A la
vente de la collection Narischkine elle fut acquise
par le prince Demidoff; revenue de Saint-Peters-
bourg, elle partit pour San Donato. Le prix d'ad-
judication fut cette fois de cinquante-cinq mille
francs, plus les frais. L'ère des pérégrinations est
désormais fermée pour elle; elle trouve dans le
Musée de Bruxelles un glorieux repos. Nous di-
sons glorieux, parce qu'après avoir jusqu'à ce
jour exclusivement servi à la récréation des
yeux et de l'esprit de quelques privilégiés, la
voici enfin offerte en délicate pâture à la curiosité
publique, ainsi qu'aux études des artistes.

L'Anversois Mols, qui a réuni dans ses *Rube-
niana*, manuscrits, aujourd'hui dans la Biblio-
thèque royale, des relevés de tous les tableaux
de Rubens existant de son temps (vers 1750) dans
les collections publiques et privées, donne la liste
des œuvres du maître que possédait la galerie
Pommersfelden, lesquelles sont au nombre de
onze, et l'on s'étonnerait qu'il n'y soit pas fait
mention des *Têtes de nègres*, si l'on ne savait
que, dans le premier catalogue de cette galerie
imprimé en 1719 et comprenant 471 numéros,
cette merveille de peinture était attribuée à
Van Dyck. Ce ne fut que dans une édition posté-
rieure qu'elle fut rendue à Rubens.

Des *Quatre têtes de nègres* l'une est seule, à
la gauche de la toile; mais avant de poursuivre
cette description, disons que le titre ne donne
pas une idée exacte de la chose, car ce ne sont
pas seulement des têtes, mais des bustes. La
tête du personnage isolé est vue de trois
quarts, le regard dirigé vers le haut et le front
plissé, avec une certaine expression admira-
tive; vêtement jaunâtre boutonné sur la poi-
trine, col blanc renversé. Les trois autres per-
sonnages forment un groupe; celui du milieu
à un plan inférieur, est vu de face, et ses

voulait faire entendre raison à ces malfaiteurs,
l'un d'eux se jeta sur lui et le frappa en pleine
poitrine de cinq coups de couteau. M. A... tomba
en appelant au secours, tandis que la première
viatime s'enfuyait, très heureuse d'en être quitte
pour la peur.
Des passants accoururent et purent s'emparer
du meurtrier, qui fut remis entre les mains
des gardiens de la paix. Cet homme a déclaré
s'appeler Eugène Maraby, âgé de vingt et un ans,
et il est sans domicile.
M. Lejeune, commissaire de police du quar-
tier de la Sorbonne, a envoyé Maraby au Dépôt
et s'est mis immédiatement à la recherche de
ses complices.
Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Son
état est très grave.
Voir la suite à la 4^e page.

Société Civile Immobilière DU BOULEVARD DES CAPUCINES (SIÈGE SOCIAL : 2, Rue Caumartin) Émission de 22.000 Obligations de 500 fr. 3 %

pour achat, redressement et achèvement d'Immeubles
Sis : Boulevard des Capucines et Rue Caumartin.

INTERÊT ANNUEL : 15 fr. (Mai et Novembre)
REMBOURSEMENT AU PAIR EN 75 ANNÉES

1^{er} Tirage Annuel 15 Décembre 1891.

Prix d'Émission : 365 fr.

(Soit 4 fr. 10 %) JOUISSANCE 1^{er} MAI 1890

Payables : EN SOUSCRIVANT..... 50 fr.
A LA RÉPARTITION..... 150 fr.
DU 1^{er} AU 15 JUIN..... 165 fr.

PRIME AUX OBLIGATAIRES - Tout souscripteur
de 10 obligations a droit à une action de
jouissance de la Société Fermière des dits
Immeubles dont le rapport est évalué dès à
présent à 27 fr. par an.

La souscription sera close le MARDI 6 MAI

On souscrit dès à présent par correspon-
dance au Siège Social et chez les banquiers
et notaires de tous les Départements.

La cote officielle sera demandée

HOTELS

RECOMMANDÉS

par L'INDÉPENDANCE BELGE

BRUXELLES

HOTEL DE BELLE-VUE, place Royale, 9.

HOTEL DE FLANDRE, place Royale, 7 et 8.

GRAND HOTEL BRITANNIQUE, place du Trône.

HOTEL DE SUÈDE, rue de l'Evêque.

GRAND HOTEL DE SAXE, Grader Meurisse.

HOTEL DE L'UNIVERS, rue Neuve et boul. du Nord.

HOTEL DU GRAND MIROIR, Jules Dourin, proprié^r.

HOTEL DU GRAND MONARQUE, rue des Fripiers.

HOTEL LA POSTE (Centre).

HOTEL DE VIENNE, rue de la Fourche.

HOTEL DE L'INDUSTRIE, gare Midi, côté arrivée.

ANVERS

HOTEL DES FLANDRES, place Verte, 9.

BRUGES

GRAND HOTEL DU COMMERCE, 1^{er} ordre, prix modérés

LIEGE

HOTEL DE SUÈDE, 1^{er} ordre, place du Théâtre.

Les plus sceptiques et les plus forts doivent
compter aujourd'hui avec l'épidémie qui sévit
depuis quelque temps à Paris et en Europe. Nous
avons signalé les nombreux décès et